REVUE DE PRESSE POLLUTION 2021



RÉPONSES

RÉduire les POllutioNs en Santé Environnement

Mis à jour le 31/12/2021

SOMMAIRE

Janvier 2021	(Torchage)	4
Février 2021	(Projet DIAM'S)	13
Juin 2021	(Pollution à l'ozone)	88
Juillet 2021	(Étude Mistral)	116
Septembre 2021	(Implantation SATYS)	142
Décembre 2021	(Incendie Saint-Chamas)	215

Janvier 2021

(Torchage)

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/73137/esso-fos-annonce-de-possibles-episodes-de-torche.html

Esso Fos annonce de possibles épisodes de torche

ENVIRONNEMENT 04/01/2021 À 12H34 00:40



N. Boucenna

Partagez cet article

A+ A-

La raffinerie Esso de Fos-sur-Mer est aujourd'hui en cours d'arrêt planifié des unités pour réaliser une maintenance programmée de ses installations

Les équipes en place mettent tout en œuvre pour en limiter la durée, cependant, des épisodes de torches intermittents pourraient être visibles quelques jours.

La direction de la raffinerie et ses employés s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que cet arrêt se déroule en toute sécurité et de façon responsable vis-à-vis de l'environnement. Elle tient toutefois à s'excuser par avance pour les gênes pouvant être causées aux communautés avoisinantes et à leurs habitants.

Communiqué de la direction Esso Fos-sur-Mer

https://www.maritima.info/depeches/environnement/la-mede/73134/un-episode-de-torche-et-nuisances-sonores-attendu-a-total-la-mede.html

Un épisode de torche et nuisances sonores attendu à Total La Mède

ENVIRONNEMENT 04/01/2021 À 11H03 00:22

D. Gesualdi

Partagez cet article

Dans le cadre du redémarrage de l'unité Réformeur, un épisode de torche et des nuisances sonores pourront survenir dans les prochains jours.
La direction du site s'excuse pour les gênes occasionnées pour les riverains

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/73309/qualite-de-l-air-degradee-dans-les-bouches-du-rhone.html

Qualité de l'air dégradée dans les Bouches-du-Rhône

ENVIRONNEMENT 11/01/2021 À 12H27 00:25



c. lips

Partagez cet article

Selon l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air (Atmosud), la qualité de l'air est dégradée dans le département avec une météo propice à l'accumulation des particules en suspension. Ce sera le cas aussi demain, mardi, jusqu'à ce que le mistral ne se lève et disperse la pollution.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/chateauneuf-les-martigues/73375/chateauneuf-les-martigues-va-acceuillir-le-plus-grand-site-de-production-d-hydrogene-vert-francais.html

Chateauneuf-les-Martigues va acceuillir le plus grand site de production d'hydrogène vert français

ENVIRONNEMENT 14/01/2021 À 09H01 00:50

C. AMOUROUX

Partagez cet article

Total et Engie ont signé hier matin un accord de coopération pour concevoir le projet « MassHylia », le plus grand site d'hydrogène vert sur électricité 100% renouvelable en France, implanté à Châteauneuf-les-Martigues en région Sud. *"Une excellente nouvelle pour Provence-Alpes-Côtes-d'Azur"*, a assuré le président de la Région Renaud Muselier

5 tonnes d'hydrogène vert par jour sera produit au coeur de la bioraffinerie de Total La Mède. De quoi répondre aux besoins du processus de production de biocarburants de la bioraffinerie, évitant 15 000 tonnes d'émissions de CO2 par an.

Ce projet *"ouvre également la voie à un 'Hub' d'hydrogène renouvelable multi-usages dans un proche avenir, fortement ancré dans la Région Sud et avec une portée internationale"*, a précisé Gwenaëlle Avice-Huet, Directrice générale Adjointe d'Engie en charge des énergies renouvelables.

Publié le 25.01.21

https://www.maritima.info/actualites/environnement/etang-de-berre/12653/atmosud-les-nanoparticules-scrutees-a-la-loupe.html

AtmoSud : les nanoparticules scrutées à la loupe

ENVIRONNEMENT 25/01/2021 À 14H50 02:05



AtmoSud, qui surveille la qualité de l'air dans la région, commence à mesurer les nanoparticules. C'est un changement de braquet pour ce réseau bientôt cinquantenaire.

L'actualité pour AtmoSud est double en ce début d'année. Le réseau qui surveille la qualité de l'air en l'évaluant s'adapte à la nouvelle réglementation européenne (Clean Air Forum). Celle-ci demande dorénavant de mesurer les microparticules « PM2.5 », c'est à dire les particules fines plus petites que 2,5 microns ; en plus des polluants déjà surveillés étroitement depuis longtemps: dioxyde d'azote (NO2), ozone, dioxyde de soufre (SO2) et microparticules PM10. Si ces dernières se retrouvent dans les poumons, les PM2.5 pénètrent plus loin, jusque dans les alvéoles pulmonaires. Cette nouvelle référence européenne simplifie aussi le barème de classification, six graduations au lieu de dix de « Bon » à « Extrêmement mauvais ». En enlevant des « nuances de gris », il faut s'attendre dans les mois à venir à lire des données apparemment plus mauvaises sans réelle dégradation de la qualité de l'air. Juste un changement de seuil.

L'autre événement pour AtmoSud, c'est le début des mesures en continu des nanoparticules. Quatre analyseurs à 30.000 Euros pièce viennent d'être positionnés dans les quatre stations classiques du réseau Etang de Berre (Fos « les Carabins », Port-de-Bouc « La Lèque », Port-Saint-Louis du Rhône et Rognac « Barjaquets »). Parce que ces particules ultrafines sont 1000 fois plus petites que le micron, elles ont la capacité de traverser la barrière pulmonaire pour entrer dans le sang et atteindre à travers lui l'ensemble du corps, dont le cerveau. Les origines de ces polluants sont diverses tels que les incendies de forêt, l'érosion éolienne, le trafic routier (échappement, usure de pneus ou de frein), l'industrie... Le travail d'AtmoSud n'est pas de chercher d'où ils proviennent mais de les comptabiliser avec du matériel normé pour, enfin, réaliser des études comparatives. Si aujourd'hui l'impact des nanoparticules est reconnu par les agences de santé, les études sont trop disparates pour générer des seuils limites ou des objectifs de qualité. Le travail qu'entame AtmoSud enrichira la connaissance pour, à terme, espérer une création de normes.

Sur son site web, AtmoSud présente une multitude de données et de mesures résultant de ses observations liées à la pollution atmosphérique dans toute la région, répertoriées par ville. Des données sans filtre en temps réel, en provenance directe des stations de mesures. Retrouvez en vidéo Sébastien Mathiot, il est chargé d'action territoriale pour AtmoSud avec une spécificité sur l'Etang de Berre.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/73785/fos-de-possibles-episodes-a-la-torche-sur-le-site-lyondellbasell.html

Fos : de possibles épisodes à la torche sur le site LyondellBasell

ENVIRONNEMENT 02/02/2021 À 15H15 00:24

N. Boucenna

Partagez cet article

Le site LyondellBasell de Fos-sur-Mer procède au redémarrage d'une de ses unités, jusqu'à demain. Des épisodes de torche peuvent éventuellement être visibles durant cette phase.
Si tel était le cas, les équipes en service mettront tout en œuvre pour en limiter la durée

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/73788/esso-fos-des-episodes-de-torche-suite-au-redemarrage-des-unites.html

Esso Fos : des épisodes de torche suite au redémarrage des unités

ENVIRONNEMENT 03/02/2021 À 11H00 00:40

N. Boucenna

Partagez cet article

A l'issue d'un arrêt planifié pour maintenance, la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer entame depuis hier, les phases de redémarrage des unités. Les équipes en place mettent tout en œuvre pour en limiter la durée, cependant, des épisodes de torches intermittents pourraient être visibles quelques jours

La direction de la raffinerie et ses employés s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour que ce redémarrage se déroule en toute sécurité et de façon responsable vis-à-vis de l'environnement. Elle tient toutefois à s'excuser par avance pour les gênes pouvant être causées aux communautés avoisinantes et à leurs habitants.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/73787/martigues-des-episodes-a-la-torche-chez-petroineos-a-lavera.html

Martigues : des épisodes à la torche chez Pétroinéos à Lavéra

ENVIRONNEMENT 03/02/2021 À 06H30 00:27



N. Boucenna

Partagez cet article

A+ A-

Le fonctionnement de la raffinerie Pétroinéos de Lavéra nécessitera durant les mois qui viennent des opérations qui demandent des mises en sécurité des installations via les organes de sécurités de dégazage. Des torchages pourront être visibles lors de ces opérations

Le direction du site, s'efforce de les réduire et s'excuse de la gêne qu'elles pourront provoquer.

Février 2021

(Projet DIAM'S)

made in marseille
L'INFO EN LIGNE DE LA RÉGION MARSEILLAISE

Publié le 03.02.21

https://madeinmarseille.net/86736-diams-capteurs-mobile-air-pollution-atmosud-metropole/

2000 capteurs mobiles distribués aux habitants de la Métropole pour mesurer la qualité de l'air

Par Lois Elziere *3 février 2021*



Le trafic routier a baissé drastiquement durant le confinement

EN BREF

RENDEZ-VOUS
À Marseille, la Grande parade maritime revient fin août

RENDEZ-VOUS
Annulation d'Argilla à Aubagne le week-end des 14 et 15 août

COVID
Le pass sanitaire obligatoire dès demain dans les musées, cinémas, bibliothèques...

COVID-19
Un nouveau centre de vaccination ouvre au centre commercial Grand Littoral

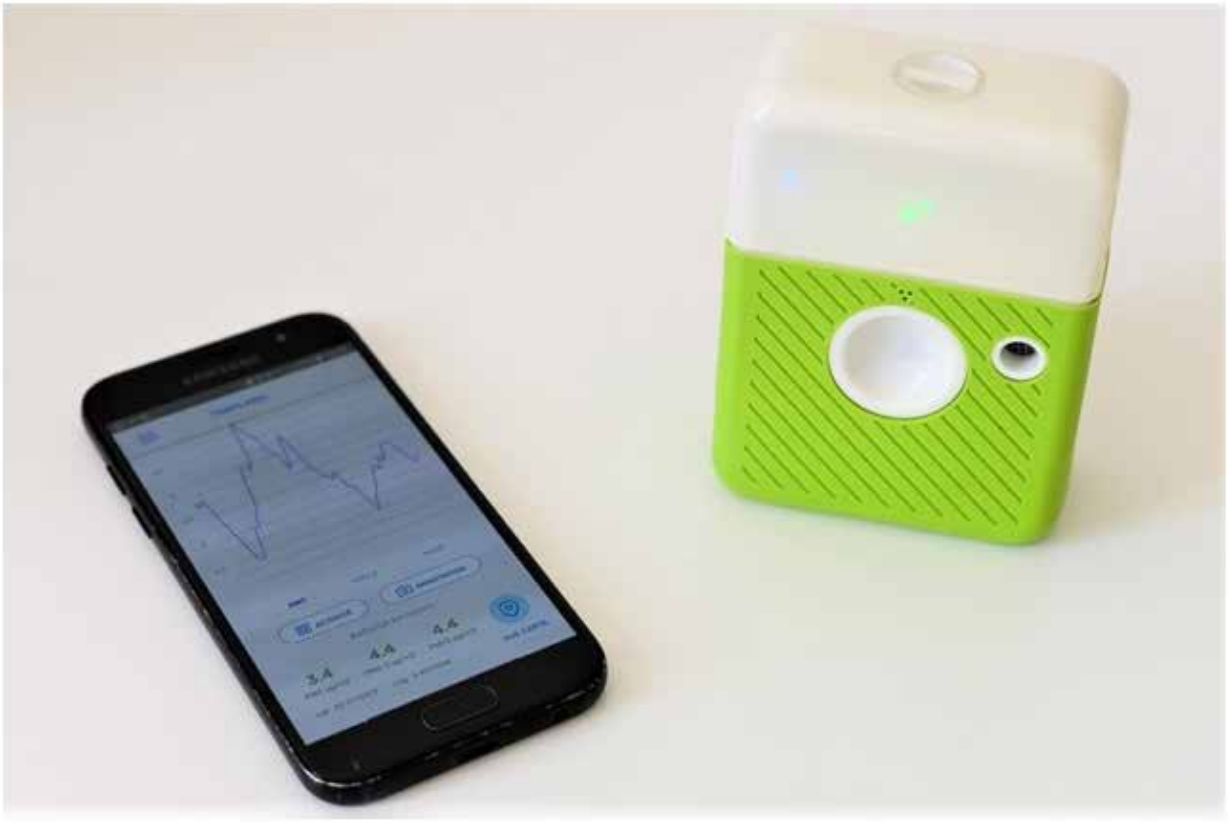
PATRIMOINE
L'Eden-Théâtre de la Ciotat, plus ancien cinéma au monde encore en activité

Le projet Diams porté par la Métropole et l'Europe est un dispositif innovant et collaboratif de mesure de la qualité de l'air. 2 000 capteurs mobiles seront distribués aux habitants du territoire en 2021 pour enrichir les données sur la pollution. Cette expérimentation ambitionne d'impacter les comportements citoyens et politiques.

Ils étaient attendus en septembre 2020, mais une crise sanitaire sans précédent est passée par là. En effet, les 2 000 capteurs mobiles destinés aux citoyens pour mesurer la qualité de l'air de la métropole « *sont produits et conçus en France, mais l'assemblage est fait en Chine où l'épidémie a causé des retards* », nous explique Stephan Castel, responsable du pôle innovation à Atmosud (association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Passons sur ce petit paradoxe du bilan carbone pour produire ces outils d'aide à la lutte contre la pollution. Quant au retard, avec deux confinements et une société bouleversée, ils auraient mesuré des données peu représentatives des conditions normales sur l'année 2020. Comme nous l'évoquions dans de précédents articles, Stephan Castel confirme que « *la qualité de l'air a été impactée par les confinements. Certains polluants comme les dioxydes d'azote (NO2) liés au trafic routier ont baissé quand des concentrations de particules fines ont augmenté* ».

Quoi qu'il en soit, « *ils sont attendus en juin 2021. Certains avant même* », précise-t-il. Le projet Diams (Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability) pourra donc entrer dans sa phase opérationnelle cette année.



Les capteurs développés par le groupe Tera basé au Rousset. Crédit photo : Métropole Aix-Marseille-Provence

Des capteurs à vélo, en voiture ou dans le jardin

Ce programme innovant, à la croisée du numérique et de l'environnement, a été lancé en 2019. Un projet à 4,8 millions d'euros porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et financé à 80 % par l'Europe. Sa particularité : le déploiement de plusieurs milliers de capteurs portatifs destinés à une mesure de la qualité de l'air citoyenne, participative et mobile.

« *Des associations locales ont été sélectionnées pour faire le lien avec des habitants, distribuer les capteurs et expliquer le fonctionnement* », raconte Stephan Castel. Certaines d'entre-elles ont d'ailleurs déjà développé des capteurs citoyens à Marseille. Toutefois, les habitants intéressés peuvent également prendre contact avec Atmosud ou la Métropole pour participer.

Ces capteurs, fixes ou mobiles, apporteront une nouvelle diversité de données aux mesures existantes, poursuit-il : « *Certains les embarqueront en vélo ou en voiture et nous donneront des mesures sur des trajets et des axes variés. D'autres seront positionnés dans des logements sur des zones qui ne sont pas couvertes par nos stations* ». Les citoyens ne sont pas les seuls dans la boucle. Certains seront disposés dans des écoles, des ruches urbaines, ou déployés par des entreprises comme La Poste, qui équipera 300 de ses véhicules.

De nouvelles données qui peuvent amener leur lot de surprises

Toutefois, les mesures ne sont pas aussi précises que les équipements d'Atmosud qui analysent une grande variété de polluants. « *Les capteurs citoyens se concentrent sur les particules fines* », précise Stephan Castel. *« Mais, ils permettront par exemple de préciser géographiquement la pollution. On peut s'attendre à des découvertes ou des surprises. Une zone que l'on pense très polluée peut s'avérer protégée par une barre d'immeuble par exemple* ».

C'est un des intérêts de cette expérimentation : « *nous allons améliorer la cartographie en temps réel de la qualité de l'air, sur tout le territoire métropolitain* ». À Marseille évidemment, mais aussi autour de l'étang de Berre, à Aix, Allauch, Cabriès…

Développer une « météo de la pollution » participative

L'autre enjeu concerne la sensibilisation à la pollution. En impliquant les citoyens dans l'analyse participative de leur qualité de l'air, et en créant une plateforme ouverte pour communiquer les données, le programme vise une diffusion de la prise de conscience environnementale, et un impact sur les comportements. Une application smartphone de « *météo de la pollution* » en temps réel devrait ainsi voir le jour. « *Le but est d'intégrer la qualité de l'air dans le quotidien de chacun, au même titre que les prévisions météo ou l'état du trafic* », déclarait la Métropole.

« *Il s'agit d'influer sur les politiques publiques aussi* », insiste le responsable à Atmosud, « *car elles ont un impact non négligeable sur la pollution. On voit par exemple que depuis 1990, sur le territoire, les émissions de dioxydes d'azote ont baissé de 60 %. L'objectif de Diams, c'est faire entrer l'air dans les actions citoyennes, politiques, et même économiques. Car tous ces acteurs sont impliqués dans le projet* ».



Une station de mesure de qualité de l'air au parc Longchamp ©DavidGirard2020

Dynamiser l'écosystème local de l'innovation

En effet, et c'est le troisième volet du programme, les élus, entreprises, scientifiques et citoyens sont réunis autour de ce programme collaboratif. Ils sont tous nécessaires pour atteindre sa finalité : la plateforme Diams diffusera des données analysables, accessibles et assimilables pour tous. L'écosystème scientifique et des entreprises innovantes sont donc mis à contribution pour créer des outils de récolte et d'analyse des données, mais également de communication.

Le programme vise également à dynamiser l'écosystème local de l'innovation, qui, par la création de ces nouveaux outils, soutenue par l'Europe, pourrait ensuite trouver des marchés dans les grandes métropoles du continent.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/73938/l-institut-ecocitoyen-confirme-l-impact-de-la-pollution-de-kem-one-survenue-l-ete-dernier.html

L'Institut écocitoyen confirme l'impact de la pollution de Kem One survenue l'été dernier

ENVIRONNEMENT 09/02/2021 À 11H36 00:42



c. lips

Partagez cet article

A+ A-

Après une première publication concernant le rejet accidentel de chlorure ferrique du site KemOne en août 2020, un nouveau rapport de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions vient de paraître. Les relevés de diversités effectués à l'automne 2020 confirment l'impact du rejet de chlorure ferrique sur les algues et sur certaines espèces marines (oursins, astrée, rugueuse, patelle). La dispersion de la pollution avec le temps a aussi été constatée. Cependant, des dépôts persistaient encore au large de l'Anse Auguette en octobre.
Le suivi de diversité se poursuivra au printemps 2021, complété par les analyses des prélèvements

La Provence

Publié le 23.02.21

https://www.laprovence.com/article/ecoplanete/6274222/torchages-lyondellbasell-repond-aux-deputes-et-maires.html

MARDI 23/02/2021 à 10H34 | ÉCOPLANÈTE | ROGNAC,VITROLLES

Berre L'Etang - Torchages : LyondellBasell répond aux députés et maires

Le député Zulési a organisé une rencontre hier matin sur le site pétrochimique

Par Audrey Letellier



Les torchages de LyondellBasell l'an dernier avaient provoqué beaucoup d'émoi voire d'indignation chez les maires et les riverains.

Rappel des faits

Sept torchages l'été dernier. Trop pour les riverains. Le maire de Berre avait déclenché une réunion publique dans la foulée. Mais en octobre un nouveau torchage (re) mettait le feu aux poudres et déclenchait la fronde de maires fermement décidés à porter plainte contre l'industriel. À l'initiative du député Zulési, une rencontre s'est tenue hier matin sur le site pétrochimique, en présence du député Diard et des maires concernés.

Les épisodes de torchage successifs ont laissé des traces. Hier, une rencontre était organisée sur le site de l'industriel, par le député de la 8e circonscription, Jean-Marc Zulési (LREM), en présence de son homologue de la 12e, Eric Diard (LR) et des élus des villes concernées, à savoir Saint-Chamas, Coudoux, Rognac, Berre, La Barben, Lançon-Provence, Vitrolles et Marignane.

Jérôme Mauvigney, directeur du site pétrochimique, s'est livré, une nouvelle fois, à un exercice pédagogique visant à rappeler les raisons de ces torchages ; certains étant programmés dans le cadre d'opérations de maintenance ou de redémarrage, d'autres, consécutifs à divers incidents, la torche déclenchant alors une "mise en sécurité."

Reste ce qui est "visible", pour le non-initié, à savoir une longue traînée de fumées noires à des dizaines de kilomètres à la ronde. "*Et les réseaux sociaux deviennent un "défouloir*", convenaient élus et industriel. Ce que Didier Khelfa, le maire de Saint-Chamas, ne veut néanmoins pas minimiser : "*Il faut entendre l'importance de cette émotion et chaque fois qu'il y a un torchage, c'est vers nous que se tournent les administrés.*" Pour Jérôme Mauvigney, "*les élus doivent être les relais du dispositif Allô Industrie*". Encore faut-il qu'il fonctionne, rapidement, et que l'information soit la plus précise possible. Rapporter simplement qu'un incident s'est produit ne suffit pas. En substance, pour les élus, "*connaître les incidents, oui mais savoir quels pourraient être les impacts sur la santé, c'est ce qu'attendent les riverains.*"

"Pas d'impact quand l'incident est ponctuel"

Pour le directeur de LyondellBasell, "*il n'y a pas d'impact quand l'incident est ponctuel, mais les gens font l'amalgame et il y a une erreur évidente de ce point de vue là.*" Et de mettre en avant les 150M€ qui seront investis tant dans la maintenance que dans les projets en vue du grand arrêt de 2022. "*N'y a-t-il pas un moyen de rendre cet arrêt plus ambitieux en termes d'écologie, vie des financements étatiques ?*", questionnait Jean-Marc Zulési. "*Trop tard pour celui de 2022 en préparation depuis au moins quatre ans, en revanche, on peut voir pour celui de 2028 d'autant que les enjeux de réduction de 30 % des émissions de CO2 sont énormes.*" En ligne de mire, notamment, la possibilité de voir le site alimenté à 100 % par de l'énergie photovoltaïque couplée à la production d'hydrogène, comme ce qui se fait du côté de Total La Mède. Pour le député Diard, "*l'État doit aussi jouer le jeu. Quand il y a un incident, que je saisis la Sous-préfecture et qu'on me répond qu'on va se renseigner....*" "*Cela fait partie de notre protocole*, assure Jérôme Mauvigney. *Nous prévenons toujours le Sdis, la sous-préfecture, les Villes de Berre et de Rognac ainsi que la Dréal.*"

Un manque de communication

LyondellBasell veut donc inciter les citoyens à se rendre sur Allô Industrie et demande aux maires de relayer cette information. Encore faut-il que la Dréal publie sur Allô Industrie. Bref, tout le monde semble encore se renvoyer la balle.

Pour avancer concrètement, le directeur industriel a annoncé avoir fait le travail nécessaire sur deux chaudières qui posaient problème, "*et nous allons faire le maximum pour éviter les torches sans vapeur, autrement dit celles dont la combustion n'est pas complète* (fumées noires)". Mais il prévient : "*Il y aura encore des torchages, indispensables sur certaines unités.*" "*Le juste équilibre entre l'économie et l'environnement, c'est ce qu'on recherche*, développait Mario Martinet, le maire de Berre l'Étang. *Personne ne souhaite la fermeture du site. Mais il est vrai que la communication est difficile. Nous sommes informés du torchage mais ce n'est pas suffisant.*"

La Dréal devrait consentir un effort supplémentaire sur la communication, notamment via les réseaux sociaux puisque c'est par ce biais que les débats s'enflamment. "*C'est à l'État qu'il appartient de faire la lumière sur le caractère nocif de ce qui est rejeté*", martelait Eric Diard.

Sur les sept torchages de l'été dernier, trois relevaient d'un fonctionnement "normal". Quant à la plainte que les élus envisageaient de déposer contre l'industriel, il n'en a pas été question hier. La volonté de porter plainte serait-elle partie en fumée ?

"Un système de torchage archaïque"

Le président de l'Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos, dans un communiqué, dénonce, notamment pour Esso Fos, Ineos et Naphtachimie Lavéra, les épisodes de torchage à venir, comme annoncé par ces industriels sur leur site "conformément à des procédures de sécurité." Mais "*quelles sont les améliorations apportées à ce système de sécurité pour éliminer les produits ?*", interroge Daniel Mouttet. "*Quels investissements ont été réalisés pour arrêter ces systèmes de torchage qui polluent l'atmosphère en émettant des particules ?*", estimant qu'il ne suffit pas de prévenir de ces torchages visibles, pour s'en dédouaner. "*Pourquoi ne pas envisager des systèmes de réservoir qui recevraient ces produits en les stockant pour les traiter ultérieurement ?*" Hier matin, le député Diard plaidait pour une réponse à "l'américaine", à savoir des sanctions financières lors des incidents.

33 "événements" l'an dernier

La plateforme Allô Industrie emploie le terme "d'événements". Il y en a eu 33 comptabilisés l'an dernier sur le pourtour de l'étang de Berre. Parmi eux, 30 ont fait l'objet d'un message Allô Industrie. 21 avaient été anticipés, 12 étaient dus à des incidents d'exploitations.

À ce jour, 17 industriels sont engagés dans ce dispositif de communication "à chaud" qui, pour l'heure, doit encore faire ses preuves.

La Provence

Publié le 25.02.21

https://www.laprovence.com/article/economie/6276169/martigues-total-la-mede-un-pari-gagnant.html

Martigues - Total La Mède : "Un pari gagnant"

Entretien avec Stéphane Cambier, directeur d'un site qui poursuit une transformation entamée en 2016

Par Éric Goubert



Appelez-la désormais "plateforme" de La Mède. Un terme utilisé par les responsables de Total pour désigner ce qu'est devenu, en quelques années, le site installé sur les communes de Martigues et Châteauneuf. Naguère "simple" raffinerie, devenue "bio" en incorporant tout type d'huile (de palme, mais pas que), elle abrite toujours un dépôt pétrolier, mais aussi une centrale photovoltaïque, une unité fabriquant l'additif "Adblue", et une école de formation. En avril, une nouvelle unité démarrera, du nom d'Ecoslops, qui recyclera les mélanges d'eaux et d'hydrocarbures issus des fonds de cales des bateaux, cargos en particulier, avant un autre projet d'envergure tourné vers l'hydrogène, "MassHylia". Dix-huit mois après son arrivée, Stéphane Cambier, directeur, fait le point sur l'actualité de la "plateforme", donc.

Où en est le site de La Mède, bientôt deux ans après le démarrage de la bioraffinerie ?

Stéphane Cambier : La feuille de route est établie, et nous la suivons avec la satisfaction de voir de nombreux projets aboutir, particulièrement dans le domaine des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Nous sommes en train de réussir la transformation du site, qui s'avère être un pari gagnant.

La bioraffinerie a-t-elle atteint son rendement espéré ?



Pas encore ! Je rappelle qu'il s'agissait de l'une des plus vieilles raffineries du groupe, lancée en 1935. La transformation avait pour but de modifier le process issu de l'énergie fossile en se tournant vers les énergies renouvelables, et de s'inscrire ainsi dans la transition énergétique. En 2016, c'était un pari, qui s'avère aujourd'hui gagnant. Lors du lancement, en

juillet 2019, l'objectif déclaré était de produire 500 000 tonnes par an de biocarburant. Nous n'y sommes pas encore, mais nous devrions atteindre cette année les 420 000 t.

Stéphane Cambier, 45 ans, est devenu directeur de la plateforme Total de La Mède en novembre 2019, soit quelques mois après le démarrage de la bioraffinerie. Il est Belge. Ingénieur, il est passé par Pétrofina, avant d'intégrer les services d'exploration et de production de Total, en Afrique de l'Ouest, au Nigéria comme en Angola. *PHOTO E.G.*

Pourquoi ces délais ?

En grande partie parce qu'il s'agit d'un procédé nouveau, l'unité de production utilisant une technologue française développée par Axens, filiale d"IFP Énergies nouvelles". Il a fallu augmenter la puissance de l'unité, et nous avons connu quelques problèmes mécaniques, qui nous ont conduits à un arrêt en octobre. Depuis quelques modifications d'ingénierie, l'unité fonctionne très bien, et à haut débit.

"Nous allons utiliser moins d'huile de palme, plus tôt que prévu"

Où en êtes-vous de l'utilisation de l'huile de palme, qui a fait polémique ?

Nous en utilisons toujours, mais nous espérons diminuer ses apports plus vite que prévu au départ... Je rappelle que cette bioraffinerie utilise tout type d'huile, de tournesol, de colza comme de palme, mais également des huiles de cuisine usagées, ou des graisses animales. Dans ces deux derniers domaines, les filières sont en train de se monter, ce qui nous permettra de réduire nos quantités d'huile de palme. Mais je veux être clair : nous respectons la loi, bien évidemment, qui limite la quantité utilisée à 300 000 t par an. Nous en avons utilisé, mais dès que les huiles de cuisine usagées seront plus nombreuses, en particulier en provenance d'Asie, nous pourrons en diminuer l'utilisation.

Total et Engie ont aussi annoncé un projet nommé "MassHylia". Était-il envisagé au départ de la reconversion du site ?

Non ! C'est une réflexion qui a mûri au fil du temps, et qui a été accélérée par le contexte de ces derniers mois, où on voit bien que les préoccupations liées à la transition énergétique sont à la hausse. Le but, c'est de produire de l'hydrogène "vert" à base d'énergie solaire photovoltaïque, qui remplacera peu à peu l'hydrogène "gris" que nous utilisons au quotidien, en provenance de nos unités, de Naphtachimie et d'Air Liquide. Dans un premier temps, cet hydrogène servira au niveau industriel, peut-être un jour pour les cars, camions... Tout est ouvert.

Aujourd'hui, peut-on dire que la raffinerie pollue moins ?

Oui ! Les émissions en termes de CO_2 ont été divisées par six, celles en soufre de 90 %. En termes de danger, nous avons aussi bien baissé, à tel point que nous avons dû recommencer la mise au point de notre Plan de prévention aux risques technologiques (PPRT). Il est en cours d'élaboration, et devrait être finalisé début 2022. Et les cercles de danger seront bien moins étendus, ça c'est déjà sûr.

En termes d'impact sur l'économie locale, voire régionale, que représente aujourd'hui Total à La Mède ?



La raffinerie employait directement 400 personnes avant sa reconversion, nous sommes 280 actuellement, avec l'objectif d'être 250 en 2022. Avec toujours le même ratio, un emploi en interne en génère cinq autres dans la sous-traitance. Total a donc vocation à rester un acteur majeur de l'économie de la

À la place d'anciens bacs, des panneaux produisent de l'électricité photovoltaïque. *PHOTO TOTAL - NEDIM IMRE*

région, d'autant qu'en ayant réussi son pari, la plateforme de La Mède est désormais considérée comme une vitrine pour le groupe. Et les nouvelles activités qui peuvent encore arriver ne feront que conforter cette volonté.

Les riverains, qui ont pesté lors du démarrage contre les bruits de la torche, acceptent-ils mieux la proximité du site ?

Nous avons repris et poursuivons les échanges avec eux, au rythme d'une réunion par trimestre. Les problèmes de torches ont été résolus, nous sommes plus désormais sur des problèmes de fond, sur des bruits... Mais il faut bien comprendre qu'après plus de trois ans d'arrêt, lorsque la bioraffinerie a démarré, cela a à nouveau changé la vie des riverains. On essaie de mieux communiquer, notamment grâce au dispositif "Allo industrie", sur Twitter. L'impact est évident : les gens n'appellent quasiment plus, dès lors qu'on signale ou explique les torchages, par exemple.

Le Covid vous a-t-il perturbé ?

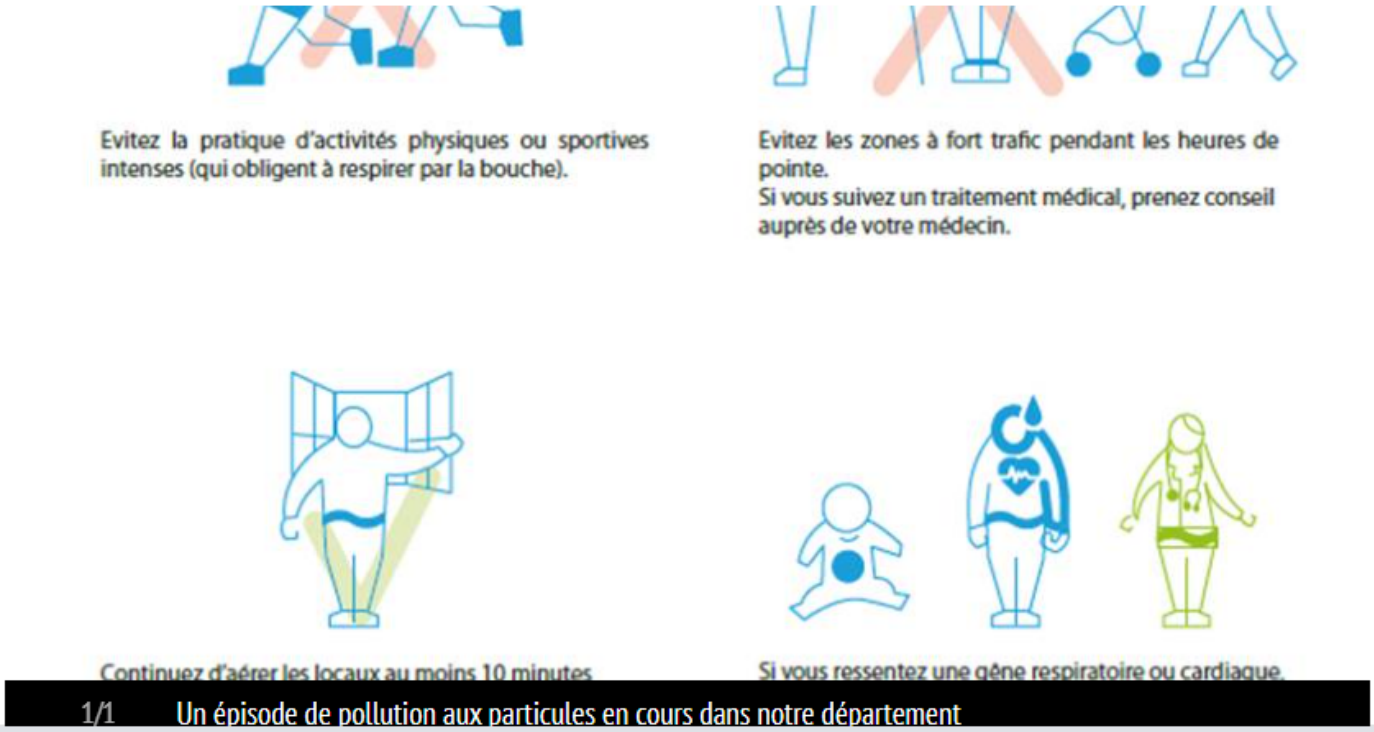
On s'est rapidement adapté ! En adoptant le port du masque dès le début, en respectant les gestes barrières. On développe encore des solutions comme des masques avec des pince-nez pour éviter la buée. On continue de respecter scrupuleusement les gestes barrières. Et on voit qu'on peut s'adapter. En définitive, faire preuve d'agilité. Ce qui caractérise les dernières années sur le site, où après tous ces changements renaît la fierté d'y travailler.

Publié le 26.02.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/74334/un-episode-de-pollution-aux-particules-en-cours-dans-notre-departement.html

Un épisode de pollution aux particules en cours dans notre département

ENVIRONNEMENT 26/02/2021 À 16H06 00:32



Dans un communiqué, la préfecture annonce que le département des Bouches-du-Rhone a été placé en procédure d'alerte, en niveau de l'information-recommandation, pour la pollution aux particules fines selon les mesures de qualité de l'air d'AtmoSud. Si vous êtes une personne fragile, évitez la pratique d'activité physique, les zones à fort trafic et aérez vos espaces de vie

A noter que les 3 échelons d'alerte sont les suivants : l'information-recommandation, la vigilance et la vigilance renforcée.

https://www.nouvellespublications.com/lyondellbasell-prepare-le-terrain-pour-la-revitalisation-3182.

LyondellBasell prépare le terrain pour la revitalisation

Avec deux projets logistiques générateurs d'une centaine d'emplois minimum à Berre, LyondellBasell a atteint l'objectif fixé dans son projet de revitalisation, après la fermeture de la raffinerie. Mais il n'en restera pas là.



J.-C. Barla - Jérôme Mauvigney, directeur général de LyondellBasell Services France et du pôle pétrochimique de Berre-l'Etang, depuis le 1er octobre 2020.

ECONOMIE Publié le 01 mars 2021 à 13h58, Jean-Christophe Barla

Après la fermeture de sa raffinerie de Berre-l'Etang en 2014, LyondellBasell s'était engagé auprès de la Préfecture de région dans un projet de revitalisation visant à générer 100 emplois sur le territoire. La perspective est désormais actée avec l'implantation annoncée de deux plates-formes logistiques à l'initiative de Baytree et de Gemfi, sur une vingtaine d'hectares, et des entrepôts de 104 000 m^2. Leur arrivée pourrait même engendrer 150 à 350 emplois à terme avec la montée en puissance de leurs activités.

Mais si la convention de revitalisation, ciblée sur 70 hectares, est officiellement close depuis le 5 février, le site pétrochimique n'a pas fini d'évoluer, selon Jérôme Mauvigney, le directeur. « *Nous nous engageons sur un comité de suivi de la revitalisation avec la sous-préfecture d'Istres pour continuer à valoriser les terrains, au-delà de cette première phase. Actuellement, des travaux d'aplanissement d'une cinquantaine d'hectares de l'ex-raffinerie sont en cours. Ils devraient être achevés d'ici à la fin de l'année 2021. Nous devons également mener divers travaux sur des déplacements de réseaux, transférer une usine de production d'huiles que nous voulons conserver et détruire, avec une société partenaire britannique, quatre cheminées encore existantes... L'ensemble du foncier devrait être disponible à l'horizon 2022-2023, ce qui laisse le temps aux porteurs des projets de plates-formes de mener à bien toutes leurs procédures, mais aussi de prospecter ou accueillir à l'avenir des industries intéressées par des synergies d'utilités avec notre site* ».

Investissements records

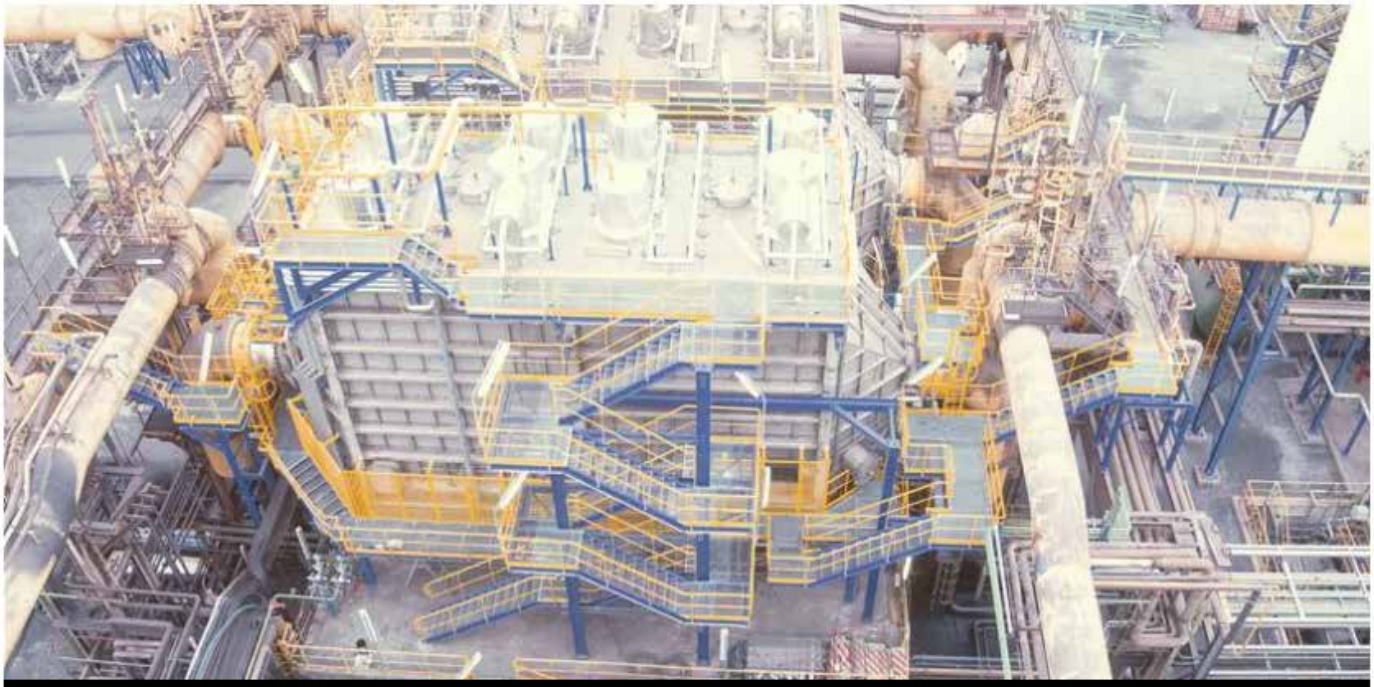
En dehors de cette convention, LyondellBasell détient quelques dizaines d'hectares dont le devenir n'est pas défini. Des réflexions sont en cours pour accroître l'autonomie énergétique du site, à travers de la production photovoltaïque ou d'hydrogène, et contribuer ainsi à réduire son empreinte environnementale. « *Nous devons encore diminuer de 30% nos émissions de CO2 à l'échéance de 2030. Cette zone pourrait être dédiée à l'accueil de solutions de décarbonation. Nous sommes très sollicités,* admet Jérôme Mauvigney. *Les options ne seront pas approfondies avant notre grand arrêt de 2022 dont l'organisation nous mobilise pleinement. Compte tenu des divers épisodes de torchages non planifiés que nous avons connus en 2020, notre objectif prioritaire est d'accroître la fiabilité et la performance opérationnelle et environnementale de nos installations. Environ 150 millions d'euros seront investis dans ce grand arrêt, prévu sur six mois. C'est un engagement important pour le groupe. Ensuite, nous analyserons et évaluerons les meilleures solutions technologiques et financières qui pourraient être mises en œuvre à l'occasion du grand arrêt suivant en 2028 et nous permettre ainsi d'être en règle pour 2030 sur nos émissions dans l'atmosphère* ».

Pour Jérôme Mauvigney, un tel projet vise à « *construire l'usine des 50 prochaines années* », d'autant plus que le site utilise déjà de l'hydrogène sur le vapocraqueur. Pour la Provence, une telle perspective de pérennité se mesure en retombées économiques concrètes : LyondellBasell verse chaque année environ 17 millions d'euros de taxes locales diverses et réalise en région 50 à 70 millions d'euros d'achats.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/74432/fos-arcelor-mittal-investit-dans-un-degoudronneur.html

Fos: Arcelor Mittal investit dans un dégoudronneur

ENVIRONNEMENT 03/03/2021 À 15H37 01:28



1/1 Fos: Arcelor Mittal investit dans un dégoudronneur

Les dimensions de la pièce sont impressionnantes, 13,4 m de haut, 17m de long et quelques 120 tonnes! Il s'agit là des mesures du tout nouveau dégoudronneur que le sidérurgiste ArcelorMittal vient d'installer à Fos-sur-Mer. Plus précisément, il s'agit d'un équipement de protection de l'environnement utilisé à la Cokerie pour améliorer la qualité du gaz coke en réduisant la teneur en goudron. Mis en service fin novembre, ce nouvel équipement aura coûté 3,5 millions d'euros

"*Comme tous nos projets d'investissements, la construction de ce dégoudronneur est une longue « aventure »,* explique-t-on chez Arcelor. *En effet, rien n'est « de série » ou en catalogue. Il y a des étapes avant d'arriver à la mise en service d'une installation : sélectionner la meilleure technique à disposition répondant au besoin, réaliser des études pour définir et adapter les caractéristiques techniques au besoin et à l'environnement dans lequel on va l'installer, puis la mise en fabrication, l'assemblage, les travaux de génie civil, le montage, les tests, et enfin la mise en service. Sur un projet comme celui-ci il faut compter un temps de fabrication de près d'une année.*"

Cette nouvelle machine s'inscrit plus globalement dans le projet de remise à niveau de la cokerie (130 millions d'euros investis pour la réfection des 126 fours permettant de cuire le charbon, utilisé ensuite comme combustible aux hauts-fourneaux) et vient en parallèle des 100 millions d'euros investis entre 2010 et 2020 par Arcelor pour l'environnement. Cette année, et jusqu'en 2023, ce sont 50 millions d'euros qui devraient être consacrés à la poursuite des investissements destinés à la protection environnementale.

Publié le 03.03.21

La Provence

https://www.laprovence.com/article/ecoplanete/6282967/martigues-les-torchages-le-nouveau-combat-de-daniel-moutet.html

Martigues : les torchages, le nouveau combat de Daniel Moutet

Le Fosséen demande aux industriels de Fos, Martigues et Berre de s'unir pour investir

Par Éric Goubert



Daniel Moutet, devant les nouveaux locaux de l'association qu'il préside à Fos. Celui qui a habité 24 ans à Lavéra se lance dans un nouveau combat. Selon lui, "rien n'est impossible".

Dites-lui, comme le font les industriels, que les torchages sont inévitables dans la vie d'une raffinerie ou d'un site pétrochimique. Et vous verrez Daniel Moutet changer de couleur. Le président de l'association de Défense et de protection du littoral du Golfe de Fos, bien connu pour ses actions successives envers les émissions polluantes des plus grands donneurs d'ordre de la zone Fos-Lavéra, repart au combat. Sa nouvelle cible : les torchages, au coeur de plusieurs polémiques depuis plusieurs mois (Lire La Provence du 23 février notamment, après une réunion à Berre), même si les industriels, rassemblés au sein du dispositif Réponses, font preuve de pédagogie sur le sujet.

Vous vous attaquez donc aux torchages. Pourquoi ?

Daniel Moutet : Je veux remettre les choses à leur place. Et je suis bien placé pour, puisque j'ai d'abord habité à Lavéra pendant 24 ans, avant de venir à Fos. Mon père a participé au démarrage de Naphtachimie en 1954. Je suis né trois ans plus tard, et je me souviens, à Martigues comme à Fos, d'avoir toujours vu ces torches. Et qu'a-t-il été fait depuis tant d'années pour améliorer ce système archaïque ? Pas grand chose. Ça devient insupportable, intenable.

Pourtant, les industriels soutiennent les utiliser du mieux possible...

Oui, à force d'entendre la population gueuler, maintenant ils font des mots d'excuse ! Ils préviennent, avec une certaine forme de complaisance, qu'ils vont être contraints d'utiliser la torche, pour un arrêt, pour un démarrage, pour un souci technique... Mais ce n'est pas parce qu'ils préviennent que ça enlève la pollution. Je

repose la question : depuis 1954, qu'est-ce que Naphtachimie, LyondellBasell, Esso et autres ont fait pour améliorer ce système ? Il faut arrêter de se cacher derrière le protocole de la sécurité. Et inventer de nouvelles choses.

Comme quoi ?

Ça, c'est aux ingénieurs de ces grands groupes de travailler là-dessus. Mais quand j'entends dire un industriel qu'il est contraint de brûler du produit, et donc de le brûler à la torche, ça m'exaspère. On peut pas trouver un autre système, stocker ces produits, en faire quelque chose, plutôt que de les brûler et de nuire à la santé des populations ? Je veux bien admettre que c'est un organe de sûreté, mais je suis persuadé qu'avec de la volonté, on peut trouver d'autres moyens.

Etes-vous sûr que c'est possible ? Comment financer de tels travaux ?

Rien n'est impossible. Regardez ce que ça coûte d'aller prendre des photos sur Mars... Moi, ce que je veux, c'est agir pour protéger la santé publique. Parce que combien ça coûte la pollution, combien ça coûte les cancers, les soins, les maladies ? Ça aussi, il faut y penser. Ce qui manque à l'heure actuelle, sur ce sujet, c'est la volonté. Que les industriels unissent leurs compétences et leurs moyens financiers, que leurs meilleurs ingénieurs s'allient, et je suis persuadé qu'ils peuvent trouver des solutions.

Vous lancez un sacré pavé dans la mare...

Oui, disons que je tire la sonnette d'alarme. On ne peut pas nier que les industriels ont fait des investissements ces dernières années, même ArcelorMittal, que j'ai beaucoup critiqué, a commencé à mettre de l'argent. Mais sur le sujet des torches, tout reste à faire.

4 900 photos de pollution à voir en avril

Les nouveaux locaux de l'association n'ont pas pu être inaugurés, en septembre dernier, mais le président comme la secrétaire et les bénévoles de l'association ADPLGF y sont à l'aise. A quelques encablures du port de Fos, ils y bénéficient de bureaux, d'une salle d'archivages (pleine !) et d'une grande salle de réunion permettant d'échanger à une quinzaine de personnes, en respectant les normes sanitaires. "*Et sinon, on est équipés pour la visio*", commente Daniel Moutet en faisant la visite des lieux.

Depuis 2002, l'association et son emblématique président, qui a quitté le dispositif "Réponses" en fin d'année dernière, se sont fait une place de choix dans les diverses luttes locales contre la pollution. Et sur son ordinateur portable, Daniel Moutet peaufine un diaporama présentant ses clichés "pollués". "*J'ai 4 900 photos faites depuis 2006, j'en proposerai une sélection pendant le festival* "Regain*" en avril*", explique-t-il, en les commentant, évoquant avec un humour grinçant cette "*symphonie des couleurs*". "*Un jour, j'ai vu une fumée terrible. J'ai pris ma voiture, et je l'ai suivie, jusqu'à Nîmes ! Quand on dit que la pollution ne s'arrête pas aux frontières des villes comme Fos, Martigues ou Berre l'étang, c'est une réalité*".

Des projets, il en regorge. Même si le dépôt de la troisième plainte de l'association, contre l'Etat, est retardé, il prépare aussi de nouvelles analyses, sur lesquels il ne veut pas s'étendre pour le moment. Mais son sourire gourmand en dit long : "*Vous verrez, ça fera du bruit !*"

"Pas archaïque du tout"

Président de l'association "Environnement industrie", impliqué dans le dispositif "Réponses", Marc Bayard estime que le procédé de torchage "*n'est pas archaïque du tout*". Le terme employé par Daniel Moutet l'a "*surpris*" : "*Les torches d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec celles d'il y a 50 ans. Si on peut stocker du liquide avant de le traiter et de le réemployer, pour du gaz, parce que c'est ce que traitent les torches, c'est quasiment irréalisable. Et il vaut mieux les brûler plutôt que de les rejeter sans ce traitement dans l'atmosphère*". L'ancien directeur de Naphtachimie reconnaît cependant que "*des axes de progrès sont possibles. D'abord en utilisant moins les torches, ensuite, en évitant les fumées. Ce qui nécessite d'améliorer les combustions, d'injecter davantage de vapeur. Quand des fumées sont émises, c'est que la combustion est incomplète. Mais les sites sont obligés d'avoir ce type d'exutoire pour fonctionner en sécurité*".

Publié le 05.03.21

La Provence

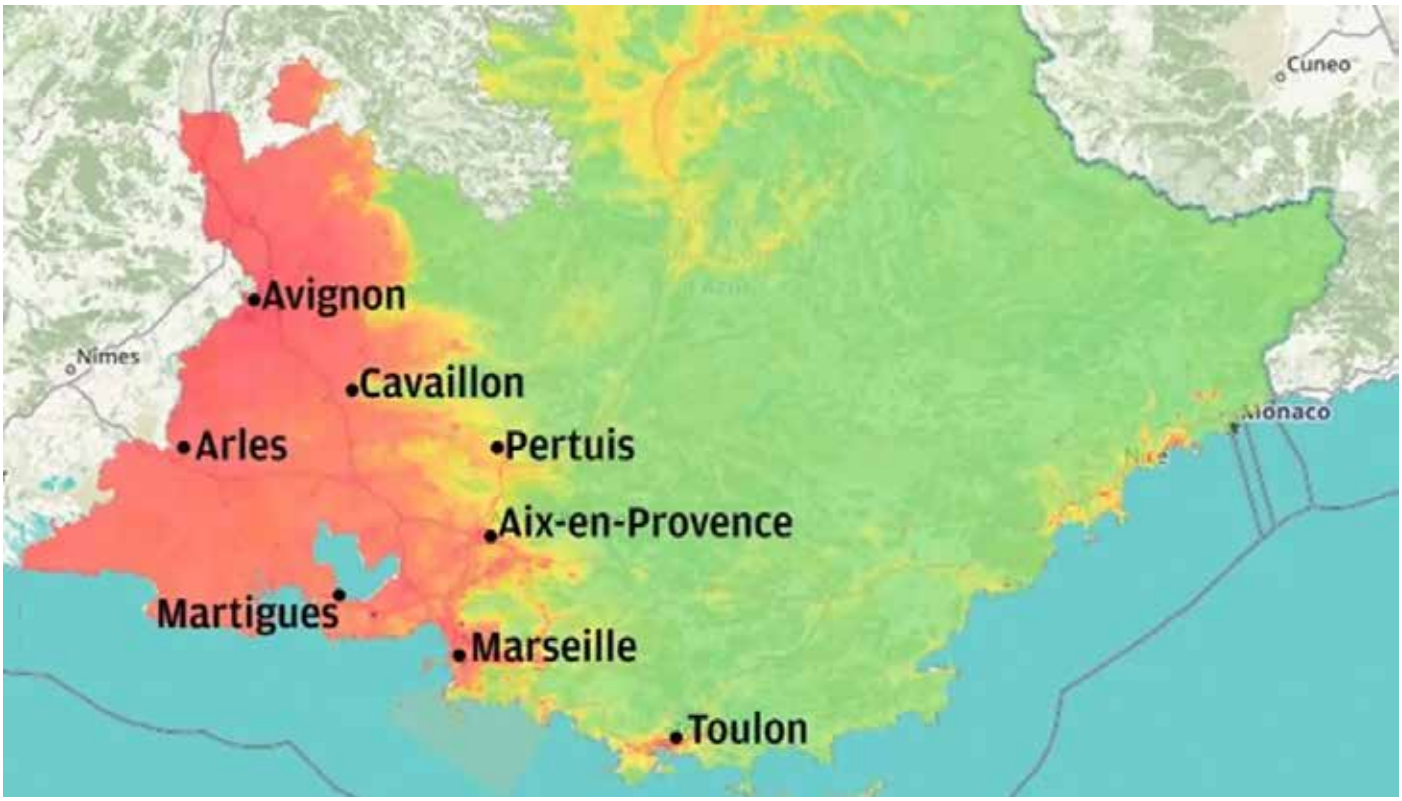
https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/6283895/pollution-les-particules-fines-sont-sur-un-nuage.html

VENDREDI 05/03/2021 à 10H53 | ECOPLANETE | MARSEILLE,EDITION MARSEILLE

Marseille - Pollution : les particules fines sont sur un nuage...

Depuis deux jours, les éléments se liguent pour faciliter leur concentration

Par Philippe Gallini



Ceux qui pensaient qu'en obligeant l'humanité à réduire ses activités polluantes, la crise du Covid allait avoir un effet positif durable sur la qualité de l'air, ont dû déchanter. Depuis le début de l'année 2021, en effet, les phénomènes de concentration de particules fines (PM10) se succèdent et le dernier en date, hier, a même conduit les autorités à déclencher la procédure d'information et de recommandation aux populations de trois départements.

Dans les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Hautes-Alpes, ces concentrations de PM10 ont atteint et parfois dépassé 50 µg par m³ d'air, en moyenne journalière, allant jusqu'à 70µg/m³ en certains endroits, tout en restant en deçà du seuil d'alerte des populations fixé à 80 µg/m³. La situation reste cependant sous haute surveillance en raison de l'impact de ces particules sur la santé humaine, notamment pour les personnes souffrant de problèmes respiratoires.

Comme l'explique Sébastien Mathiot, chargé d'action territoriale dans les Bouches-du-Rhône pour l'observatoire de la qualité de l'air en région Provence-Alpes-Côte d'Azur Atmosud, "*cette situation est la conséquence de trois phénomènes, à commencer par les effets de la pollution locale 'traditionnelle' que génèrent les moyens de transport utilisant de l'énergie fossile (voitures, avions et bateaux), les rejets industriels notamment autour de l'étang de Berre, le chauffage individuel au bois (bien qu'en diminution avec l'arrivée des beaux jours) et les brûlages - pourtant strictement interdits - de déchets verts*". S'y ajoute "*une météo favorable car peu dispersive*", à savoir une absence de vent et une humidité importante qui favorisent l'accumulation des particules au niveau du sol. C'était le cas ces dernières heures, à Marseille, sur le boulevard Rabateau, mais aussi sur les principaux axes routiers en Arles et Avignon. Enfin, est venue compléter ce cocktail déjà peu ragoûtant, la présence depuis plusieurs semaines, dans les hautes couches de l'atmosphère, de particules désertiques transportées par les vents depuis le Sahara.

Le sud de la France a connu ainsi un premier épisode de ce type le 6 février dernier, puis un second les 23, 24 et 25 février, et un troisième aujourd'hui, bien que pour le spécialiste d'Atmosud, "*il puisse s'agir d'un seul et même phénomène qui stagne au-dessus de la Provence, étant régulièrement alimenté par de nouvelles arrivées de poussières sahariennes*". Et d'ajouter : "*Ses déplacements et ses retombées sont dès lors erratiques et donc très difficiles à anticiper*".

Mais comme le précise aussi Sébastien Mathiot, par chance, "*le retour d'un flux de Nord* - en clair, l'arrivée du mistral - *devrait permettre de disperser l'essentiel de cette pollution et conduire à une amélioration sensible de la qualité de l'air dans les jours à venir*".

Comme le rappelle par ailleurs Atmosud, l'Organisation mondiale de la santé a fixé à 35 jours par an, au maximum, le nombre des dépassements admissibles sans conséquence significative sur la santé humaine. Et l'observatoire de se montrer rassurant : "*En Provence, ces pics de concentration de particules ne se manifestent en moyenne qu'une vingtaine de jours, chaque année*".

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/74567/fos-port-st-louis-extension-industrielle-avis-d-enquete-publique.html

Fos & Port-St-Louis. Extension industrielle : avis d'enquête publique

ENVIRONNEMENT 10/03/2021 À 11H45 00:51

U. Téchené

Partagez cet article

La société Solamat Merex demande une extension de son autorisation pour exploiter ses activités de traitement de déchets industriels. Le projet consiste « *principalement à augmenter la capacité de traitement thermique, de réaliser des unités de traitement biologique et physico-chimique, des unités de lavage des citernes et de curage des hydrocureurs, et une plateforme de stockage extérieure de terres polluées et de résidus solides* »

Du 23 mars au 23 avril, il sera procédé à une enquête publique sur les communes de Fos sur Mer et Port-St-Louis du Rhône et tout citoyen peut consulter les pièces du dossier et faire des observations écrites. Ces dernières peuvent être consignées directement en mairie sur les registres ouverts à cet effet ou être transmises par courriel (enquete-publique-2326@registre-dematerialise.fr) et sur le site www.registre-dematerialise.fr/2326.

Pour connaître les horaires de consultations, se rapprocher des mairies.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/74588/fos-incident-et-fumee-sur-le-site-d-arcelormittal.html

Fos : incident et fumée sur le site d'ArcelorMittal

ENVIRONNEMENT 11/03/2021 À 09H21 00:32



1/1 Fos : incident et fumée sur le site d'ArcelorMittal

Un incident survenu à la cokerie de l'usine ArcelorMittal à Fos-sur-Mer ce matin à 8h35, a conduit à la mise en sécurité des installations d'où le dégagement de fumées observées sur le site. Toutes les équipes sont mobilisées pour contenir l'incident et le réduire au maximum. Pour l'heure, le POI n'est pas déclenché, le retour à la normale est en cours selon l'industriel

La Provence

Publié le 11.03.21

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6289966/fos-emission-accidentelle-de-fumee-jaune-a-arcelor.html

JEUDI 11/03/2021 à 09H17 - Mis à jour à 09H57 | FAITS DIVERS - JUSTICE | FOS-SUR-MER

Fos-sur-mer : émission accidentelle de fumée jaune à Arcelor

Par P.S.



Depuis 8h35 ce matin, une émission de fumée jaune accidentelle a lieu sur le site d'ArcelorMittal. PHOTO ARCHIVES J.-L.C.

Depuis 8h35 ce matin, une émission de fumée jaune accidentelle a lieu sur le site d'ArcelorMittal. Si les équipes internes de sécurité sont rapidement intervenues pour contenir l'incident et réduire l'impact, le Plan d'opération interne (POI) n'est pas déclenché, nous explique la direction de l'établissement via la plateforme "allô industrie".

L'incident a duré une trentaine de minutes, a précisé l'industriel, informant que "*l'incident est désormais clos, à la suite de l'intervention rapide des équipes concernées*".

GOMET'

https://gomet.net/la-poste-mesure-pollution/

La Poste équipe 300 véhicules pour mesurer la pollution de l'air

par **Margot Geay** · 12 mars 2021 à 08h39 (modifié le 14 mars 2021 à 10h36)



Le Groupe La Poste Provence-Alpes-Côtes d'Azur s'inscrit dans le projet DIAMS (Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability) et équipe 300 véhicules de capteurs pour mesurer la pollution de l'air. Ce projet collaboratif, financé à 80% par des fonds européens et porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence, est planifié jusqu'en 2022 pour améliorer la qualité de l'air en ville.

Comment mesurer les données récoltées ?

La mesure des données du projet DIAMS suit un enchaînement précis. Trois étapes sont nécessaires. La collecte, l'analyse et l'action. Après être collectées via des capteurs de mesure des particules fines dans l'air, les données sont analysées par une plateforme numérique pour être exploitées dans un plan d'actions partagé avec les parties prenantes du projet (entreprises, collectivités, associations…).

Suivant cette logique, le Groupe La Poste a placé les capteurs sur ses véhicules jaunes pour mesurer au cours des déplacements dans la métropole, le **taux de particules fines** de diamètre PM 2.5 (c'est-à-dire inférieur à 2.5 microns). Pour garantir la précision de la collecte, les équipes assurent le **contrôle qualité** des capteurs à l'entrée et à la sortie des parkings où les véhiculent stationnent.

Ensuite, les données sont **intégrées dans la plateforme numérique de AtmoSud**, une association de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du projet Diams et agréée par le Ministère de l'Environnement, pour être **organisées en une cartographie** des zones plus ou moins polluées de l'air métropolitain.

Enfin, ces informations servent de supports au **développement de nouveaux services territoriaux** pour « Mieux respirer » selon l'adage du projet. Delphine Janicot, responsable du projet DIAMS au Groupe La Poste, assure à Gomet' : *« les données qui seront récoltées serviront à échanger avec les collectivités pour améliorer les tournées de livraison en milieu urbain ».*

La Poste dans une logique globale

Pour Delphine Janicot, il était *« naturel »* de participer au projet puisque le Groupe La Poste *« souhaite participer à la dépollution des centres villes en s'impliquant dans la logistique urbaine ».* Pour ce faire, l'entreprise a remporté un appel d'offre européen *« en proposant une prestation d'installation de capteurs pour mesurer la qualité de l'air »* avec son prestataire Pollutrack, qui produit ces capteurs. Ainsi, *« les fonds européens alloués à La Poste dans ce projet »* pourront financer les capteurs *« pendant une année »* poursuit la responsable.

Au delà du projet DIAMS, La Poste propose une solution de mesure de qualité de l'air aux collectivités par sa filiale Geoptis. Impliqué dans la logistique et la dépollution urbaine, le groupe compte aujourd'hui *« la plus grande flotte de véhicules électriques au monde »* qui représente 30% de l'intégralité du parc *« soit 49% en comptant les vélos à assistance électrique »* évalue Delphine Janicot.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/74615/des-possibles-panaches-de-fumees-sur-le-pole-petrochimique-de-berre.html

Des possibles panaches de fumées sur le Pôle Pétrochimique de Berre

ENVIRONNEMENT 11/03/2021 À 16H55 00:35



N. Boucenna

Partagez cet article

A+ A-

L'unité Extraction Butadiène du Pôle Pétrochimique de Berre-l'Etang poursuit son démarrage, faisant suite aux dysfonctionnements rencontrés dans la nuit du 10 au 11 mars

Des épisodes de torche pourraient, éventuellement, être visibles durant cette phase.
Si tel était le cas, les équipes en service mettront tout en œuvre pour en limiter la durée.

Soyez assurés que, pendant le redémarrage de l'unité, tout recours à la torche est un dispositif de mise en sécurité.

La direction du site présente par avance ses excuses pour les éventuelles gênes occasionnées.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/74596/fos-l-incident-sur-le-site-d-arcelormittal-est-termine.html

Fos : l'incident sur le site d'ArcelorMittal est terminé

ENVIRONNEMENT 11/03/2021 À 10H30 01:00



N. Boucenna

Partagez cet article

Suite à une perte électrique, le site d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer a été contraint de procéder à une « mise aux chandelles » à la Cokerie ce matin entre 8h25 et 8h55, entraînant l'émission de fumées jaunes. Comme prévu par nos procédures dans ce type de situation, les installations concernées à la Cokerie ont été mises en sécurité.

Une « mise aux chandelles » est une action de mise en sécurité du réseau de gaz, mise en œuvre par les équipes de la Cokerie en cas de perte du dispositif d'extraction (ex : en cas de panne électrique...). Le gaz est alors temporairement envoyé à l'atmosphère.

Du fait du phénomène de dilution, les modélisations réalisées dans le cadre de notre étude de danger indiquent qu'en dépit d'une très forte perception visuelle, ces incidents techniques ne présentent pas, pour les populations riveraines, d'effets nocifs et/ou toxiques. Cependant en fonction du vent, il peut conduire à des perceptions olfactives fortes

Nous remercions nos équipes qui ont réagi rapidement en rétablissant la situation rapidement.

Communiqué ArcelorMittal

https://www.maritima.info/depeches/environnement/la-mede/74751/des-episodes-de-torche-a-la-raffinerie-de-total-la-mede.html

Des épisodes de torche à la raffinerie de Total La Mède

ENVIRONNEMENT 16/03/2021 À 16H15 00:22



N. Boucenna

Partagez cet article

Des manœuvres d'exploitation sont en cours cette semaine à la raffinerie de Total La Mède. Elles occasionneront des épisodes de torche et éventuellement des nuisances sonores. La direction de Total la Mède s'excuse pour les gênes occasionnées

Le Monde

Publié le 17.03.21

https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/03/17/le-geant-de-l-acier-arcelormittal-se-lance-dans-les-certificats-verts_6073488_3234.htmlles-certificats-verts_6073488_3234.html

Le géant de l'acier ArcelorMittal se lance dans les certificats « verts »

Le premier sidérurgiste mondial, et l'un des premiers émetteurs de CO2 de la planète, détaille son initiative pour réduire son empreinte carbone d'ici à 2030.

Par Jean-Michel Bezat

Publié le 17 mars 2021 à 17h47 - Mis à jour le 17 mars 2021 à 19h00 • Lecture 3 min.



A l'usine d'ArcelorMittal de Dunkerque (Nord), en mars 2018. DENIS CHARLET / AFP

De l'acier « vert » ? La formule peut relever de l'oxymore, tant sa production reste gourmande en énergies fossiles, charbon en tête, et donc émettrice de dioxyde de carbone (CO_2). Les sidérurgistes s'engagent, depuis une dizaine d'années, dans la lutte contre le réchauffement climatique, et il était temps d'accélérer le mouvement : au sein des industries lourdes, le secteur est le plus gros émetteur de CO_2, avec 2,6 milliards de tonnes par an, indiquait un rapport de l'Agence internationale de l'énergie publié en octobre, soit 7 % à 8 % du total – plus que les émissions du fret routier.

Numéro un mondial du secteur, ArcelorMittal a pris des engagements ambitieux, il y a six mois : réduire ses émissions de 30 % d'ici à 2030, et atteindre la neutralité carbone en 2050, au niveau mondial. Fils du fondateur et nouveau directeur général du groupe, Aditya Mittal a présenté à la presse, mercredi 17 mars, son projet « XCarb », une initiative mondiale et une marque sous laquelle seront regroupés ses projets en matière de réduction des émissions de CO_2.

Avec son programme de certification, présenté par M. Mittal comme *« le tout premier de l'industrie sidérurgique »*, ses clients pourront acquérir des certificats liés à leurs achats d'acier. Cela leur permettra de baisser leurs émissions dites « Scope 3 », correspondant aux émissions dont l'acheteur n'est pas directement responsable dans son processus de fabrication. Le groupe annonce qu'il disposera de 600 000 tonnes d'acier vert d'ici à la fin de 2022, soit moins de 1 % de sa production mondiale.

« Nos clients nous le demandent »

Geert van Poelvoorde, le nouveau directeur général Europe, a précisé qu'ArcelorMittal va commercialiser deux types de produits plats et longs sous cette *« marque ombrelle »* XCarb : un *« acier certifié vert »*, produit dans des hauts fourneaux alimentés par d'autres énergies que le coke (biomasse, hydrogène…), et un produit baptisé *« acier recyclé et renouvelable »*, sorti des fours électriques utilisant des énergies renouvelables pour traiter de la ferraille récupérée, qui a une très faible teneur en carbone.

« Nos clients nous le demandent », car tous ont pris des engagements de réduction de leur empreinte carbone, explique M. van Poelvoorde. M. Mittal espère que cette part d'acier vert atteindra 10 % de la production globale de son groupe en 2030. Mais la démarche concernera d'abord l'Europe, où ArcelorMittal développe déjà différentes technologies. Cet acier arrive sur un marché où les surcapacités de production étaient encore de 25 % à 30 % fin 2019, à la veille de la crise sanitaire.

ArcelorMittal a aussi annoncé, mercredi, la création d'un fonds, XCarb Innovation, doté de 100 millions de dollars (84 millions d'euros) par an. Il soutiendra les entreprises qui, avec leurs propres projets, s'inscriront dans une démarche de décarbonation de la sidérurgie. M. Mittal a toutefois prévenu que cette transition écologique de l'industrie de l'acier ne pourra se faire sans l'intervention des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs à un projet européen, en partenariat avec Total et l'IFP Energies nouvelles (Ifpen), que son groupe participe au démonstrateur DMX de Dunkerque (Nord), pour le captage du CO_2 émis par ses hauts fourneaux.

Les initiatives se multiplient

Les initiatives se multiplient, surtout en Europe. De nouveaux venus arrivent sur le marché de l'acier plus sobre en CO_2. C'est le cas, en 2020, de la petite société suédoise H2 Green Steel (H2GS), qui va produire ce matériau essentiel sans recours aux énergies fossiles, mais avec de l'hydrogène. Dans le nord de la Suède, elle construit un complexe industriel couplant production d'hydrogène-aciérie, qui doit démarrer sa production en 2024 et, selon ses plans, atteindre 5 millions de tonnes à la fin de la décennie.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/74913/incident-a-kem-one-des-operations-de-nettoyage-sur-plusieurs-jours.html

Incident à Kem One: des opérations de nettoyage sur plusieurs jours

ENVIRONNEMENT 24/03/2021 À 09H33 00:42



1/1 archive Maritima

Comme précédemment annoncé, dans la nuit du dimanche 21 au lundi 22 mars, le site pétrochimique de Berre a rencontré un incident
d'exploitation au sein de l'unité de production de PVC de Kem One. Le dysfonctionnement au niveau d'un silo de stockage de PVC a généré la dispersion de poudre de PVC.

"Le nettoyage des zones identifiées hors du site (chez les riverains et dans les espaces publics) est en cours et se poursuivra dans les prochains jours", indique un communiqué de Kem one qui précise que ces particules ne présentent pas de risque par contact, pour l'homme, pour les animaux ni encore pour les plantes.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/74914/pierre-dharreville-interpelle-bruno-le-maire-sur-l-avenir-du-golfe-de-fos.html

Pierre Dharréville interpelle Bruno Le Maire sur l'avenir du golfe de Fos

ENVIRONNEMENT 24/03/2021 À 09H55 00:43



1/1 Pierre Dharréville interpelle Bruno Le Maire sur l'avenir du golfe de Fos

Le golfe de Fos est connu pour ses raffineries, ses usines ou encore le Grand port maritime de Marseille. Un territoire très industrialisé où la question de la transition écologique est cruciale. A ce sujet, le député PCF des Bouches-du-Rhône Pierre Dharréville a adressé un courrier au ministre de l'économie Bruno Le Maire

Selon le député *"des investissements de modernisation"* permettraient *"un gain environnemental et sanitaire"*. Il souhaite également *"des infrastructures de transport renouvelées (...) avec l'ambition de développer de façon significative le rail"*. Pour cela Pierre Dharréville demande le soutien de l'Etat pour consolider le tissu industriel: *"La puissance publique doit tenir sa place"*, estime-t-il dans ce courrier.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/74970/des-episodes-de-torche-sur-le-site-petrochimique-de-berre.html

Des épisodes de torche sur le site pétrochimique de Berre

ENVIRONNEMENT 26/03/2021 À 15H40 00:37



N. Boucenna

Partagez cet article

A+ A-

Jusqu' au 21 avril, l'unité KRATON du site pétrochimique de Berre procédera à l'arrêt de ses installations pour inspection et maintenance

Durant cette période, des épisodes de torche pourraient éventuellement être visibles durant cette phase.
Si tel était le cas, les équipes en service mettront tout en œuvre pour en limiter la durée.

Soyez assurés que, pendant les opérations menées, le recours à la torche, encadré par des procédures, est maîtrisé.

Nos priorités sont la sécurité de nos collaborateurs, des collectivités et communautés, ainsi que la protection de l'environnement.

Communiqué du Pôle pétrochimique de Berre l'Etang

Publié le 26.03.21

MARSACTU
journal local d'investigation

https://marsactu.fr/la-pollution-des-paquebots-explose-a-marseille-malgre-larret-des-croisieres/

La pollution des paquebots explose à Marseille malgré l'arrêt des croisières

DÉCRYPTAGE par **Violette Artaud** le 26 Mar 2021 27

Depuis le début de la crise sanitaire, des riverains du port se plaignent de la pollution. Selon une étude d'Atmosud, même tanqués à quai, les paquebots ont pollué six fois plus depuis le confinement.


(Photo : Violette Artaud).

Il suffit de prendre un peu de hauteur pour s'en rendre compte. Depuis le début de l'épidémie, le Grand Port maritime de Marseille (GPMM) est plein à craquer. *Aïda Blu, Silver Moon, Norwegian Epic, Silver Wind*... Les navires de croisière y occupent une place importante. Un changement dans le paysage que les voisins du GPMM ont bien remarqué. Depuis plusieurs mois, certains d'entre eux se plaignent de subir une pollution plus importante que celle qu'ils subissaient déjà quand la croisière s'amusait encore. Simple ressenti déformé par la vision de l'impressionnante flotte ou fait avéré ? *Marsactu* fait le point.

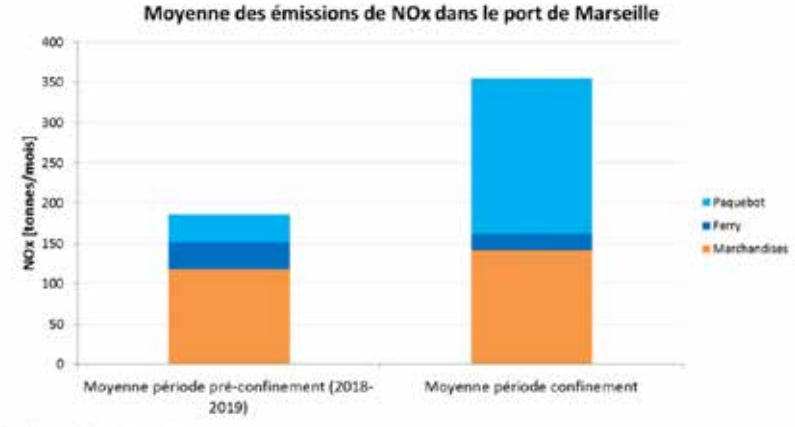
Actuellement, plus d'une dizaine de paquebots de croisière sont amarrés dans le port de Marseille. *"Certains, comme le Norwegian, sont des méga bateaux. Tous fonctionnent jour et nuit, 24 heures sur 24 pour alimenter en électricité les marins à bord qui doivent se doucher, se chauffer... C'est effrayant !"*, s'inquiète Michelle Rauzier, qui habite en face du terminal croisière de Mourepiane. Secrétaire de Cap au Nord, une association qui lutte contre la pollution dans les quartiers Nord, cette habitante en est persuadée : plus de bateaux dans le port de Marseille égale plus de pollution, même si la puissance de leurs moteurs n'est pas mobilisée à 100%. Vrai, répond Atmosud, l'organisme agréé par le ministère de l'Environnement pour surveiller la qualité de l'air dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

"DEUX FOIS PLUS DE POLLUTION"

"Pendant le confinement, le trafic maritime a généré deux fois plus de pollution qu'en temps normal", pose Dominique Robin, directeur d'Atmosud. Selon les estimations de l'organisme, qui portent sur les oxydes d'azote (NOx), les paquebots de croisière, en particulier, ont émis à Marseille près de six fois plus de pollution pendant le confinement que ce qu'ils émettaient en moyenne sur la même durée avant la crise.

Les paquebots de croisière ont émis six fois plus de pollution qu'en temps normal.

"Selon nos estimations la présence plus importante de navires dans le port (principalement les paquebots) se traduit par une nette augmentation de la contribution maritime pendant la crise. Les rejets sont liés à la production d'électricité à bord par les moteurs auxiliaires. C'est un résultat que nous avions déjà observé pendant la crise financière de 2009", justifie Dominique Robin. Ce dernier précise cependant qu'il ne s'agit là que de projections basées sur *"des hypothèses majorantes"*, et non de mesures depuis des capteurs.



Graphique réalisé par Atmosud

"Nous considérons en effet dans ces calculs que les émissions des navires à quai sont « habituelles » *(comme 2018), malgré l'absence de passagers à bord en dehors des équipages"*, détaille-t-il. Une précision qui a son importance puisque les "moteurs auxiliaires", qui sont utilisés lorsque les navires sont à quai, ne tournent pas à pleine puissance.

"Pour le moment nous n'avons pas pu obtenir de chiffres sur la baisse des puissances associée à cette absence de croisiéristes à bord", concède le directeur d'Atmosud. Des chiffres qui auraient permis à Atmosud de publier plus tôt, une étude plus fine. *"Mais quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute sur la tendance. Le ressenti des riverains n'est pas hallucinant"*, certifie Dominique Robin.

Comparaison des émissions de NOx sur la période confinement (mars -> sept. 2020) versus les années précédentes (moyenne de mars -> sept. 2018 et 2019) par Atmosud

	Marchandises	Ferry	Paquebot	TOTAL
Ratio	1.2	0.6	5.6	1.9

Depuis plusieurs mois, Atmosud (qui dispose également de financements des collectivités territoriales et d'industriels), tente d'obtenir les données manquantes auprès du port. Contacté par *Marsactu*, le GPMM assure ne pas disposer de données sur la pollution émise en son sein. Si celui-ci ne cache pas le nombre important de bateaux de croisière qu'il accueille actuellement- entre 13 et 17 contre six en temps normal – il refuse de donner des précisions sur la puissance actuelle des moteurs. *"Le port ne s'exprimera pas sur la question posée"*, coupe court son service de communication.

60 À 70 % DE LA PUISSANCE HABITUELLE

Pour, Jean-François Suhas, le président du club de la croisière, ce trou dans l'étude d'Atmosud la discrédite. *"Je suis très surpris par les résultats de l'étude d'Atmosud,* s'agace ce dernier. *Il s'agit de calculs théoriques et ces calculs ne sont pas bons. Le carburant pris en compte est faux, la puissance est fausse, tout est totalement faux !"*. Ce pilote de navire critique ainsi vivement les *"ingénieurs théoriciens qui n'ont aucune idée du fonctionnement d'un bateau"*. Les aider à améliorer leurs calculs ? Ce n'est pas le rôle du port et les compagnies n'ont pas confiance en Atmosud, répond en substance Jean-François Suhas.

Pourtant, la CLIA, la *Cruise line international association*, a accepté de donner des chiffres à *Marsactu*. Et même si ceux-ci tendent à minimiser les résultats d'Atmosud, ils confirment la tendance annoncée. *"Cette étude* [d'Atmosud, ndlr] *n'est pas tout à fait exacte*, y estime-t-on. *Car les moteurs subissent une réduction de 30 à 40 % de leur puissance lorsqu'il n'y a pas de passagers."* Autrement dit, ils fonctionnent à 60 ou 70 % de leur capacité habituelle. Et génèrent donc, lorsqu'ils sont 17 au lieu de six, une pollution deux fois plus importante. Sans compter le fait qu'ils restent à quai 24 heures sur 24 et polluent donc en continu. *"Même avec ce chiffre, on peut maintenir qu'ils polluent plus"*, constate Dominique Robin, dont les calculs prennent en compte l'activité en temps réel des navires.

Atmosud avait posé un capteur dans la zone portuaire en 2018, mais l'expérience n'a duré que cinq semaines. Quant au port, il vante régulièrement ses actions en faveur de l'environnement. *"Toutes nos actions ont pour but de verdir le port"*, va même jusqu'à défendre sa porte-parole. Un plan de 20 millions d'euros a été engagé en ce sens pour permettre l'électrification des bateaux de croisière d'ici à 2025. Selon nos sources, la mise en œuvre de celui-ci a été reporté de 18 mois, en raison de l'épidémie de Covid.

https://marsactu.fr/bref/arcelormittal-le-maire-annonce-15-millions-deuros-pour-la-decarbonation-sans-contrepartie/

ArcelorMittal : Le Maire annonce 15 millions d'euros pour la décarbonation sans contrepartie

BREF le 26 Mar 2021 2



En visite à l'usine sidérurgique ArcelorMittal de Fos-sur-Mer, le ministre de l'économie Bruno Le Maire a annoncé une aide de 15 millions d'euros de l'État pour un plan de décarbonation. *"ArcelorMittal doit être un site exemplaire pour la réduction des émissions de CO2. Cela coûte très cher. Sur ce site, 63 millions d'euros vont être investis, dont 15 de l'État pour que ce soit plus soutenable"*, s'est-il exprimé devant les caméras au sein de l'aciérie de cette usine.

En revanche, le ministre de l'économie n'a pas mentionné de contreparties concrètes en terme d'emplois. *"Nous serons vigilants,* a-t-il simplement répondu à *Marsactu. Mais il ne faut pas aller trop vite au risque de faire fermer le site."* Ce financement n'aura donc *"pas de conditions formelles au sens strict, car tous ce qui peut ralentir la décarbonation ne va pas dans le bon sens"*, a-t-il ajouté. Concrètement, ce plan vise à favoriser l'utilisation de métal de recyclage (issu de décharges, de chantier ou encore de la déconstruction navale), et donc, de réduire la quantité de charbon brûlé. De 100 000 tonnes par an, l'objectif est de passer à 500 000 tonnes d'ici à 2025.

En parallèle de cette visite, la CGT a diffusé un communiqué dans lequel elle pointe la logique financière appliquée par ArcelorMittal. Celle-ci *"se traduit par des retards d'investissements qui ont conduit à des problèmes de fonctionnement et à des incidents graves avec arrêt de production et mise en danger des salariés"*, écrit le syndicat. Mais aussi un *"mode de gestion qui a fait disparaître plus d'un millier d'emplois directs en CDI à ArcelorMittal"* en 50 ans. *"Cet argent public doit être conditionné et sous contrôle de l'État, des élus locaux et des représentants du personnel"*, conclut la CGT.

Le Point

Publié le 26.03.21

https://www.lepoint.fr/politique/arcelormittal-mise-sur-l-acier-recycle-a-fos-avec-une-aide-de-l-etat-de-15-millions-d-euros-26-03-2021-2419548_20.php

ArcelorMittal mise sur l'acier recyclé à Fos, avec une aide de l'Etat de 15 millions d'euros

Source AFP



Publié le 26/03/2021 à 13h29

ArcelorMittal, qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050, va augmenter significativement ses capacités de production d'acier recyclé sur son site de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), un investissement de 63 millions d'euros avec 15 millions d'aide de l'Etat.

"Nous croyons dans l'avenir de l'industrie lourde en France et en Europe. Mais pour cela, il y a une condition, c'est faire le choix stratégique de la décarbonation de notre industrie", a expliqué vendredi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, en visite sur le site.

Mais "cette décarbonation n'a qu'un seul défaut, elle coûte très cher", a-t-il poursuivi, rappelant que l'aide de 15 millions d'euros de l'Etat devait permettre de faire de Fos "un site exemplaire" en la matière. Une aide de 500.000 euros sera également versée pour la numérisation.

"Nous attendons de ce plan de relance que les aides soient destinées exclusivement aux développements de nos capacités industrielles et aux développements d'emplois pérennes et à statuts de haut niveau", réagit la CGT dans un communiqué.

"Grâce à cet investissement, nous allons multiplier par cinq notre quantité d'acier recyclé d'ici 2025", de 100.000 à 500.000 tonnes par an, s'est félicité le PDG d'ArcelorMittal Méditerranée Bruno Ribo.

Récupéré des déchets ménagers mais aussi de navires hors d'usage ou de wagons démantelés, l'acier recyclé permet de consommer moins de minerai de fer, moins de charbon et donc d'émettre moins de gaz à effet de serre.

Mais pour M. Le Maire, "ça n'a de sens" de produire de l'acier "propre" en Europe que si "on n'importe pas à un coût beaucoup plus réduit de l'acier sale venant d'autres nations", notamment de la Turquie ou la Chine.

Aussi "la mise en place d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne" sera "une priorité absolue" de la présidence française de l'UE au premier semestre 2022, a-t-il rappelé.

Le groupe sidérurgique mondial s'est fixé pour objectif une réduction de ses émissions de CO2 de 30 % d'ici à 2030, et vise la neutralité carbone d'ici à 2050. Sur son site de Dunkerque, il vient d'annoncer une autre stratégie: un partenariat avec Air Liquide pour produire de l'acier bas carbone à partir de technologies innovantes.

Le ministre de l'Economie devait poursuivre son déplacement dans le Sud dans le Var vendredi après-midi chez Cnim (Constructions navales et industrielles de la Méditerranée) qui a connu des menaces de démantèlement désormais dépassées. Il y annoncera l'octroi d'un prêt de 40 millions d'euros.

"Cnim est définitivement sauvée, l'entreprise ne sera pas démantelée et elle a de belles perspectives devant elle, en particulier grâce à ces 40 millions d'euros de prêt direct de l'État", s'est félicité Bruno Le Maire dans le quotidien régional Var Matin.

https://www.20minutes.fr/economie/3007759-20210326-fos-mer-etat-investit-15-millions-euros-projet-acier-recycle-arcelormittal

Fos-sur-Mer : L'Etat investit 15 millions d'euros dans le projet d'acier recyclé d'ArcelorMittal

ECONOMIE Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire a annoncé lors d'une visite du site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer le déblocage d'une aide de l'Etat pour y développer l'acier « vert »

20 Minutes avec AFP | Publié le 26/03/21 à 13h16 — Mis à jour le 26/03/21 à 13h16



Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire était en visite à Fos-sur-Mer sur le site d'ArcelorMittal — *Christophe Simon / AFP*

ArcelorMittal, qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050, va augmenter significativement ses capacités de production d'acier recyclé sur son site de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), un investissement de 63 millions d'euros, grâce notamment à une aide de l'Etat 15 millions d'euros.

« Nous croyons dans l'avenir de l'industrie lourde en France et en Europe. Mais pour cela, il y a une condition, c'est faire le choix stratégique de la décarbonation de notre industrie », a expliqué vendredi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, en visite sur le site.

« Un site exemplaire »

Mais « cette décarbonation n'a qu'un seul défaut, elle coûte très cher », a-t-il poursuivi, rappelant que l'aide de 15 millions d'euros de l'Etat devait permettre de faire de Fos « un site exemplaire » en la matière. Une aide de 500.000 euros sera également versée pour la numérisation.

« Nous attendons de ce plan de relance que les aides soient destinées exclusivement aux développements de nos capacités industrielles et aux développements d'emplois pérennes et à statuts de haut niveau », réagit la CGT dans un communiqué.

Une production multipliée par cinq d'ici 2025

« Grâce à cet investissement, nous allons multiplier par cinq notre quantité d'acier recyclé d'ici 2025 », de 100.000 à 500.000 tonnes par an, s'est félicité le PDG d'ArcelorMittal Méditerranée Bruno Ribo.

Récupéré des déchets ménagers mais aussi de navires hors d'usage ou de wagons démantelés, l'acier recyclé permet de consommer moins de minerais de fer, moins de charbon et donc d'émettre moins de gaz à effet de serre.

https://gomet.net/lemaire-15-millions-deuros-arcelormittal/ros-arcelormittal/html

ArcelorMittal, Airbus Helicopters, Cnim… Le Maire en soutien de l'industrie métropolitaine

par Richard Michel · 27 mars 2021 à 08h56 (modifié le 27 mars 2021 à 18h43)



Bruno Le Maire aux côtés de Renaud Muselier, le président de la Région Sud, à l'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Crédit Twitter Bruno Le Maire)

En visite à l'usine de Fos-sur-Mer vendredi 26 mars, le ministre de l'Economie et des finances Bruno Le Maire annonce une aide de l'Etat de 15 millions d'euros pour le projet de transition environnementale d'ArcelorMittal. Cette subvention est accordée dans le cadre du fonds territoires d'industries du plan de relance du gouvernement : « *Avec France Relance, nous aidons notre industrie à être plus compétitive et plus décarbonée* », a commenté Bruno Le Maire sur les réseaux sociaux.



ArcelorMittal va multiplier par cinq sa production d'acier recyclé

Au total, ArcelorMittal prévoit d'investir 63 millions d'euros pour augmenter la production d'acier recyclé sur son site de Fos. L'objectif est de multiplier les quantités traités par cinq d'ici 2025 en passant de 100 000 à 500 000 tonnes par an et par dix en 2030. Pour y parvenir, le groupe va investir dans un nouvel auget, un outil qui permet de verser des ferrailles dans les convertisseurs à l'aciérie, de réaménager le parc à ferrailles et d'adapter la logistique pour augmenter l'approvisionnement local en ferrailles. AreclorMittal va également installer un nouveau four de préchauffage de l'acier liquide et un four électrique de préfusion.



ArcelorMittal vise une réduction de ses émissions de CO2 de 30% d'ici à 2030, et vise la neutralité carbone d'ici à 2050. En plus de l'acier recyclé, ArcelorMittal mise notamment sur le passage à l'hydrogène pour alimenter ses hauts-fourneaux, un projet baptisé Smart Carbon. Pour atteindre ces objectifs, le groupe estime l'enveloppe nécessaire à plusieurs centaines de millions d'euros et compte sur le soutien de l'Etat français et de l'Union Européenne. « *L'acier peut être fabriqué sans émettre de CO2. Mais cela n'arrivera pas sans les bonnes décisions politiques. C'est maintenant, et nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer* », prévient le directeur général d'ArcelorMittal Europe, Aditya Mittal, dans le dossier qui présenta la stratégie de son groupe (voir le document source page suivante). En plus des 15 millions d'euros du fonds territoires d'industries, Bruno Le Maire a également annoncé une aide de 500 000 euros pour accélérer la numérisation des process sur le site.

La Marseillaise

Publié le 27.03.21

https://www.lamarseillaise.fr/societe/arcelor-un-suivi-sante-reclame-apres-l-incident-XN6834145

Arcelor : un suivi santé réclamé après l'incident

Après un incident sur la cokerie d'Arcelormittal le 11 mars, un comité d'associations, syndicats et élus reproche à la direction d'avoir minimisé les risques d'intoxication pour la population.

JOLAN ZAPARTY / FOS-SUR-MER / 17/03/2021 | 06H42



« Le 11 mars, des douaniers du site ont eu des nausées et ont dû être évacués », rapporte Alain Audier. PHOTO J.Z.

Le Comité de surveillance de l'activité industrielle du golfe de Fos et son impact environnemental (CSAIGFIE) réclame des explications sur l'incident ainsi qu'un suivi médical des salariés et des riverains qu'il dit intoxiqués, alors que *« la direction a fait un communiqué assez laconique pour dire qu'il y avait eu peu d'incidence ou de risque pour la population »* pour Alain Audier, président du Comité. C'était le 11 mars sur le site Arcelormittal de Fos-sur-Mer : suite à une erreur humaine, la cokerie de l'usine était victime d'une coupure générale nécessitant la mise aux chandelles de quelque 30 000 m3 de gaz. Trente minutes au cours desquelles ont été rejetés dans l'air *« des soufres, du monoxyde de carbone mais aussi et surtout des benzopyrènes et benzènes qui, même émis à faibles doses, restent des gaz hautement toxiques et cancérogènes »*, alerte Alain Audier. Pour celui qui est aussi délégué CGT de l'usine, *« les directions devraient pouvoir mettre en place des systèmes de secours, du moins de récupération »*.

Lui annonce, au nom du CSAIGFIE, avoir adressé un courrier au sous-préfet d'Istres *« pour avoir une étude globale de la situation par rapport à ces incidents »* alors que son syndicat cible aussi la réduction des effectifs censés épauler le technicien responsable de l'erreur.

Sur l'évacuation d'établissements scolaires de Port-Saint-Louis évoquée au conditionnel par le Comité, la direction d'Arcelor disait mardi soir n'avoir eu *« aucune information allant dans ce sens »*. *La Marseillaise* a en revanche eu confirmation que le collège Robespierre de la ville avait bien jeudi suspendu ses cours de sport en extérieur après une alerte pollution de la Ville. Le chef d'établissement saluait ce mardi *« la communication préventive effectuée par la mairie qui nous a permis de préserver au maximum la santé des élèves. Parce que même s'il n'y avait rien dans ce nuage apparemment, nous sur le moment on ne sait pas... »*

Publié le 31.03.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/75072/fos-de-possibles-emanations-de-fumee-aujourd-hui-sur-le-site-d-arcelormittal.html

Fos : de possibles émanations de fumée aujourd'hui sur le site d'ArcelorMittal

ENVIRONNEMENT 31/03/2021 À 07H25 00:24

N. Boucenna

Partagez cet article

Le site d'ArcelorMittal a procédé à des travaux de maintenance sur des fours de la Cokerie. Les opérations de redémarrage prévues ce mercredi dans l'après-midi pourront occasionner très ponctuellement des émissions de fumées.

Les équipes sont mobilisées pour réduire ces phénomènes

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/75135/pic-intense-de-mercure-sur-le-site-de-lavera-martigues.html

Pic intense de mercure sur le site de Lavéra Martigues

ENVIRONNEMENT 02/04/2021 À 10H53 00:51



1/1 Archive Maritima

Depuis jeudi 1 avril en milieu d'après-midi, les niveaux de mercure sur le site de Martigues/Lavéra sont revenus à la situation habituellement observée, après un pic intense de 12h à 15h

La station de surveillance AtmoSud installée dans la zone a mesuré des niveaux élevés en mercure avec une valeur maximale de 224.3 ng/m3 observée à 15h, liés au pôle industriel de Lavéra. Le mercure fait partie de la famille des métaux lourds et se trouve à l'état gazeux.

L'industriel à l'origine de cette pointe a été informé de la situation.

AtmoSud surveille les polluants atmosphériques sur toute la zone industrielle de l'étang de Berre et informe la population, industriels, État et collectivités en cas de niveaux jugés anormaux.

Toutes les données de la station sont accessibles en ligne : ici

En cas de nouvel événement, AtmoSud produira un nouveau bulletin d'information.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/75151/berre-un-dysfonctionnement-sur-le-site-petrochimique-provoque-des-niveaux-eleves-de-butadiene.html

Berre : un dysfonctionnement sur le site pétrochimique provoque des niveaux élevés de butadiène

ENVIRONNEMENT 02/04/2021 À 17H13 00:38

N. Boucenna

Partagez cet article

Ce matin, des niveaux élevés de butadiène ont été mesurés pendant une courte période en proximité du site pétrochimique de Berre

L'unité a rapidement identifié l'origine du dysfonctionnement et a immédiatement stoppé l'émission. Les valeurs de la surveillance de l'air sont rapidement revenues dans les normes.

Les autorités locales ont été informées de la situation.
Nous nous tenons à l'écoute de nos riverains et sommes à votre disposition pour tout échange.

Notre numéro vert est à votre écoute, 7 jours sur 7, au 0 800 67 70 87.

Communiqué du Pôle Pétrochimique de Berre

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/bouches-du-rhone-le-travail-des-associations-pour-depolluer-l-etang-de-berre-2029990.html

Bouches-du-Rhône : le travail des associations pour dépolluer l'étang de Berre

Deuxième plus grand étang d'Europe, l'étang de Berre, situé près de Marseille (Bouches-du-Rhône), a la particularité d'être composé d'eau douce et d'eau salée. L'activité pétrochimique installée autour a contribué à la dégradation de son écosystème. Des associations tentent de le réhabiliter.

Publié le 04/04/2021 à 13h36 • Mis à jour le 05/04/2021 à 11h11



Depuis des dizaines d'années, des associations luttent pour la dé-pollution de l'étang de Berre. ● © Romain Fiorucci / FTV

Avec ses 155 km2, l'étang de Berre est le second étang salé d'Europe. Une lagune qui subit depuis 80 ans les agressions de la pétrochimie, mais aussi de la centrale électrique de Saint-Chamas.

241.000 personnes vivent dans les dix communes de son pourtour.

Depuis des décennies, des riverains se mobilisent à travers des associations pour tenter de réhabiliter cet espace aquatique.

Particularité de l'étang

C'est une étendue d'eau salée qui reçoit, par endroits, des sources naturelles d'eau douce.



La pétrochimie et ses usines installées autour de l'étang de Berre ont durablement modifié son écosystème. • © Romain Fiorucci/ FTV

Mais depuis la mise en service en 1966 de la centrale EDF de Saint-Chamas, l'apport en eau douce est trop important et modifie l'écosystème de cet étang.

" *Le résultat est catastrophique, c'est un aquarium d'eau salée dans lequel on verse de l'eau douce*", déplore René Benedetto, le président de l'association l'Etang Nouveau.

"*Tout va mourir, sauf deux espèces qui peuvent survivre, l'anguille est le muge*", précise-t-il.

Près de la plage de belle-vue, à quelques kilomètres de la centrale hydro-électrique, un site autrefois très fréquenté par les riverains, l'écosystème de l'étang tente de reprendre vie.

"*Il y a des herbiers de zostère, ce sont des plantes aquatiques, extrêmement importantes pour l'étang, elles ont pour fonction d'aérer et d'oxygéner le milieu*", explique René Benedetto.

"L'idée, c'est de replanter des zostères à une échelle compatible à la grandeur de l'étang", ajoute-t-il.

Auparavant, il y avait 6.000 hectares de zostères sur l'étang qui a une surface de 15.000 hectares. Aujourd'hui, il n'en reste que quelques dizaines d'hectares disséminés sur la totalité de l'étang.

À Rognac, commune située sur l'étang de Berre, chaque jeudi, l'association Nostamar est sur le terrain pour dépolluer les berges.

Autre mission de ces bénévoles, remettre en état le sentier du littoral.

Plus de trois kilomètres ont déjà été nettoyés et aménagés, avec notamment une partie accessible pour les personnes à mobilité réduite jusqu'à un belvédère.

"*Il flotte comme un petit air de Camargue ici alors qu'on est sur l'étang de Berre*", compare Guislaine Doret, fondatrice de l'association Nostamar.

"*Il faut se servir de l'étang de Berre comme d'un symbole, d'un lieu qui a été très, très industrialisé et abîmé, et de voir qu'aujourd'hui la nature est très résiliente et qu'on peut en faire autre chose, c'est une sorte de reconquête*", ajoute la fondatrice de l'association.

Le sentier sert aussi à cela, montrer la pollution passée et le petit coin de paradis qui peut être reconstruit.

Autre initiative et autre association : "Wings of the ocean", la plus vaste opération de nettoyage qu'ait connu les berges de l'étang de Berre. La campagne de ramassage s'étendra sur sept mois et devrait réunir des centaines de bénévoles.

À chaque ramassage, ce sont surtout des plastiques qui sont récoltés, mais aussi toutes sortes d'objets.

Au-delà de la dé-pollution, il s'agit de permettre aux riverains de se réapproprier les berges de la lagune pour mieux la défendre. Il y a de l'espoir, des petits signes qui ne trompent pas. Peu à peu, l'étang de Berre reprend vie.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/75262/berre-l-etang-redemarrage-d-une-unite-sur-le-site-petrochimique-de-possibles-episodes-de-torche.html

Berre l'Etang : redémarrage d'une unité sur le site pétrochimique, de possibles épisodes de torche

ENVIRONNEMENT 08/04/2021 À 08H43 00:36

N. Boucenna

Partagez cet article

Le site pétrochimique de Berre-l'Etang procède depuis hier à une opération de redémarrage au sein de l'unité du Port-de-la-Pointe

Une flamme pourra, éventuellement, être visible à la torche de l'unité pendant la durée des opérations programmées de remise en service.
Les équipes en poste mettent tout en œuvre pour en limiter la durée.
Le temps estimatif de la remise en exploitation est de 10 jours.

Pour toute information, le numéro vert du site est à votre écoute, 7 jours sur 7, au 0 800 67 70 87.

Publié le 09.04.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/75311/l-institut-ecocitoyen-de-fos-lance-une-nouvelle-etude-sur-la-qualite-de-l-air.html

L'institut écocitoyen de Fos lance une nouvelle étude sur la qualité de l'air

ENVIRONNEMENT 09/04/2021 À 16H36 00:45



G. Saucerotte

Partagez cet article

A+ A-

L'Institut Ecocitoyen se lance dans une nouvelle action intitulée « AirWalk : sur les traces des mesures de la qualité de l'air » soutenue par Aix-Marseille-Provence Métropole dans le cadre de l'appel à projets DIAMS.
En partenariat avec Le Bureau des guides - GR 2013, AirWalk a pour objectif de sensibiliser le public à la mesure des expositions atmosphériques et de leurs effets sur l'environnement.
Au cours de randonnées menées sur le tracé du GR2013, AirWalk propose d'observer la biodiversité lichénique tout en mesurant les niveaux de PM10 à l'aide de capteurs mobiles de particules DIAMS.
Le premier comité de pilotage aura lieu le 19 avril 2021

Les Echos

Publié le 15.04.21

https://www.lesechos.fr/pme-regions/provence-alpes-cote-dazur/arcelormittal-va-decupler-sa-production-dacier-propre-a-fos-sur-mer-1307320

ArcelorMittal va décupler sa production d'acier propre à Fos-sur-Mer

Le géant sidérurgique va investir 63 millions d'euros pour récupérer et recycler les ferrailles usagées dans son process. Il vise la neutralité carbone en 2050.

Lire plus tard | Provence-Alpes-Côte d'Azur | Partager | Commenter



ArcelorMittal a retrouvé un moral d'acier. Un an après avoir mis en veille pour quelques semaines les deux hauts-fourneaux et la cokerie de son site de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), le géant mondial de la métallurgie vient d'annoncer un programme d'investissement de 63 millions d'euros destiné à décupler la production de ses aciers recyclés d'ici à 2030. « Nous visons un volume de 1 million de tonnes à cet horizon », a expliqué le président Méditerranée du groupe, Bruno Ribo, en recevant, il y a quelques jours, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire.

made in marseille
L'INFO EN LIGNE DE LA RÉGION MARSEILLAISE

Publié le 20.04.21

https://madeinmarseille.net/90981-faire-de-marseille-fos-le-premier-port-100-electrique-de-france-dici-a-2025-enedis-gpmm/

Faire de Marseille-Fos le premier port 100% électrique de France d'ici à 2025

Par La rédaction *20 avril 2021*



Les travaux d'électrification pour le branchement des navires en escale se poursuivent. Ils permettent déjà de brancher simultanément quatre bateaux qui assurent la liaison avec la Corse. En 2023, l'ensemble des ferries devraient être connectés.

Faire de Marseille-Fos le premier port 100 % électrique de France d'ici à 2025. Tel est l'objectif à atteindre pour lutter contre les fumées de navires en escale. Avec plus de rotations, plus de proximité immédiate avec la ville, et des bateaux plus imposants… les moteurs de navires en escale dans la cité phocéenne sont responsables de 40% des émissions totales d'oxyde d'azote, 32 % d'oxyde de soufre et 15 % de particules fines.

Face aux dangers liés à cette pollution atmosphérique, le Grand Port Maritime de Marseille a amorcé une transition écologique et énergétique en 2017, avec un investissement de 20 millions d'euros pour connecter électriquement les navires à ses quais.

Pour réduire les émissions de CO_2, dans le cadre de sa « Cop d'avance », la région Sud a déployé un plan baptisé « Escale Zéro fumée » et mobilisé 30 millions d'euros (de financements régionaux et européens) qui doivent s'étaler jusqu'à 2025 pour l'électrification de ses trois ports : Marseille, Toulon et Nice.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/75605/edf-martigues-de-possibles-nuisances-sonores-ce-week-end.html

EDF Martigues : de possibles nuisances sonores ce week-end

ENVIRONNEMENT 23/04/2021 À 12H40 00:23



1/1 EDF Martigues : de possibles nuisances sonores ce week-end

En prévision du début de l'arrêt programmé pour maintenance de l'unité de production n°5 ce week-end au cycle combiné gaz EDF de Martigues, la mise en sécurité des installations est susceptible de générer ponctuellement des nuisances sonores. La direction s'excuse pour l'éventuelle gêne occasionnée

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/75956/de-possibles-episodes-de-torche-a-ineos-lavera.html

De possibles épisodes de torche à Inéos Lavéra

ENVIRONNEMENT 07/05/2021 À 09H45 00:24

N. Boucenna

Partagez cet article

A la suite d'un arrêt pour entretien d'un compresseur à Inéos d'une des unités chimiques, la direction annonce un très léger épisode de torche pour des raisons de sécurité. Cette situation restera jusqu'à la fin des travaux estimée au 11 juin.

Les équipes de fabrication mettent tout en œuvre pour en minimiser l'impact.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/75981/loi-climat-a-martigues-ils-sont-verts-de-rage-.html

Loi Climat : à Martigues, ils sont verts... de rage !

ENVIRONNEMENT 08/05/2021 À 09H00 01:41



La loi Climat vient à peine d'être votée ce mardi qu'elle déclenche déjà la colère de tous les mouvements de défense de l'environnement. A l'origine, elle devait se fonder sur les travaux d'une convention citoyenne qui regroupait 150 personnes tirées au sort et représentatives de la diversité de la société française. Convention qui, après des mois de travail intensif, avait accouché d'une batterie de propositions très pragmatiques (au nombre de 149, presqu'une par participant) et en adéquation avec les bouleversements climatiques qui menacent la planète (plus de détails dans cet article-vidéo publié à l'occasion d'une précédente marche en mars dernier).

Des mesures préconisées pour défendre l'environnement mais sans oublier le volet social, histoire de prouver que ces deux domaines ne sont pas antagonistes comme d'aucuns souhaitent le faire croire. Bien au contraire, comme le résume ce slogan on ne peut plus évocateur qu'on a vu fleurir dans de nombreuses manifestations : *"Fin du monde, fin du mois"*

Et justement, afin d'exprimer leur mécontentement contre ce qui apparait comme une arnaque écologique et un véritable déni de démocratie, c'est sous la bannière *"Loi Climat, La Marche d'Après"* que des manifestations citoyennes regroupant associations, collectifs et syndicats vont se dérouler sous forme de marches dans plus de 130 villes dont Martigues.

A Martigues où justement le mouvement prendra la forme d'un happening suivi d'une conférence en plein air afin d'expliquer les enjeux de cette loi écologiquement scélérate qui a toutes les allures d'une coquille vide.

A l'instigation du mouvement environnemental et social Alternatiba, une vingtaine d'associations, collectifs et syndicats locaux participent à cet appel, vous êtes donc invités à vous rendre ce dimanche 9 mai à 10 heures place Jean Jaurès, le programme détaillé à retrouver ici, sur la page facebook d'Alternatiba Martigues

Publié le 11.05.21

https://www.bfmtv.com/economie/arcelor-mittal-devant-la-justice-en-france-pour-emissions-de-polluants_AD-202105110275.html

ARCELORMITTAL DEVANT LA JUSTICE EN FRANCE POUR ÉMISSIONS DE POLLUANTS

SK avec AFP Le 11/05/2021 à 15:24



ArcelorMittal va maintenir sa production en France. - Patrick Stollarz - AFP

Le groupe est accusé d'avoir rejeté des produits chimiques au-delà des normes légales dans son usine de Fos-sur-mer, près de Marseille.

Des associations écologistes ont réclamé mardi devant la justice française 110.000 euros de dommages et intérêts au géant de l'acier ArcelorMittal, pour avoir pendant plusieurs années enfreint la loi sur les émissions de polluants dans son usine de Fos-sur-mer, près de Marseille (Bouches-du-Rhône).

> **Les plaignants accusent ArcelorMittal de "porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains", dans un bassin de vie où "ils sont déjà soumis à une très forte pollution de l'air".**

Du benzène, du dioxyde de soufre, de l'oxyde d'azote... l'aciérie de Fos-sur-mer n'a pas respecté les valeurs limites fixées par la loi pour les émissions de ces polluants entre 2013 et 2018, a assuré l'avocat de France Nature Environnement (FNE), Mathieu Victoria, devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence (sud).

L'entreprise a été **à plusieurs reprises mise en demeure par les autorités** sur cette période pour des dépassements, notamment pour le benzène (jusqu'à dix fois la valeur d'émission autorisée) ou les poussières (avec un dépassement de quasi 100%), rappelle FNE.

Des travaux en cours

Pour la défense, l'avocate d'ArcelorMittal Joëlle Herschtel a assuré que l'entreprise se préoccupe "de son empreinte environnementale", expliquant les "écarts" avec la réglementation par le remplacement de 136 fours de cokerie, "des travaux trop longs pour répondre au délai administratif".

Le groupe a récemment communiqué sur sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, assurant qu'une aide de 15 millions d'euros de l'Etat devait permettre de faire de Fos "un site exemplaire" en la matière.

En 2018 et 2019, des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer **ont aussi porté plainte contre ArcelorMittal** et d'autres industriels pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "trouble du voisinage" en raison de la pollution qu'ils subissent.

La décision du tribunal judiciaire d'Aix sera connue le 29 juin.



En 2020, ArcelorMittal a amélioré ses résultats et divisé sa perte nette par plus de trois par rapport à 2019, à 733 millions de dollars, malgré une chute des ventes de près de 25% à 53,3 milliards de dollars.

> SUR LE MÊME SUJET
>
> **Pollution: ArcelorMittal condamné à 150.000 euros d'amende**

Pour 2021, ArcelorMittal prévoit une hausse de la consommation mondiale d'acier comprise entre 4,5% et 5,5%, contre une baisse de 1% en 2020.

LE FIGARO
« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Publié le 11.05.21

https://www.lefigaro.fr/flash-eco/arcelormittal-devant-la-justice-pour-des-emissions-illegales-de-polluants-a-fos-sur-mer-20210511

ArcelorMittal devant la justice pour des émissions illégales de polluants à Fos-sur-mer

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 11/05/2021 à 14:54, mis à jour le 11/05/2021 à 14:54



Le géant de l'acier a récemment communiqué sur sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Plusieurs associations écologistes ont réclamé mardi devant la justice 110.000 euros de dommages et intérêts au géant de l'acier ArcelorMittal, pour avoir pendant plusieurs années enfreint la loi sur les émissions de polluants dans son usine de Fos-sur-mer, près de Marseille. Les plaignants accusent ArcelorMittal de «*porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains*», dans un bassin de vie où «*ils sont déjà soumis à une très forte pollution de l'air*».

Du benzène, du dioxyde de soufre, de l'oxyde d'azote... l'aciérie de Fos-sur-mer n'a pas respecté les valeurs limites fixées par la loi pour les émissions de ces polluants entre 2013 et 2018, a assuré l'avocat de France Nature Environnement (FNE), Mathieu Victoria, devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence. En effet, l'entreprise a été à plusieurs reprises mise en demeure par la préfecture des Bouches-du-Rhône sur cette période pour des dépassements, notamment pour le benzène (jusqu'à dix fois la valeur d'émission autorisée) ou les poussières (avec un dépassement de quasi 100%), rappelle FNE. Comme ArcelorMittal ne respectait pas les délais prévus par les mises en demeure pour se mettre en conformité, l'aciérie s'est même vue infliger une amende de 15.000 euros et une astreinte journalière.

Décision attendue le 29 juin

Pour la défense, Me Joëlle Herschtel a assuré qu'ArcelorMittal «*se préoccupe de façon très importante de son empreinte environnementale*». Le groupe a récemment communiqué sur sa volonté d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, assurant qu'une aide de 15 millions d'euros de l'État devait permettre de faire de Fos «*un site exemplaire*» en la matière.

La décision du tribunal judiciaire d'Aix sera connue le 29 juin.

https://gomet.net/pollution-arcelormittal-tribunal-france/

Pollution : ArcelorMittal de retour sur le banc des accusés

par Richard Michel - 12 mai 2021 à 19h08



L'usine d'ArcelorMittal à Fos est une nouvelle fois accusé de nuire à l'environnement et à la santé des habitants (Crédit RM)

Le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence a examiné mardi 11 mai une nouvelle plainte des associations environnementales contre le géant ArcelorMittal. France Nature Environnement (FNE) accuse l'industriel de porter « *gravement atteinte à l'environnement et à la santé des habitants* » du bassin de Fos-sur-Mer. Si l'association réclame une amende 110 000 euros pour le préjudice, elle souhaite surtout pointer du doigt les violations répétées des règlements environnementaux par l'usine.

ArcelorMittal multirécidiviste à Fos

Face au juge, France Nature Environnement évoque 37 infractions constatées entre 2013 et 2018 et rappelle qu'ArcelorMittal a déjà été condamnée à deux reprises en 2009 et 2013 pour pollution des eaux et dépassement des valeurs limites dans l'air. En 2018, l'Etat a également pris un arrêté infligeant une amende administrative et un arrêté d'astreinte pour non-respect des normes d'émissions en matière de benzène et de composés organiques volatiles (COV). « *Cela fait plus de vingt ans qu'ils ne respectent pas les règles et continuent de polluer* », s'indigne Mathilde Gouëffon, juriste chez FNE Paca interrogée par Gomet'. Et l'association de dénoncer l'impact sur la santé des riverains en présentant au tribunal six études du CNRS, de Santé Publique France ou encore de l'agence régionale de santé (ARS). « *Les substances polluantes rejetées dans l'atmosphère par ArcelorMittal ont des effets majeurs et avérés sur la santé humaine et sur l'environnement. Le benzène par exemple est un cancérigène reconnu, susceptible d'affecter le système nerveux. Or, en 2017, certains relevés de l'inspection des ICPE ont démontré des dépassements de plus de dix fois la valeur maximale autorisée* », cite en exemple France Nature Environnement.

Pour l'industriel, ces infractions sont du passé

Pour autant, cette documentation n'apporte « *pas de lien irréfutable entre la pollution d'ArcelorMittal et les problèmes de santé des habitants de la région* », avoue Mathilde Gouëffon. Ce n'est d'ailleurs pas le cœur de l'accusation de France Nature Environnement qui se concentre sur la violation des règlements environnementaux : « *Le fait même que ArcelorMittal cumule les non-conformités à son arrêté d'autorisation et aux arrêtés de mise en demeure suffit de toute façon à caractériser une faute de leur part. La gestion du risque est essentielle, en s'appuyant sur le principe de prévention* », insiste la juriste de l'association. Dans un communiqué de presse envoyé à la fin de l'audience, ArcelorMittal se défend en rappelant les efforts réalisés pour réduire son impact environnemental. Plus de 100 millions d'euros ont été investis en ce sens ces dix dernières années affirme le groupe avec comme résultats une baisse de 45% pour les dioxydes de soufre et les dioxydes d'azote, de 70% pour les poussières et de 85% pour les dioxines. « *Les infractions relevées sont derrière nous : nous y avons travaillé et les avons résolues grâce à nos équipes et aux investissements massifs réalisés* », assure le communiqué. Mais pour France Nature Environnement, ArcelorMittal agît bien trop tard : « *La réglementation environnementale n'aurait aucun sens si on ne pouvait agir qu'une fois le drame arrivé !* », rétorque Mathilde Gouëffon.

Après avoir écouté les deux parties s'exprimer, le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence a fixé la date de sa décision au 29 juin prochain.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/76366/martigues-un-episode-de-torche-sur-le-site-de-naphtachimie.html

Martigues : un épisode de torche sur le site de Naphtachimie

ENVIRONNEMENT 25/05/2021 À 16H40 00:30



N. Boucenna

Partagez cet article

A+ A-

Suite à l'incident de ce lundi 24 mai sur un de des compresseurs de gaz craqués, une partie de l'installation est toujours en cours de réglage.
Conformément aux procédures de sécurité, des épisodes de torchage vont être visibles jusqu'à demain sur les torches 3 et 4

Le direction mets tout en œuvre pour minimiser les effets concernant la durée et l'importance de l'évènement.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/76510/martigues-un-exercice-poi-ce-jeudi-chez-primagaz-lavera.html

Martigues : un exercice POI ce jeudi chez Primagaz Lavéra

ENVIRONNEMENT 02/06/2021 À 05H00 00:25



N. Boucenna

Partagez cet article

Un exercice POI (plan d'opération interne) est organisé ce jeudi 3 juin à partir de 9h30 d'une durée d'environ 2h chez Primagaz sur le site de Lavéra.
Les impacts perceptibles à l'extérieur du site :
-sirène POI
-Déclenchement de l'arrosage
et présence de pompier

https://www.maritima.info/depeches/environnement/etang-de-berre/76559/importants-rejets-d-edf-dans-l-etang-de-berre-le-gipreb-inquiet-.html

Importants rejets d'EDF dans l'étang de Berre. Le Gipreb inquiet.

ENVIRONNEMENT 03/06/2021 À 15H47 02:06



1/1 Importants rejets d'EDF dans l'étang de Berre. Le Gipreb inquiet.

Selon le Gipreb, des turbinages importants de la centrale EDF de Saint-Chamas ont lieu actuellement. Un panache turbide est visible depuis les rives mais aussi depuis l'espace comme en témoigne la photo satellite. "*Les données EDF réglementaires nous étant transmises trimestriellement, nous ne savons pas exactement les volumes turbinés sur la fin mai début juin mais l'image semble parlante sur les quantités importantes d'eau douce et de limons déversées ces jours derniers,*" explique le Gipreb. Si l'organisme, ne doute pas que les rejets respectent les quotas imposés, visuellement l'image est déplorable. "*Un gramme par litre de matière en suspension donne au final l'impression d'un torrent de boue comme l'on voit lors des inondations,* résume Raphaël Grisel, le directeur du Gipreb. *C'est choquant et cela interpelle.*"

Des inquiétudes pour l'été

Ces rejets d'eaux douces ont pour conséquence d'engendrer une stratification, c'est à dire une différence de salinité entre l'eau de surface et de celle de fond. Ce jeudi 3 juin, la salinité de surface est de 18,5 et celle du fond de 33. Cette différence de près de 15 points est énorme pour cette saison et peut être inquiétante à l'orée de l'été. En effet, plus cette différence est importante (on parle d'intensité de la stratification), plus il faudra du vent fort pour assurer le mélange des eaux. Mais en été, le vent est rare sur l'étang. Le Gipreb, n'exclut donc pas un épisode d'anoxie (manque d'oxygène) similaire à celui de 2018. "*Ces rejets arrivent à un moment particulièrement inopportun,* poursuit le directeur. *L'été est la saison la plus dure pour l'étang, où les risques sont les plus élevés. Les actuels apports sont chargés d'azote et de phosphore. D'ici un ou deux mois, l'éco système va réagir par un boom de phytoplancton.* " Autrement dit, une prolifération importante d'algues.

Le Gipreb surveille donc de près ces rejets. "*Nous avons le retour d'expérience de 2018,* conclut le directeur. *Nous possédons plus d'outils. Notamment une balise, située en plein centre de l'étang qui informe du taux d'oxygénation en temps réel. Mais ce que l'on constate surtout, c'est que l'étang à besoin de peu de temps pour se restaurer.*" En 2019, en seulement 6 mois, l'étang n'accusait presque plus de différence de salinité entre le fond et la surface...Mais en 2019, de son côté EDF, accusait son plus faible niveau de rejet.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/chateauneuf-les-martigues/76726/un-episode-de-torche-a-total-la-mede.html

Un épisode de torche à Total la Mède

ENVIRONNEMENT 10/06/2021 À 14H29 00:21

D. Gesualdi

Partagez cet article

A la suite du redémarrage de l'unité Reformeur de la raffinerie de la Mède, des épisodes de torches pourraient intervenir durant cet après-midi.
La direction prie les riverains de l'excuser pour les gênes occasionnées par ce redémarrage

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/76716/berre-des-episodes-de-torche-sur-le-site-petrochimique.html

Berre : des épisodes de torche sur le site pétrochimique

ENVIRONNEMENT 10/06/2021 À 09H04 00:29

N. Boucenna

Partagez cet article

Le site pétrochimique de Berre va procéder aujourd'hui à une opération de maintenance au sein de son vapocraqueur. Pendant cette période, des épisodes de torche pourraient être visibles et audibles.
Les équipes en service mettront tout en œuvre pour en limiter la durée

Les Mousquetaires
Sponsored



Soyez assurés que, pendant l'opération de maintenance, tout recours à la torche est un dispositif de de mise en sécurité.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/etang-de-berre/76730/l-etang-de-berre-en-situation-critique.html

L'étang de Berre en situation critique

ENVIRONNEMENT 10/06/2021 À 16H44 01:01



1/1 L'étang de Berre en situation critique

Après les rejets de la semaine dernière, la centrale EDF de Saint-Chamas a de nouveau amplifié son turbinage ce jeudi 10 juin dans l'étang. La société y rejette un eau fortement chargée en limon.

Selon le Gipreb, qui a alerté le sous-préfet, et conduit des études scientifiques : "la stratification est telle qu'il n'y a plus d'oxygène dans les fonds de l'étang (en dessous de 7,50 m). Les études montrent que les apports des rejets d'EDF favorisent la stratification des eaux et vont rapidement être à l'origine de "blooms" phytoplanctoniques (effervescences algales) et d'anoxies (absence d'oxygène)." Les conséquences pourraient alors avoir de graves conséquences pour la faune et la flore locale. Actuellement la salinité en surface est de 19,7 (elle était de 21 en avril et de 23 début mai), celle du fond est de 32,4. L'étang est donc en situation critique avant le début d'été. Les fortes chaleurs annoncées devraient détériorer davantage la situation.

Le Gipreb a demandé des explications à EDF et souhaite l'arrêt immédiat des rejets.

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 11.06.21

https://marsactu.fr/bref/le-maire-de-marignane-interpelle-letat-pour-faire-cesser-la-pollution-de-le-tang-de-berre/

Le maire de Marignane interpelle l'État pour faire cesser la pollution de l'Etang de Berre

ÉCHAUFFÉ BREF le 11 Juin 2021 0



Plage de Saint-Chamas, au bord de l'étang de Berre

"L'étang de Berre est une perle, qu'on est en train de nous bousiller parce que les gens n'ont pas le courage d'agir", s'agace ce vendredi Eric Le Dissès, au micro de *Maritima*. Le maire (DVD) de Marignane demande au ministère de la Transition écologique de faire immédiatement cesser les importants rejets d'eau douce par EDF dans l'étang. Provoquant des écarts de salinité dans l'eau, ces derniers font chuter l'oxygène et favorisent la prolifération d'algues, en particulier dès que les températures grimpent.

Une importante pollution de l'étang pour cette même cause avait déjà été observée en 2018 et 2019. Elle risque cet été encore de menacer la biodiversité, la pêche et les baignades. *"On ne va pas dire tous les deux ans qu'on ne savait pas"*, tempête l'élu. Avec le Gipreb, syndicat chargé de la surveillance écologique de l'étang, un recours a été déposé auprès de la sous-préfecture, après une première plainte contre l'État en 2018.

Publié le 11.06.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/marignane/76744/etang-de-berre-le-maire-de-marignane-tres-en-colere-interpelle-l-etat.html

Etang de Berre: Le maire de Marignane, très en colère, interpelle l'Etat

ENVIRONNEMENT 11/06/2021 À 11H45 01:16

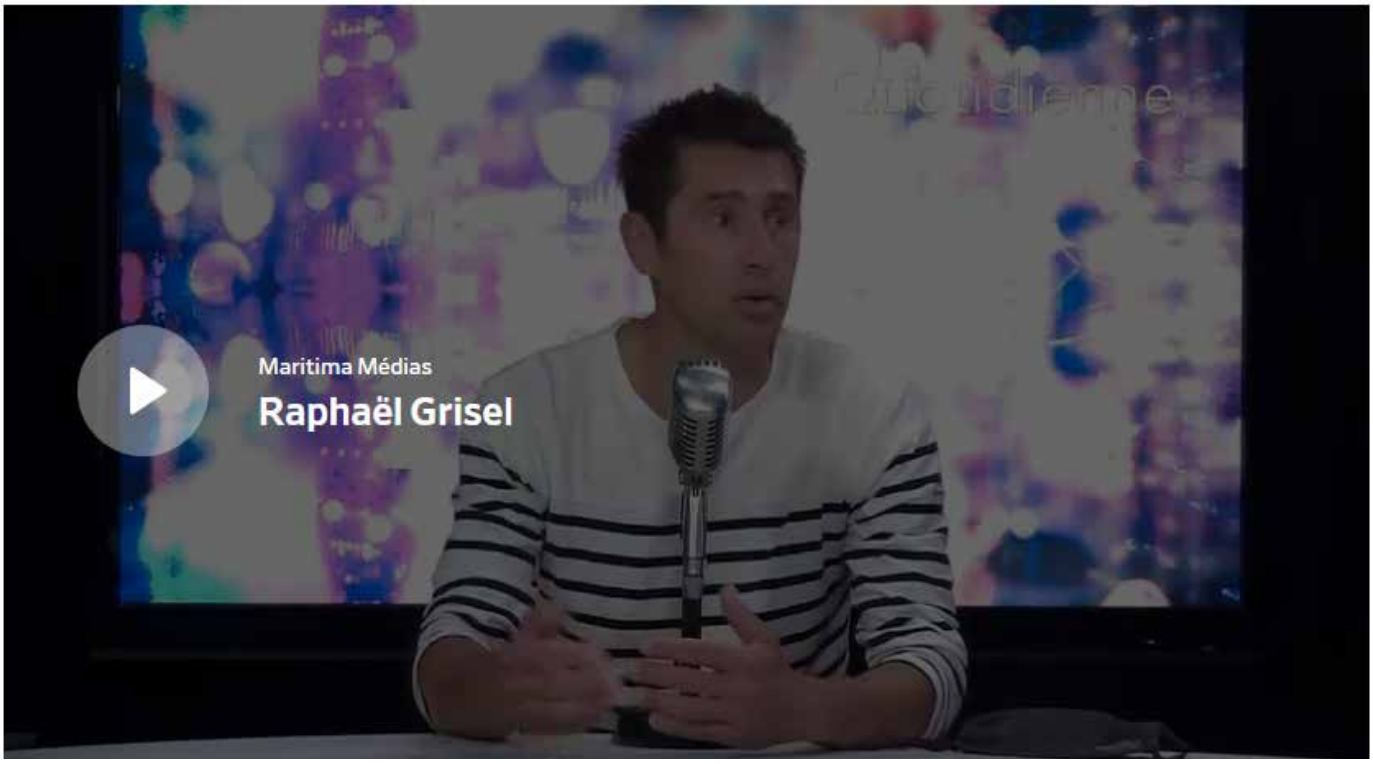


C'est la pollution de trop. Eric Le Dissès, le maire de Marignane et vice-président de la Métropole en charge de l'étang de Berre est très en colère. Il appelle l'Etat et plus précisément la ministre de la transition écologique à faire cesser les rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas, particulièrement importants depuis quelques jours. "*Il faut agir maintenant,* estime-t-il. *Il faut arrêter de parler et de promettre. Il faut agir. Une crise écologique se prépare. On le sait, on l'a déjà vécu il y a deux ans. Il faut que les rejets cessent immédiatement ou diminuent drastiquement.*" Sans cela, l'été de l'étang et des habitants pourrait devenir bien gris, avec des risques de baignade interdite, des remontées de poissons morts et surtout une prolifération d'algues. "*A la crise écologique s'ajoute une crise économique,* poursuit le maire. *Il y a des pêcheurs professionnels dans cet étang. On ne peut pas laisser passer ça.*" Avec le Gipreb, un recours a été déposé auprès du sous-préfet. Mais le maire de Marignane s'inquiète des lourdeurs administratives. "*La Région, le Département, la Métropole, les maires, les associations, nous sommes tous d'accord pour agir ensemble pour sauver cet étang, seul l'Etat manque à l'appel. Si la même chose était arrivée dans la Seine, les réactions auraient été beaucoup plus rapides.*

https://www.maritima.info/actualites/environnement/etang-de-berre/13204/raphael-grisel-l-etang-de-berre-est-sous-surveillance-.html

Raphaël Grisel : "L'Etang de Berre est sous surveillance "

ENVIRONNEMENT 11/06/2021 À 13H00 00:31



Il est souvent considéré comme le poumon aquatique de la région, l'Étang de Berre est l'objet de contrôles réguliers, notamment de la qualité des eaux.

Loin des clichés, sa qualité d'eau s'est largement améliorée ces dernières années, notamment sous l'impulsion du GIPREB, chargé de sa surveillance régulière.

L'organisme scrute et analyses les eaux de baignades des 14 plages référencées, plus encore à l'aube d'une nouvelle saison estivale.

L'État de santé de cet Étang de Berre on s'y intéresse aujourd'hui sur Maritima avec Raphaeël Grisel le directeur de ce GIPREB interrogé par Guillaume Blardone.

L'USINENOUVELLE

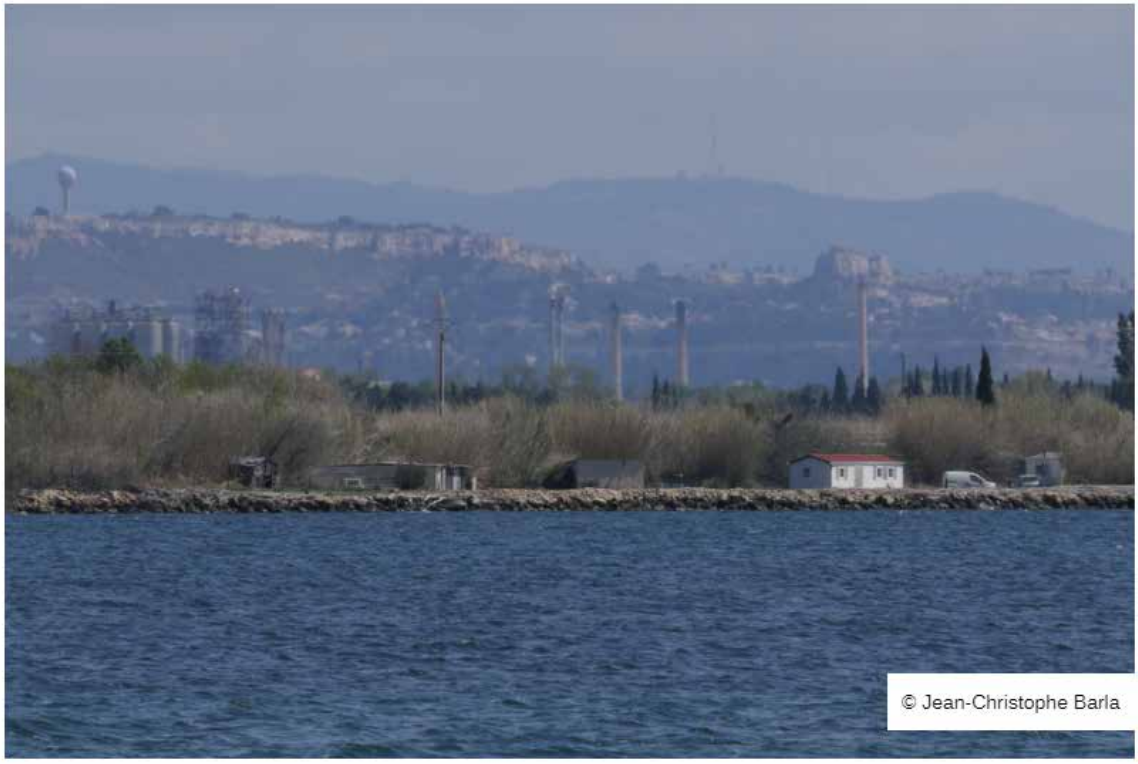
Publié le 14.06.21

https://www.usinenouvelle.com/editorial/regionales-2021-en-provence-alpes-cote-d-azur-l-industrie-se-tourne-vers-la-transition-energetique.N1104464

[Régionales 2021] En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'industrie se tourne vers la transition énergétique

Pour lire l'intégralité de cet article, testez gratuitement L'Usine Nouvelle - édition Abonné

Provence-Alpes-Côte d'Azur veut devenir la première région neutre en carbone. La priorité énergétique et écologique a été réaffirmée durant la crise et pour accélérer la relance de l'économie régionale dans les TPE/PME qui constituent la quasi-totalité du tissu économique. Notre récit à l'approche des élections régionales.



L'étang de Berre, un territoire en quête d'équilibre entre industrie et environnement.

Jusqu'aux élections municipales de 2020, l'alignement des planètes (politiques) était quasi-total en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le développement de l'industrie était redevenu un axe collectif prioritaire pour la région, les métropoles de Marseille, Toulon ou Nice... Avec une nuance : pas d'expansion sans condition, en particulier autour de l'étang de Berre et du golfe de Fos où les revendications pour un meilleur respect de l'environnement et de la santé ciblent chaque implantation de projet.

[...]

Juin 2021

(Pollution à l’ozone)

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/76831/pollution-a-l-ozone-la-procedure-d-alerte-de-niveau-2-enclenchee-aujourd-hui.html

Pollution à l'ozone : la procédure d'alerte de niveau 2 enclenchée aujourd'hui

ENVIRONNEMENT 15/06/2021 À 06H00 00:52



1/1 Pollution à l'ozone : la procédure d'alerte de niveau 2 enclenchée aujourd'hui

Entendu sur Maritima Radio. **"En raison d'un épisode de pollution persistant à l'ozone"** dans les Bouches-du-Rhône, qui enregistrent depuis plusieurs jours de fortes chaleurs, **la préfecture a annoncé le déclenchement de la procédure d'alerte de niveau 2 à compter de mardi.**

"Après avoir activé une procédure d'information-recommandation puis une procédure d'alerte de niveau 1", la procédure d'alerte de niveau 2 est déclenchée à partir de mardi, précise lundi soir le préfet dans un communiqué.

L'abaissement de la vitesse de circulation de 20km/h sur toutes les routes du département applicable depuis le passage au niveau 1 reste en vigueur, précise la préfecture.

"En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les transports en commun ou le covoiturage", insiste-t-elle.

Elle invite également la population à réduire ses activités physiques ou sportives intenses.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/76835/fos-des-operations-de-maintenance-en-cours-sur-le-site-esso-fos.html

Fos : des opérations de maintenance en cours sur le site Esso Fos

ENVIRONNEMENT 15/06/2021 À 09H36 00:54



N. Boucenna

Partagez cet article

Depuis le vendredi 11 juin, la raffinerie Esso de Fos a engagé des arrêts d'unités, afin de réaliser des opérations de maintenance nécessaires à la fiabilité du site. Ces opérations qui devraient durer plusieurs jours ont été préparées de manière à limiter les nuisances de toutes natures

Au moment du déclenchement de l'alerte Ozone liée aux fortes chaleurs dans le département des Bouches du Rhône, ces opérations étaient déjà trop avancées pour qu'un report ou une suspension soit envisageable.

Les équipes en poste sont mobilisées pour mener ces opérations en toute sécurité selon les procédures prévues et minimiser le recours à la torche. Cependant des épisodes de torche pourraient être visibles pendant ces phases d'arrêt des unités, entre lundi 14/06 au soir et jeudi 17 /06.

La Direction tient à s'excuser par avance pour la gêne pouvant être occasionnée aux riverains.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/76848/alerte-de-niveau-2-a-l-ozone-dans-le-departement-les-mesures.html

Alerte de niveau 2 à l'ozone dans le département : les mesures

ENVIRONNEMENT 15/06/2021 À 15H13 01:50



1/1 Alerte de niveau 2 à l'ozone dans le département : les mesures

La préfecture a décidé le
maintien de l'abaissement des vitesses de 20 km/h sur toutes les routes du département. La circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes en transit est interdite dans le centre-ville de Marseille
La ville de Marseille vient de mettre en place la tarification différenciée pour la stationnement. L'objectif est de décourager les visiteurs de se rendre en voiture en ville, et encourager au contraire les résidents à rester stationnés

Mis en place également de la gratuité du stationnement pour les résidents (paiement à l'horodateur des formules 1, 5 ou 10 jours) et du doublement du tarif pour les visiteurs à Marseille.

Afin d'encourager les déplacements alternatifs à la voiture, la Ville de Marseille a demandé à la Métropole et la RTM la gratuité des transports en commun et a sollicité les opérateurs de vélos et trottinettes afin de proposer des tarifs réduits durant tout l'épisode de pollution.

Dans les transports :
-Gratuité de l'abonnement courte durée (ticket de 1 à 7 jours) pour "levélo", service de vélo en libre-service sur la commune de Marseille.
- Mise en place de tarifs incitatifs sur le réseau RTM : ticket "1 voyage" valable toute la journée.
Augmentation de la fréquence des tramways et métros aux heures de pointe.

Pour ke grand port maritime de Marseille :

-Dans les bassins Est (Marseille) et les bassins Ouest (Fos) : réduction systématique de la vitesse de tous les navires à proximité et à l'intérieur du port. La vitesse est alors limitée à 10 nœuds à l'extérieur des bassins et à 8 nœuds à l'intérieur.
-Par ailleurs, le GPMM préconise aux compagnies maritimes l'adoption d'un dispositif de manœuvres des navires baptisées "green handling"("manœuvres vertes" utilisant le moins de puissance possible).

Transports :adoptez les bons réflexes !
Nous vous rappelons qu'en période de canicule et/ou d'alerte pollution, il faut, dans la mesure du possible éviter de se déplacer en voiture et priviligier :

Le recours aux transports en commun, aux modes de transports alternatifs (vélo, trottinettes... et au covoiturage est recommandé.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/76850/pollution-a-l-ozone-nous-vivons-le-premier-episode-de-l-ete.html

Pollution à l'ozone : nous vivons le premier épisode de l'été

ENVIRONNEMENT 15/06/2021 À 15H40 00:48



Soleil intense, voitures et camions sur les routes et industries... Ça y est ! Le cocktail pour fabriquer la pollution à l'ozone est bien présent chez nous en ce moment. D'autant plus que les vents sont faibles et n'évacuent pas ce phénomène dangereux pour la santé et qui pourrait aussi avoir des conséquences pour les automobilistes, comme l'explique Sébastien MATHIOT, le référent Bouches-du-Rhône pour AtmoSud, l'observatoire de la qualité de l'air dans notre région, dans cette vidéo

Prudence, donc. Pensez à lever le pied de l'accélérateur sur l'autoroute et n'oubliez la vignette Crit'air sur votre pare-brise si vous devez circuler dans le centre de Marseille mercredi, au cas où...

(Interview et images : Rémy Reponty pour Maritima médias.)

Publié le 23.06.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77099/avec-l-institut-ecocitoyen-agissez-a-votre-echelle-pour-l-environnement.html

Avec l'Institut Ecocitoyen, agissez à votre échelle pour l'environnement

ENVIRONNEMENT 23/06/2021 À 14H48 01:25



L'Institut Ecocitoyen fête ses 10 ans d'existante. Implanté au coeur de la zone industrialo-portuaire de Fos, il est « un centre d'étude de l'environnement et de l'effet des pollutions sur la santé, visant à mieux connaître les risques liés aux activités humaines, notamment industrielles et logistiques »

L'association fait elle même ses prélèvements et ses analyses pour en extraire de précieuses informations à destination des autorités. Les études qui sont menées, comme les très connus Index, Cov ou dernière en date Fos Sea, sont autant de preuves qui vont permettre aux autorités d'adapter la législation. L 'Institut Ecocitoyen étudie, par exemple en ce moment, les fameuses particules ultrafines qui ne sont pas encore réglementées faute de données précises sur la question.

Pour faire ces relevés, l'Institut fait appel à ses scientifiques mais compte aussi sur les alertes de la population. **Vous pouvez ainsi devenir Voce** comme on appelle les volontaires de l'Institut Ecocitoyen. Ça ne vous prendra pas beaucoup de temps puisque, par exemple, pour l'observation des lichens, indicateurs de la qualité de l'air, vous pouvez le faire en même temps que vos randonnées, balades ou sortie VTT.

Enfin, l'actualité de l'Institut EcoCitoyen c'est la très attendue étude Fos-Sea. **Les premiers résultats de Fos-Sea**, large étude sur les conséquences des rejets de chlore en mer dans le golfe de Fos, **seront présentés au public ce jeudi 24 juin à 17h30 au centre culturel Marcel Pagnol**.

En vidéo, entretien avec Philippe Chamaret le directeur de l'Institut Ecocitoyen

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77263/fos-reunion-publique-d-information-sante-pollution-ce-soir.html

Fos : réunion publique d'information santé-pollution ce soir

ENVIRONNEMENT 30/06/2021 À 09H53 00:56



1/1 Fos : réunion publique d'information santé-pollution ce soir

L'association ADPLGF organise une réunion publique d'information SANTÉ POLLUTION le

MERCREDI 30 JUIN 2021 à 18 HEURES

au THÉÂTRE de Fos sur Mer

220, Avenue René Cassin

13270 Fos sur Mer

En présence des avocats du Cabinet d'avocats TTLA (Teissonière-Topaloff-Lafforgue-Andreu) Paris-Marseille qui répondront en direct à toutes vos questions sur les plaintes en cours et sur la nouvelle plainte pour carence fautive de l'Etat.

Cette nouvelle action permettrait de faire reconnaître les défaillances des pouvoirs publics et d'obtenir une indemnisation pour chaque requérant au titre du préjudice moral.

La carence du Préfet qui n'a pas pris les mesures pour éviter le risque alors qu'il a constaté, à de nombreuses reprises les manquements des industriels. Le manque d'effectif des inspecteurs pour contrôler efficacement les installations, l'absence de réglementation pour les particules ultrafines, l'absence de contrôle de la réglementation existante.

En raison de la réglementation, le port du masque est obligatoire. Les mesures de distanciation seront bien entendu à respecter. Un gel hydroalcoolique sera mis à disposition des personnes à l'entrée du théâtre.

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 01.07.21

https://marsactu.fr/la-mobilisation-pour-letang-de-berre-repousse-encore-la-question-centrale/

La mobilisation pour l'étang de Berre repousse encore la question centrale

ACTUALITÉ par **Violette Artaud** le 1 Juil 2021 2

Après la publication d'un rapport parlementaire en 2020, des ateliers se tiennent depuis mars pour tenter de définir des actions pour sauver l'étang de Berre. Pour le moment, l'épineuse question des rejets d'EDF est évitée, même si quelques mesures annexes vont être mises en œuvre.



Plage de Saint-Chamas, au bord de l'étang de Berre

Connectés ou en chair et en os, ils étaient tous là. Représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations... Ce mercredi le syndicat mixte chargé de la surveillance écologique de l'étang de Berre, le Gipreb, organisait un "séminaire de restitution" auquel plusieurs dizaines de personnes ont pris part. L'aboutissement d'ateliers organisés depuis le début de l'année.

Le but ? Mettre en place des solutions pour sauver cette lagune qui a vécu une importante crise d'anoxie – un manque d'oxygène dans l'eau – en 2018. En 2020, un rapport parlementaire pointait l'urgence de la situation. Il détaillait diverses mesures et demandait à l'État d'agir face à l'importance des rejets d'eau douce d'EDF. C'est dans cette lancée que ce 30 juin, dans la salle municipale climatisée de Saint-Chamas, un plan d'action a été présenté. Mais la centrale hydraulique d'EDF, soit le principal curseur de l'état écologique de ce milieu naturel, n'a été que très peu évoqué.



Plusieurs dizaines de personnes étaient présentes pour la restitution des ateliers à Saint-Chamas. (Photo : VA)

DES SOUS POUR RAMASSER LES ALGUES

"59 personnes ont participé à ces ateliers depuis mars. Quinze fiches actions ont été élaborées, a amorcé Didier Khelfa, maire de Saint Chamas et président du Gipreb depuis peu. *Serons-nous en capacité de les mettre en œuvre ? De les financer ? De trouver les opérateurs ? Maintenant, il faut agir."* Si les propositions présentées par le Gipreb ce mercredi ne semblent pour le moment qu'un assemblage de mesurettes, dont certaines ont déjà été évoquées par le passé, certaines sont, pour la première fois, assignées à des acteurs précis, voire déjà posées sur un calendrier. Mises bout à bout, elles devraient, estiment les techniciens du Gipreb, faire bouger les choses.

Parmi les avancées, *"nous allons pouvoir décider d'une ligne budgétaire pour le ramassage des algues"*, se félicite Raphaël Grisel, directeur du Gipreb. Ces ateliers ont en effet permis d'acter la nécessité pour les communes du pourtour de l'étang de Berre de mutualiser leurs moyens pour cette tâche. Le but étant d'acheter les engins nécessaires ou de sous-traiter le travail de ramassage. *"Les ulves* [algues vertes qui ressemblent à des feuilles de plastiques, ndlr] *prolifèrent et s'échouent en induisant des nuisances, mais sont aussi responsables d'un apport trop important de nutriments*, détaille Hortense De Lary, chargée de mission biodiversité au Gipreb. *On pourra passer des bons de commande pour une gestion de crise. Pour le ramassage régulier, il s'agira d'une compétence communale, avec un groupement de commande."*

BRIGADES ET BOURDIGUES

Autre nouveauté qui a émergé de ces ateliers : la création d'une brigade de surveillance du braconnage et le suivi du stock de palourdes par le syndicat mixte. En 2018, la mortalité de ces coquillages avait atteint 73 %*. Le Gipreb prévoit également la relance du programme d'étude lancé en 2009 de transplantation des zostères, ces plantes aquatiques témoins du bon état écologique de l'étang. Là encore, le suivi de cette espèce doit se faire par une maîtrise d'œuvre pilotée par le Gipreb. *"La mesure de ces plantes permet de prendre une bonne température des actions mises en place"*, explique Nicolas Mayot, chargé de l'observatoire du milieu au Gipreb.

Parmi les autres mesures, on compte l'ouverture des bourdigues, sortes de labyrinthes censés à l'origine permettre la prise de poissons de l'étang de Bolmon, qui se trouve dans un état écologique encore plus catastrophique que son voisin de Berre. Dans l'idée du Gipreb, il s'agit non pas de faire de belles prises, mais de créer une circulation de courant entre ces deux étangs. *"Cela doit se faire de Berre vers Bolmon uniquement avec un début des travaux prévu pour 2022*, précise Raphaël Grisel. *Sur l'étang de Bolmon, la métropole sera aussi chargée de la collecte des déchets et du suivi des rejets des stations d'épuration avec une étude qui sera lancée fin 2021."*

La réouverture du tunnel du Rove est une promesse de campagne de Renaud Muselier.

Quant à la réouverture du tunnel du Rove, censé réguler la salinité en permettant un échange entre l'eau de la mer et celle, également salée, de l'étang de Berre, rien de neuf. Elle reste, à ce stade, une promesse de campagne du président de région reconduit Renaud Muselier. *"Nous ferons en sorte que ça ne reste pas au stade de l'annonce"*, a promis Didier Khelfa. Mais pour le moment, au service eau et milieux naturels de la collectivité, *"on n'en a pas encore parlé"*, avoue l'une de ses représentantes. *"Si cela se concrétise, il va falloir apporter des précisions à notre diagnostic* [portant sur la structure de l'ouvrage, ndlr] *de 2004, et la région devra voter la maîtrise d'ouvrage, qu'elle devrait en partie financer"*, projette Raphaël Grisel, tout en sachant que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

"ENFONCER DES PORTES OUVERTES" AU SUJET D'EDF

Reste le principal problème de l'étang de Berre : les rejets en eaux douces d'EDF. Dans ce travail de restitution, le Gipreb ne l'a que brièvement évoqué. *"Nous devons connaître la quantité d'azote et de phosphore que l'étang peut recevoir des stations d'épurations et d'EDF"*, a indiqué Steccy Porikian, chargée d'étude "flux admissibles".



La centrale hydro-électrique de Saint-Chamas vue de l'étang. Photo : Violette Artaud

> *[Concernant la centrale], notre demande est claire, il faut réduire les rejets de 600 millions de mètres cubes.*
>
> **Raphael Grisel, directeur du Gipreb**

Le plan d'action sur ce point se résume en une étude de modélisation avec l'Ifremer (L'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et un appui de l'Agence de l'eau. *"C'est peut-être enfoncer des portes ouvertes, mais cela nous permettra d'appuyer nos arguments"*, veut-on croire au syndicat mixte. Si le Gibreb sait pertinemment que ce paramètre est le plus important, il redit son incapacité à agir. *"Notre demande est claire, il faut réduire les rejets de 600 millions de mètres cubes*. Mais avant de décider la dérivation, nous voulons être sûrs et pouvoir chiffrer,* défend Raphaël Grisel. *Après, ce n'est pas au Gipreb mais à l'État de prendre ses responsabilités."* Il ajoute : *"la question de la centrale et de la réduction des rejets n'a pas trouvé de solution à ce jour mais le sujet est bien le thème des tables ronde conduite par l'Etat."**
Des ateliers sur ce point en particulier devaient se tenir entre EDF et la préfecture, mais ils n'ont pas encore eu lieu.

Contactée, cette dernière n'a pas pu répondre à *Marsactu* au sujet d'un éventuel calendrier. En septembre, une nouvelle "restitution globale", est prévue avec les collectivités et l'État. Début juin 2021, après d'importants rejets de la centrale, le Gipreb alertait sur une *"situation critique de l'état écologique de l'étang"*. En dessous des 7,5 mètres de profondeur, l'oxygène y était totalement absent. La météo estivale est connue pour faire empirer le phénomène.

**Modifications apportées le 05/07/2021 à 12h13. Il s'agit de 600 millions de mètres cubes de rejet d'eau douce et de 73 % de mortalité des palourdes et non de 6 millions et 100 %, comme nous l'avions écrit.*

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77417/arcelormittal-fos-reagit-a-sa-condamnation-pour-infractions-a-l-environnement.html

ArcelorMittal Fos réagit à sa condamnation pour infractions à l'environnement

ENVIRONNEMENT 06/07/2021 À 14H38 02:27

C. Lombard

Partagez cet article

Dans un communiqué, ArcelorMittal Méditerranée à Fos-sur-Mer a réagit à sa condamnation pour infractions à l'environnement

"Le tribunal de grande instance d'Aix a rendu ce matin sa décision au sujet du contentieux initié par France Nature Environnement.

Les 3 associations plaignantes – FNE, FNE PACA et FNE 13 – demandaient 111 000 euros de dommages et intérêts, le tribunal a prononcé une condamnation à hauteur de 30 000 euros.

Nous allons prendre connaissance de cette décision dans le détail et nous réservons le droit de faire appel.

Les infractions faisant l'objet de cette procédure portaient sur la période 2013-2018 : nous y avons travaillé et les avons résolues grâce à nos équipes et aux investissements massifs réalisés.

A la judiciarisation nous privilégierons toujours l'action concrète et le dialogue.

Nous sommes orientés vers les solutions, déterminés à poursuive la réduction de notre empreinte environnementale et engagés pour le climat au travers de notre démarche de décarbonation.

Sur notre site de Fos-sur-Mer, l'environnement est une priorité pour laquelle nous avons investi plus de 100 millions d'euros sur les 10 dernières années (2010-2020). Cette dynamique se poursuit et s'amplifie avec plus de 50 millions d'euros d'investissements dédiés à une meilleure protection de l'environnement sur la période 2021-2023.

Sur la période 2010-2020, nos émissions ont été réduites fortement : - 45% pour les dioxydes de soufre et les dioxydes d'azote, - 70% pour les poussières et -85% pour les dioxines.

Les émissions atmosphériques de notre usine sont conformes depuis plusieurs années en valeur annuelle par rapport aux limites de notre permis d'exploitation.

Nous prenons part à la concertation et au dialogue sur le terrain, notamment au travers du dispositif Réponses (REduire les PollutioNs en Santé Environnement), mis en place sur les 21 communes de l'étang de Berre par le SPPPI, structuré en 5 collèges : collectivités, associations (dont FNE), Etat, industriels et représentants de salariés. Nous éditons aussi des magazines d'information destinés à nos riverains et organisons des CLIE (Commissions Locales d'Informations et d'Echanges) deux fois par an, toujours pour privilégier l'échange direct et constructif."

France Nature Environnement avait annoncé le 18 décembre 2018 qu'il avait assigné en justice ArcelorMittal pour 36 infractions à l'environnement:

"Le leader mondial de fabrication et de transformation de l'acier ArcelorMittal exploite un site à Fos-sur-Mer sur lequel les dysfonctionnements sont légion, entrainant de nombreuses pollutions de l'air autour de Marseille. Malgré 36 infractions environnementales, Arcelor Méditerranée fait preuve d'inaction dans la mise en conformité du site. A titre d'exemple, les rejets de dioxyde de soufre et d'azote dépassent parfois de 110% les valeurs limites autorisées. Face à cette situation intolérable, France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE Bouches-du-Rhône saisissent la justice une nouvelle fois et exigent le démarrage immédiat des travaux".

Publié le 06.07.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77419/condamnation-d-arcelormittal-france-nature-environnement-salue-une-victoire-.html

Condamnation d'ArcelorMittal: France Nature Environnement salue "une victoire"

ENVIRONNEMENT 06/07/2021 À 15H02 02:48

C. Lombard

Partagez cet article

Dans un communiqué, France Nature Environnement réagit à son tour à la condamnation d'ArcelorMittal à Fos-sur-mer

"Démarrée en 2018, l'action de France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE Bouches-du-Rhône porte aujourd'hui ses fruits. Le Tribunal vient de condamner le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer pour 36 infractions environnementales. Un message fort envoyé en faveur de la santé des citoyens et de la préservation de l'environnement.

Un cocktail de polluants dans l'air qui met la santé des citoyens en danger

La justice sanctionne aujourd'hui ArcelorMittal Méditerranée de façon exemplaire. Le Tribunal reconnaît les infractions commises par l'industriel et le préjudice subi par nos trois associations. Il condamne la société à payer 30 000 euros d'indemnités aux trois associations.

Non, on ne peut pas mettre la santé des populations en danger en polluant impunément. C'est un travail de longue haleine de nos associations qui est reconnu : en 2018, après un travail de collecte d'informations environnementales concernant le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, les associations France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE Bouches-du-Rhône déposaient une assignation devant le Tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence pour des manquements répétés à la réglementation.

Classée Seveso seuil haut en raison de la dangerosité de ses activités, l'installation ArcelorMittal méditerranée exploitait ce site en infraction avec son arrêté d'autorisation depuis de nombreuses années. Benzène, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines... l'usine sidérurgique rejette un cocktail de substances qui dépassent régulièrement les valeurs limites d'émission fixées par la réglementation. Ces polluants présentent pourtant des effets néfastes sur la santé des salariés et des habitants de la région. Il s'agit de cancérigènes avérés, altérant la fonction pulmonaire chez l'enfant et exacerbant des symptômes respiratoires aigus chez l'adulte, pouvant conduire à l'insuffisance pulmonaire permanente.

La pollution atmosphérique n'est pas le seul impact d'ArcelorMittal sur l'environnement et la santé. Les associations avaient également relevé plusieurs manquements à la réglementation en matière de rejets aqueux, de traitement des déchets industriels, de sécurisation de certaines installations.

En cause, des investissements trop tardifs et insuffisants

Malgré plusieurs avertissements et mises en demeure, l'exploitant n'a eu de cesse de reporter la réalisation des travaux nécessaires et a rechigné à se mettre en conformité avec la réglementation. On aurait espéré un peu plus d'innovation et d'exemplarité de la part du leader mondial de l'acier dans la gestion de son site pour aller vers une industrie plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique.

En décembre 2018, l'industriel avait écopé d'une amende administrative de 15 000 euros avec astreinte journalière de 1500 euros par jour de retard, car il ne s'était toujours pas mis en conformité avec l'arrêté de mise en demeure du 12 décembre 2017 concernant les émissions de benzène. Les agents de l'inspection des ICPE avaient en effet relevé des taux jusqu'à 10 fois supérieurs aux valeurs limites d'émissions.

En octobre 2020, une nouvelle amende du même montant lui avait été infligée pour des dépassements toujours significatifs du paramètre poussières, en violation de ce même arrêté de mise en demeure du 12 décembre 2017.

« Le jugement d'aujourd'hui confirme la légitimité du travail de sentinelle de nos associations, toujours vigilantes pour faire respecter la réglementation environnementale. Nous nous assurerons qu'ArcelorMittal Méditerranée réalisera bien les investissements nécessaires annoncés pour mettre son site en conformité. » Gilles Marcel, Président de FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur."

https://www.20minutes.fr/justice/3078551-20210706-marseille-arcelormittal-condamne-avoir-en-freint-loi-emissions-polluants

Marseille : ArcelorMittal condamné pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants

POLLUTION Le géant de l'acier se réserve le droit de faire appel de cette condamnation

20 Minutes avec AFP | Publié le 06/07/21 à 17h40 — Mis à jour le 06/07/21 à 17h40



Illustration du complexe industriel sur le golfe de Fos-sur-Mer. — *FOURMY MARIO/SIPA*

Benzène, dioxyde de soufre, oxyde d'azote, l'usine de production d'acier de Fos-sur-Mer, à côté de Marseille, a été reconnue coupable d'avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants. Le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence a condamné ce mardi ArcelorMittal à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement. Dans un communiqué, le géant de l'acier indique qu'il va étudier cette décision en détail, se réservant le droit de faire appel.

Les trois plaignants, des fédérations d'associations de protection de la nature (FNE, FNE Paca et FNE Bouches-du-Rhône) accusaient ArcelorMittal de « porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains ».

Des dépassements de 10 fois la valeur d'émission de benzène autorisée

A l'audience mi-mai leur avocat, Me Mathieu Victoria, avait plaidé qu'entre 2013 et 2018 l'aciérie de Fos-sur-Mer n'a pas respecté les valeurs limites fixées par la loi pour les émissions de polluants. L'entreprise a été à plusieurs reprises mise en demeure par les autorités sur cette période pour des dépassements, notamment pour le benzène (jusqu'à dix fois la valeur d'émission autorisée) ou les poussières (avec un dépassement de quasi 100 %), rappelle FNE.

« Sur la période 2010-2020, nos émissions ont été réduites fortement : -45 % pour les dioxydes de soufre et les dioxydes d'azote, -70 % pour les poussières et -85 % pour les dioxines », plaide ArcelorMittal, qui vise la neutralité carbone en 2050, dans un communiqué publié mardi.

Publié le 06.07.21

https://www.francebleu.fr/infos/environnement/arcelormittal-a-fos-sur-mer-condamne-pour-avoir-enfreint-la-loi-sur-les-emission-de-polluants-1625591169

Environnement

ArcelorMittal à Fos-sur-Mer condamné pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants

Mardi 6 juillet 2021 à 19:12 - Par Camille Payan, France Bleu Provence, France Bleu

Fos-sur-Mer

Le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence a condamné ce mardi ArcelorMittal à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement. L'usine de Fos-sur-Mer a été reconnue coupable d'avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants.



L'aciérie d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer © Radio France

La sanction est inférieure aux attentes des associations requérantes, notamment France Nature Environnement, mais c'est tout de même une première reconnaissance. Le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence a condamné ce mardi le géant de l'acier ArcelorMittal à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement. L'usine de Fos-sur-Mer, dans le viseur des militants écologistes et des associations depuis de nombreuses années, a été reconnue **coupable d'avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants.**

Les trois plaignants, des fédérations d'associations de protection de la nature (FNE, FNE Paca et FNE Bouches-du-Rhône) avaient réclamé 111.000 euros. Ils accusaient ArcelorMittal de "*porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains*", dans un bassin de vie où "*ils sont déjà soumis à une très forte pollution de l'air*". A l'audience mi-mai leur avocat, Me Mathieu Victoria, avait énuméré : **benzène, dioxyde de soufre, oxyde d'azote**. Pour lui, l'aciérie de Fos-sur-Mer n'a pas respecté les valeurs limites fixées par la loi pour les émissions de ces polluants entre 2013 et 2018.

> "Une victoire pour la santé et l'environnement." (France Nature Environnement)

Des habitants de la zone industrielle ont aussi porté plainte contre ArcelorMittal et d'autres industriels pour "*mise en danger de la vie d'autrui*" et "*trouble du voisinage*" en raison de la pollution qu'ils subissent. L'entreprise a été à plusieurs reprises mise en demeure par les autorités pour **des dépassements, jusqu'à dix fois la valeur d'émission autorisée** pour le benzène ou les poussières (avec un dépassement de quasi 100 %).

Dans un communiqué publié ce mardi, ArcelorMittal indique étudier cette décision en détail, se réservant le droit de faire appel. Le groupe précise également : "*Sur la période 2010-2020, nos émissions ont été réduites fortement : -45% pour les dioxydes de soufre et les dioxydes d'azote, -70% pour les poussières et -85% pour les dioxines*". ArcelorMittal vise la neutralité carbone en 2050.

Publié le 06.07.21

La Provence

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6415150/pollution-dans-le-bassin-de-fos-arcelormittal-condamne-a-verser-30-000-euros-a-france-nature-environnemen

MARDI 06/07/2021 à 16H53 - Mis à jour à 17H00 | ÉCONOMIE | FOS-SUR-MER

Pollution dans le bassin de Fos : ArcelorMittal condamné à verser 30 000 euros à France Nature Environnement

Par L.D'A.



Même si la condamnation infligée à ArcelorMittal est très inférieure aux demandes des avocats des associations requérantes - 30 000 euros de dommages et intérêts, loin des 110 000 euros initialement réclamés -, elle a aussitôt été considérée comme "exemplaire" par les défenseurs de l'environnement. *PHOTO DR*

La décision du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence était très attendue par les militants écologistes et nombre d'habitants du bassin de Fos-sur-Mer. Au final, même si la condamnation infligée à ArcelorMittal est très inférieure aux demandes des avocats des associations requérantes - 30 000 euros de dommages et intérêts, loin des 110 000 euros initialement réclamés -, elle a aussitôt été considérée comme *"exemplaire"* par les défenseurs de l'environnement.

Ces derniers veulent voir dans cette sanction une victoire à la haute valeur symbolique, autant qu'un camouflet pour le géant mondial de l'acier, accusé d'avoir *"porté gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains"*, dans un bassin de vie où *"ils sont déjà soumis à une très forte pollution de l'air"*. *"Cette décision est un message fort. Non, on ne peut pas mettre la santé des populations en danger en polluant impunément"*, a triomphé France Nature Environnement.

Le 11 mai dernier, l'association avait longuement détaillé les 36 infractions en cinq ans - entre 2013 et 2018 - reproché à une entreprise pourtant *"déjà condamnée à deux reprises dans un passé récent, en 2009 et 2013"*, notamment pour déversement de substances nuisibles dans le golfe et pour pollutions des eaux et de l'air. Des avertissements qui auraient dû *"conduire Arcelor à se mettre rapidement en conformité. Mais ça n'a pas été le cas malgré l'amende de 15 000 euros et une astreinte journalière décrétées par le préfet en 2018 pour les contraindre à se mettre en conformité"*, avait cogné Me Victoria, l'avocate de FNE. *"Nous sommes dans la zone la plus exposée à la pollution de France. La situation est catastrophique ! De nombreuses études montrent une prévalence de certaines maladies sur ce territoire, notamment des cancers et des diabètes"*, s'était encore alarmée l'avocate.

Dans un communiqué publié aujourd'hui, ArcellorMittal, qui se *"réserve le droit de faire appel"*, a rappelé avoir *"investi plus de 100 millions d'euros sur les 10 dernières années"*. *"Sur la période 2010-2020, nos émissions ont été réduites fortement : - 45% pour les dioxydes de soufre et les dioxydes d'azote, - 70% pour les poussières et - 85% pour les dioxines"*, a plaidé le géant de l'acier, en assurant viser la neutralité carbone en 2050.

Mais d'ici là, d'autres nuages judiciaires menacent l'entreprise. En 2018 et 2019, des habitants de la zone industrielle de Fos ont déposé plainte contre ArcelorMittal et d'autres industriels du coin pour "mise en danger de la vie d'autrui". La procédure est toujours en cours.

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 06.07.21

https://marsactu.fr/bref/arcelormittal-condamne-pour-36-infractions-environnementales-a-fos-sur-mer/

ArcelorMittal condamné pour 36 infractions environnementales à Fos-sur-Mer

BREF le 6 Juil 2021 0



Fos-sur-mer.

L'assignation date de décembre 2018, mais le jugement vient de tomber. Le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence vient de donner raison à l'association environnementale France nature environnement face au métallurgiste ArcelorMittal. La justice le condamne en effet à verser aux trois associations (FNE, FNE PACA et FNE 13) 30 000 euros de dommages et intérêts. Celles-ci l'assignaient pour 36 infractions environnementales sur le site de Fos-sur-Mer.

"Arrêtés de mise en demeure, visites des installations classées, fiches d'écarts... La justice a repris les éléments de l'assignation pour reconnaître les différents manquements, principalement sur les émissions de polluants atmosphériques, détaille une porte-parole de l'association contactée par *Marsactu*. *"Benzène, oxyde d'azote, dioxyde de soufre, particules fines... l'usine sidérurgique rejette un cocktail de substances qui dépassent régulièrement les valeurs limites d'émission fixées par la réglementation. Ces polluants présentent pourtant des effets néfastes sur la santé des salariés et des habitants de la région"*, écrit encore FNE dans un communiqué.

Si le montant des dommages et intérêts reste une goutte d'eau pour le leader mondial de la sidérurgie, France nature environnement compte sur l'impact en terme d'image de cette décision. *"Nous allons maintenant continuer de vérifier que les investissements en matière environnementale se poursuivent, grâce à notre présence dans les commissions de suivi de site par exemple"*, conclut la représentante de FNE.

De son côté, ArcelorMittal Fos, dans un communiqué interne que *Marsactu* a pu consulter, déclare se réserver le droit de faire appel. L'industriel tient également à faire remarquer que les associations demandaient à la base 110 000 euros.

https://www.ouest-france.fr/provence-alpes-cote-dazur/fos-sur-mer-13270/arcelormittal-condamne-a-verser-30-000-eu-a-france-nature-environnement-pour-la-pollution-a-fos-sur-7337326

ArcelorMittal condamné à verser 30 000 € à France Nature Environnement pour la pollution à Fos-sur-Mer

ArcelorMittal a été condamné ce mardi 6 juillet à verser 30 000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants dans son usine de Fos-sur-Mer. La société a indiqué qu'elle se réservait le droit de faire appel.



L'usine ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), le 19 janvier 2018. | JEAN-PAUL PELISSIER / REUTERS

Le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence a condamné mardi ArcelorMittal à verser 30 000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants dans son usine de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Annonces Google
Bloquer l'annonce
Pourquoi cette annonce ?

Dans un communiqué relayé par l'AFP, le géant de l'acier indique qu'il va étudier cette décision en détail, se réservant le droit de faire appel. Les trois plaignants, des fédérations d'associations de protection de la nature (FNE, FNE Paca et FNE Bouches-du-Rhône) avaient réclamé 111 000 euros.

Benzène, dioxyde de soufre, oxyde d'azote

Ils accusaient ArcelorMittal de **« porter gravement atteinte à l'environnement et notamment à la qualité de l'air et la santé des riverains »**, dans un bassin de vie où **« ils sont déjà soumis à une très forte pollution de l'air »**.

À l'audience, mi-mai, leur avocat, Me Mathieu Victoria, avait énuméré : benzène, dioxyde de soufre, oxyde d'azote. Pour lui, l'aciérie de Fos-sur-Mer n'a pas respecté les valeurs limites fixées par la loi pour les émissions de ces polluants entre 2013 et 2018. Ce mardi, il s'est réjoui de cette décision **« qui retient la responsabilité d'ArcelorMittal pour le préjudice subi par les associations »**.

ArcelorMittal dit viser la neutralité carbone en 2050

L'entreprise a été à plusieurs reprises mise en demeure par les autorités sur cette période pour des dépassements, notamment pour le benzène (jusqu'à dix fois la valeur d'émission autorisée) ou les poussières (avec un dépassement de quasi 100 %), rappelle FNE.

« Sur la période 2010-2020, nos émissions ont été réduites fortement : -45 % pour les dioxydes de soufre et les dioxydes d'azote, -70 % pour les poussières et -85 % pour les dioxines », plaide ArcelorMittal, qui vise la neutralité carbone en 2050, dans un communiqué publié mardi.

Des habitants ont aussi porté plainte

« Nous nous assurerons qu'ArcelorMittal Méditerranée réalisera bien les investissements nécessaires annoncés pour mettre son site en conformité », lui a répondu Gilles Marcel, président de FNE Paca.

En 2018 et 2019, des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer (sud) ont aussi porté plainte contre ArcelorMittal et d'autres industriels pour **« mise en danger de la vie d'autrui »** et **« trouble du voisinage »** en raison de la pollution qu'ils subissent.

https://www.actu-environnement.com/ae/news/fos-sur-mer-arcelormittal-mediterranee-tribunal-condamne-depassement-polluants-37859.php4

Pollution à Fos-sur-Mer : ArcelorMittal Méditerranée condamnée

Risques | 07 juillet 2021 | Dorothée Laperche | Actu-Environnement.com A- A+



© Сергей Жмурчак

« *Le Tribunal vient de condamner le site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer pour 36 infractions environnementales* », saluent dans un communiqué France Nature Environnement, FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur et FNE Bouches-du-Rhône. Les trois associations avaient porté plainte en décembre 2018, devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, contre la société sidérurgique ArcelorMittal Méditerranée. Elles pointaient du doigt des dépassements aux valeurs limites réglementaires pour des polluants tels que le benzène, l'oxyde d'azote, le dioxyde de soufre ou les particules fines pour la période 2013-2018. « *Malgré plusieurs avertissements et mises en demeure, l'exploitant n'a eu de cesse de reporter la réalisation des travaux nécessaires et a rechigné à se mettre en conformité avec la réglementation* », indiquent-elles.

Fin décembre 2018, l'industriel avait écopé d'une amende administrative de 15 000 euros et d'une astreinte d'un montant journalier de 1 500 euros du fait d'un dépassement des valeurs limites pour le benzène et des composés organiques volatils (COV). Cette sanction fait suite à un arrêté de mise en demeure pris en décembre 2017 par la préfecture. « *Les agents de l'inspection des ICPE avaient en effet relevé des taux jusqu'à 10 fois supérieurs aux valeurs limites d'émissions,* relèvent les associations. *En octobre 2020, une nouvelle amende du même montant lui avait été infligée pour des dépassements toujours significatifs du paramètre poussières en violation de ce même arrêté de mise en demeure du 12 décembre 2017* ».

De son coté, ArcelorMittal Méditerranée indique avoir résolu les infractions faisant l'objet de la procédure du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. « *Nous avons investi plus de 100 millions d'euros sur les 10 dernières années (2010-2020),* oppose-t-il. *Cette dynamique se poursuit et s'amplifie avec plus de 50 millions d'euros d'investissements dédiés à une meilleure protection de l'environnement sur la période 2021-2023* ».

La décision juridique devrait être rendue publique d'ici la fin juillet.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/berre-l-etang/77484/lyondellbasell-des-risques-de-nuisances-sonores-jusqu-au-16-juillet-a-berre-l-etang.html

LyondellBasell : des risques de nuisances sonores jusqu'au 16 juillet à Berre l'Etang

ENVIRONNEMENT 09/07/2021 À 12H15 00:47

N. Boucenna

Partagez cet article

Dans le cadre de la revitalisation du site pétrochimique de Berre, LyondellBasell procédera, du 9 au 16 juillet, à des travaux de démantèlement au sein de l'ancienne raffinerie. Ces travaux consistent à mettre au sol les quatre dernières cheminées de l'unité

Pendant cette période, des bruits pourraient être perçus en dehors du pôle pétrochimique.
Nous souhaitions vous informer par avance du bruit potentiel.

Nous avons pris toutes les mesures nécessaires, pour garantir la sécurité de chacun pendant toute la durée de l'intervention.

Chaque jour, nous mettons tout en œuvre pour garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs, de nos riverains, la fiabilité de nos installations, ainsi que la protection de l'environnement.

Communiqué du Pôle Pétrochimique de Berre

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77525/fos-des-episodes-de-torche-cette-semaine-sur-le-site-de-lyondellbasell.html

Fos : des épisodes de torche cette semaine sur le site de LyondellBasell

ENVIRONNEMENT 12/07/2021 À 09H56 00:37



N. Boucenna

Partagez cet article

Le site LyondellBasell de Fos procédera à une opération de maintenance, pendant cette période, des épisodes de torche pourraient être visibles et audibles

Les équipes en service mettront tout en œuvre pour en limiter la durée.

Soyez assurés que, pendant l'opération de maintenance, tout recours à la torche est un dispositif de de mise en sécurité.

Nos priorités sont la sécurité de nos collaborateurs, des collectivités et communautés, ainsi que la protection de l'environnement.

Nous vous présentons par avance nos excuses pour les éventuelles gênes occasionnées.

Communiqué LyondellBasell Fos

Publié le 12.07.21

La Provence

https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/6421758/pollution-batailles-sur-tous-les-fronts.html

LUNDI 12/07/2021 à 13H54 | ÉCOPLANÈTE | MARTIGUES

Martigues : pollution, batailles sur tous les fronts

Durant une même soirée à Fos, le dispositif Réponses tirait le bilan de ses actions, pendant que les avocates de l'association ADPLGF annonçaient un nouveau dépôt de plainte contre l'État. Points d'étape d'une lutte pour améliorer la qualité de l'air

Par Pascal Stella



Plainte contre X au pénal, plainte au civil et maintenant plainte contre l'État... La pollution et ses effets sur la santé sont plus que jamais le combat de l'association ADPLGF, avec son président Daniel Moutet et ses trois avocates.

Ils ne le savaient pas encore ce mercredi-là, soir d'une double réunion à Fos-sur-Mer, "capitale de la fronde". Mais c'est assurément un symbole d'une nouvelle ère en marche. Une sanction (ou une victoire selon où on se place) à la haute valeur symbolique quand le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence a condamné **ArcelorMittal à verser 30 000 €** de dommages et intérêts à France Nature Environnement. Un géant de l'acier reconnu coupable d'avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants. Le message d'une préoccupation grandissante autour des questions environnementales et d'une pollution est qui plus que jamais une bataille vers les tribunaux. Pour faire respecter la réglementation et faire reconnaître que des riverains "*ne peuvent pas vivre comme tout le monde*", clame Julie Andreu, l'avocate spécialisée dans les questions de santé et d'environnement, à l'heure de lancer une plainte contre l'État pour dénoncer une "*carence fautive dans son rôle de régulateur et de contrôleur*".

Un Golfe de Fos et au-delà, tout un territoire malade de sa pollution. Une image méchamment écornée dans les nébuleuses et les fumées ; des incidents ou torchages parfois. Après les premières alertes, les premiers pavés dans la mare, l'étude Fos-Epseal en étendard, révélant en janvier 2017 que les habitants les plus proches de la zone industrielle souffrent davantage d'asthme, de diabète ou de cancers que la population française, le temps de l'action sur plusieurs fronts. En tête de gondole, une volonté de RÉduire les POllutioNs

en Santé Environnement, l'acronyme du dispositif "Réponses", lancé depuis trois ans avec un objectif d'impulser de nouvelles actions pour préserver la qualité de l'air et lutter contre la pollution. Des petits pas vers un monde meilleur espéré dans une prise de conscience collective jusqu'aux industriels, il ne faut pas l'occulter, insistant sur leurs "*investissements pour continuer à s'améliorer*" et "*une meilleure protection de l'environnement*". "*On entend qu'il va y avoir l'acier vert, mais on n'y est pas encore*, titille Daniel Moutet, en tête de cordée de trois actions en justice pointant du doigt des industriels. "*Les projets de filtration c'est bien beau mais on n'y est pas encore il reste des questions en suspens*", surenchérit-il dans un point d'étape sur les actions en justice. Trois plaintes, deux réunions et deux ambiances...

Immersion dans ces deux rendez-vous - avec une concomitance mal réglée quand même soit dit en passant - pour implorer l'intransigeance et améliorer la qualité de l'air.

Trois actions en justice "pour améliorer vos conditions de vie"

Si le cadre est feutré dans les moelleux fauteuils rouges du théâtre de Fos, le sujet est grave. Un long combat en cours, parti le 8 novembre 2018 officiellement devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, quand près de 200 habitants de Fos et du pourtour de l'étang, inquiets des dangers de la pollution industrielle pour leur santé, ont porté plainte contre X pour mise en danger délibérée de la vie d'autrui. Un premier acte qui fait des petits dans un temps judiciaire qui s'annonce parfois long, pour le pénal surtout, mais qui en vaut la chandelle, paroles d'avocats : "*On a des éléments qui justifient cette action*", clament-ils. *Le nombre fait la force, on ne se serait pas engagé si on n'avait pas des éléments probants.*"

Même si, ce soir-là, après les précédentes levées plus "cotées", Daniel Moutet faisait la moue pour cette nouvelle réunion publique, quelque peu évaporé dans les vapeurs de l'été. "*Je suis peiné de voir si peu de monde*", glissera le lanceur d'alerte d'ADPLGF, tête de proue de cette fronde contre la pollution avec Julie Andreu, l'une des avocates des plaignants, spécialisée dans les questions de santé et d'environnement. Mais il y a quand même du lourd sur la table. Des gens de Fos, de Martigues à l'image de Benoît qui dit qu'il a "une *vue imprenable sur le site de Lavéra*", empilant les photos depuis des mois pour nourrir les dossiers et les arguments du cabinet TTLA de Marseille avec Sophie Bourges et Héloïse Gusti, les autres avocates en renfort.

Plusieurs années à brosser ce tableau noir, après avoir "*étudié les dépassements des normes des industriels*" d'après les documents transmis par la Dréal et "*répondre aux problématiques de santé et d'environnement avec des actions en justice sur trois temps*", rembobine Julie Andreu. *C'est la fin du silence ! On a entendu vos craintes légitimes pour mettre à mal cette tendance à polluer en toute impunité. On n'accepte plus. On ne se tait plus, on veut faire bouger pour améliorer vos conditions de vie*", harangue l'avocate. Une plainte contre X d'abord *"avec 194 plaignants, sept associations et un syndicat. L'affaire est instruite par le pôle santé publique du parquet de Marseille. Le procureur a transmis à une juge d'instruction*, complète Julie Andreu dans une procédure de 5 à 8 ans minimum et ce lourd dossier, désormais frappé du secret de l'instruction. Mais "*une plainte qui fait son chemin sur fond d'enquêtes sur les responsabilités*" avec en ligne de mire commissions rogatoires, auditions par les services de gendarmerie qui permettront de caractériser (ou non si la juge ordonne un non-lieu) les infractions. "*Les éléments sont là. C'est un premier verrou qui a sauté. L'espoir d'un gros procès, le premier au pénal concernant une pollution due à des activités industrielles devant le tribunal correctionnel*", espère Julie Andreu.

Une plainte pas fermée avec toujours la possibilité de se constituer partie civile. *"Plus vous serez nombreux, plus on sera fort"* rappelle l'avocate, en rappelant une deuxième action en cours depuis octobre 2019. Là, ce sont 14 habitants de Fos et Martigues qui ont décidé d'assigner ArcelorMittal, Dépôts pétroliers de Fos

(DPF), Esso Raffinage et Kem One devant le juge civil pour "troubles anormaux du voisinage". "*Depuis un an, une bataille d'arguments mais une temporalité plus courte, avec l'espoir des premières assignations fin décembre ou début janvier 2022. Avec un élément nouveau*", annonce Julie Andreu. Une course contre la montre pour déposer de nouveaux dossiers et "*une prescription en janvier 2022, partie sur la référence de l'étude Fos-Epseal en janvier 2017. On a un délai de 5 ans pour agir. Après janvier, il sera trop tard*" au sujet d'une plainte à double détente pour demander *"de respecter la norme mais aussi de réclamer des indemnités pour le préjudice"*.

Enfin, cette réunion a été l'occasion d'ouvrir officiellement la 3e étape avec une action devant le tribunal administratif contre l'État cette fois, dont les futurs plaignants, via l'association ADPLGF, entendront dénoncer une *"carence fautive dans son rôle de régulateur et de contrôleur"*, en visant "*le préfet qui n'a pas fait assez pour enjoindre les entreprises à respecter la réglementation et protéger*". Des "sacrifiés de la pollution" plus que jamais vent debout *"pour pousser les autorités à prendre les choses en main et apporter des réponses"*, dira le maire de Fos, Jean Hetsch, *"pleinement derrière vous"*, dans un cri du coeur contre *"les lenteurs des autorités face aux industriels"* en rappelant cette phrase de René Raimondi, sur "*des industries qui nous font vivre certes mais qui ne doivent pas nous faire mourir*", entre autres appels d'*"un trafic routier qui doit être revu"* implore le maire. *"Le but n'est pas de fermer les usines, juste privilégier la santé, vous avez le droit de vie même si on habite à côté d'activités industrielles*, ponctue Julie Andreu *Le but est de faire respecter la réglementation ; de prévenir plutôt que réparer."*

"*Ce qui m'anime ce sont nos enfants, c'est ça qui me fait me battre*, conclut Daniel Moutet qui appuie sur la corde sensible, rappelant que "les trois plaintes peuvent être cumulatives", *en souvenir de cet enfant de 3 ans qui a disparu d'un cancer*, conclut-il. *Nos actions sont pour les générations à venir*". Les révoltés de la pollution sont plus que jamais dans la bataille

Les questionnaires pour les plaintes peuvent être téléchargés via le site de l'Association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos **https://www.stop-pollution.fr/questionnaires-pour-les-plaintes-concernant-les-3-procedures/**

Juillet 2021

(Étude Mistral)

Publié le 16.07.21

La Provence

https://www.laprovence.com/article/sante/6426876/les-allergies-des-marseillais-et-des-aixois-interessent-la-recherche.html

VENDREDI 16/07/2021 à 09H02 | SANTÉ | AIX-EN-PROVENCE

Les allergies des Marseillais et des Aixois intéressent la recherche

L'étude Mistral se penche sur un éventuel lien entre pollution, pollen et allergies dans la Métropole et vers Berre

Par C.Be.



D'abord les cyprès de l'hiver à l'été, puis les chênes et les graminées prennent le relais avant les quelques mois de répit de l'automne. Lorsque l'on habite en Provence, il vaut mieux ne pas être allergique aux pollens si l'on souhaite passer une année tranquille. La région est tellement propice aux rhinites que les allergiques sont désormais appelés à aider la science : l'étude Mistral, lancée le 29 juin, invite les personnes résidant à Marseille, Aix-en-Provence ou aux alentours de l'étang de Berre à faire part de leurs symptômes jour après jour.

Cette étude a démarré à l'initiative du professeur Jean Bousquet, allergologue reconnu à travers le monde, ancien professeur de pneumologie à Montpellier et actuellement professeur d'allergologie à Berlin. *"Nous avons déjà étudié l'impact de la pollution atmosphérique sur les rhinites allergiques. Nous voulons reprendre ces donnés et les améliorer : le but est de savoir si la pollution interfère avec les pollens et aggrave les rhinites"*, détaille-t-il.

Une zone associant pollution industrielle et urbaine

La région réunit toutes les conditions pour mener l'étude : *"Nous avions réalisé une étude en 2016 qui nous a montré que la pollution autour de l'étang de Berre entraînait un fort taux d'asthmatiques par rapport au pourcentage national. Etle cyprès, ce poison méditerranéen, constitue un problème majeur dans le Sud, et n'a jamais été étudié"*, souligne le professeur Bousquet. La pollution autour de l'étang de Berre est en effet particulière, car liée à l'activité industrielle qui s'y déroule.

"Du côté d'Aix-Marseille, on est plutôt sur une pollution urbaine, à cause d'un fort trafic routier et du chauffage résidentiel", explique l'organisme Atmo Sud, partenaire de l'étude. Cette association, chargée d'analyser la qualité de l'air dans la région Paca, transmettra ses relevés aux chercheurs de l'étude Mistral. Si la pollution à l'oxyde d'azote, liée au trafic routier, a globalement baissé ces vingt dernières années dans la région, des pics de pollution sont toujours observés : *"Durant l'été, on remarque une pollution à cause des usines et de la circulation, les oxydes d'azote se transforment en ozone sous l'action du soleil. Il y a aussi une pollution liée aux particules fines, soit pendant l'hiver à cause du chauffage, soit pendant l'été lorsque des particules désertiques du Sahara remontent jusqu'à nous", continue l'association.*

Quant aux données sur la circulation des pollens, elles seront fournies par le réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA), disposant de capteurs dans la région (voir ci-dessous). Les sujets de l'étude, eux, devront utiliser l'application de suivi d'allergies Mask-air. Celle-ci a été développée par le professeur Bousquet et est aujourd'hui disponible dans plus de 90 pays à travers le monde.

Les participants s'y connectent chaque jour pour renseigner leurs symptômes nasaux, oculaires et asthmatiques, évaluer leur état de santé global, indiquer s'ils prennent un traitement, et renseigner leur localisation. L'équipe composée d'une dizaine de chercheurs croisera ces informations avec celles fournies par Atmo Sud et le RNSA pour le lieu donné. L'application garantit que les données de santé sont anonymisées.

Une méthodologie hors sol inédite

Cette manière de procéder est totalement nouvelle pour Denis Charpin. Ce professeur émérite de pneumologie à Marseille, président de l'Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA), a été contacté par son ami Jean Bousquet pour diriger la recherche. *"Une des nouveautés de cette étude, c'est la méthodologie. C'est une étude hors sol. C'est assez insolite de ne pas voir les gens qui participent, de ne pas les rencontrer"*, remarque-t-il. En estimant que chaque participant prendra part à l'étude un mois, l'équipe a calculé qu'il fallait 1 215 personnes pour atteindre une quantité de données scientifiquement valable. *"L'étude est ouverte jusqu'à juin 2022, on commencera à étudier les données recueillies ensuite. On peut espérer que les résultats seront exploités d'ici la fin 2022", explique le professeur Charpin.*

Si l'étude Mistral est la première à s'intéresser aux interactions entre pollution, pollens et allergies, elle ne devrait pas être la dernière. "On pense en faire une à Berlin, où les bouleaux sont très présents", anticipe le professeur Bousquet. L'application Mask-air devrait également servir à étudier les migrations des pollens dues au réchauffement climatique : "Si une personne développe une allergie dans une région qui n'est pas touchée d'habitude, on va pouvoir détecter la présence de l'allergène", précise le professeur Bousquet. Peut-être une nouvelle occasion de solliciter les allergiques provençaux.

*Pour participer à l'étude : **clin.edop.fr/etude-mistral***

https://www.maritima.info/depeches/industrie/fos-sur-mer/77674/fos-sur-mer-probleme-technique-a-lyondellbasell.html

Fos-sur-Mer : problème technique à LyondellBasell

INDUSTRIE 19/07/2021 À 17H56 00:41

R. Reponty

Partagez cet article

A+ A-

À environ 13h45, ce jour [19 juillet], le site LyondellBasell de Fos-sur-Mer a rencontré un problème technique faisant suite à la défaillance d'une pompe, qui a entraîné un recours à la torche.

Une torche est un dispositif de sécurité utilisé pour brûler en toute sécurité les hydrocarbures excédentaires, les empêchant ainsi d'entrer directement dans l'atmosphère. Dès lors, une flamme et une fumée ont pu et pourraient être perçues, lors du redémarrage de l'unité.

Les équipes en service mettent tout en œuvre pour en limiter la durée.
Nous vous présentons par avance nos excuses pour les éventuelles gênes occasionnées.

(Communiqué de LyondellBasell)

Publié le 19.07.21

https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/pollution-en-mediterranee-la-nappe-toxique-a-t-elle-disparu-7800688291

Pollution en Méditerranée : la nappe toxique a-t-elle disparu ?

La nappe toxique issue d'une fuite d'un site pétrochimique de Lavéra s'est solubilisée dans l'eau, selon la préfecture maritime.



L'usine Lavera au large de Martigues.
Crédit : Anne-Christine POUJOULAT / AFP

La nappe acide polluante causée jeudi 23 juillet par une fuite d'agent chimique au sein du complexe pétrochimique Lavéra, classé Seveso, à Martigues, dans le département des Bouches-du-Rhône, a "quasiment disparu en surface" de la Méditerranée, a-t-on appris vendredi 24 juillet auprès de la préfecture maritime.

Les marins-pompiers de Marseille ont réalisé vendredi des prélèvements sur la partie restante de la nappe et les résultats seront connus en "fin de journée", a précisé la préfecture maritime de Méditerranée. "La nappe s'est solubilisée dans l'eau mais il reste encore un hectare pollué, elle a quasiment disparu en surface".

Cette fuite a été détectée dans la nuit de mercredi à jeudi au niveau d'un bac de stockage de solution de **chlorure ferrique, utilisée notamment pour le traitement des eaux usées,** au sein de l'atelier de production du site de Kem One, numéro deux européen du PVC et classé Seveso "seuil haut". Une enquête est en cours pour préciser les circonstances de cette fuite.

Une nappe toxique de six hectares dans la mer

Publicité

Ce produit chimique hautement corrosif s'est ensuite transformé en solution acide marron au contact de la mer, formant une nappe toxique d'environ six hectares dans la Méditerranée, au niveau de l'anse d'Auguette. Jeudi, le préfet maritime avait émis **un arrêté interdisant la navigation de plaisance, la pêche maritime, la plongée sous-marine et la baignade** dans la partie Sud du golfe de Fos. "Cet arrêté ne sera certainement pas prolongé après minuit", a annoncé vendredi la préfecture.

Le maire de Martigues Gaby Charroux a estimé que cette fuite soulevait "un certain nombre de questions et d'insuffisances". "Plus que des intentions, il est urgent de remettre au coeur des fonctionnements le principe de précaution et de prévention", a-t-il souligné dans un communiqué, car "concevoir une industrialisation adaptée à un territoire nécessite des mesures de prévention et de protection modernes".

Le site pétrochimique Lavéra fait partie de **l'un des plus gros complexes industriels d'Europe,** autour de l'Étang de Berre, qui génère une pollution suscitant régulièrement les craintes des habitants des environs. En octobre 2019, plusieurs locaux avaient notamment attaqué en justice quatre industriels, le chimiste Kem One, ArcelorMittal, Esso et le dépôt pétrolier de Fos-sur-Mer, pour "trouble du voisinage".

actu.fr

Publié le 04.08.21

https://actu.fr/sciences-technologie/bouches-du-rhone-l-etude-mistral-fait-appel-aux-personnes-allergiques-au-pollen_43913508.html

Bouches-du-Rhône. L'étude Mistral fait appel aux personnes allergiques au pollen

L'étude Mistral fait appel aux personnes résidant dans les zones de Marseille, d'Aix-en-Provence et de l'étang de Berre, pour comprendre le lien entre pollution et allergies.



Éternuements, toux, nez qui coule et yeux qui pleurent, vous faites peut-être partie des **30 % des Français sujets à une allergie au pollen.** Si tel est le cas, vous pouvez participer à une étude menée par AtmoSud et d'autres acteurs de la santé et de l'environnement.

Nommée Mistral, cette étude a été lancée par le pneumologue Jean Bousquet, professeur d'allergologie à Berlin. Elle vise notamment à comprendre le lien existant entre les **allergies, les pollens et la pollution atmosphérique**, et **comment ces éléments impactent notre santé.**

1.215 participants nécessaires

Pour mener à bien ce projet, l'étude Mistral va s'appuyer sur plusieurs données, dont celles fournies par AtmoSud sur la pollution de l'air et d'autres sur l'exposition aux pollens, fournies par Réseau National de Surveillance Aérobiologique.

En complément, les citoyens vivant ou passant régulièrement du temps aux abords de l'étang de Berre, de Marseille et d'Aix-en-Provence sont appelés à témoigner de leurs symptômes.

Très concrètement, si vous êtes majeurs, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de l'étude pour y participer. Tous les jours, pendant un ou deux mois, il suffira de prendre une minute pour **déclarer vos symptômes sur une application dédiée**.

Des conséquences multiples pour la santé

AtmoSud insiste sur le fait que **« c'est un sujet important pour la population et pour l'avenir de notre planète »**.

En effet, les conséquences des allergies aux pollens peuvent être multiples et plus graves que l'écoulement nasal. Dans un communiqué, l'observatoire de la qualité de l'air souligne que le « rhume des foins » peut causer des **troubles du sommeil, de la fatigue, une humeur dépressive** et, pour un tiers des personnes, **de l'asthme**.

L'étude Mistral doit se terminer en juin 2022, pour voir ses résultats paraître en 2023.

Publié le 04.08.21

La Provence

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6447822/martigues-operation-de-torchage-sur-la-plate-forme-de-lavera-suite-a-une-panne-electrique.html

MERCREDI 04/08/2021 à 14H45 - Mis à jour à 15H00 | ACTUALITÉS | LAVERA,MARTIGUES

Martigues : opération de torchage sur la plateforme de Lavéra suite à une panne électrique

Par R.M.



La cause exacte de cette perte d'alimentation n'est pas connue à ce stade et est en cours d'investigation, annonce la direction de Naphtachimie dans un communiqué. PHOTO S.R.

2

En fin de matinée, aux alentours de 11h45, le site Naphtachimie a perdu une partie de l'alimentation électrique. La cause exacte de cette perte d'alimentation n'est pas connue à ce stade et est en cours d'investigation, annonce la direction de Naphtachimie dans un communiqué.

Et aussi Berre L'Etang - Torchages : LyondellBasell répond aux députés et maires

"Des unités ou partie d'unité (vapocraqueur , butadiène) ont dû être arrêtées en urgence, générant une torche importante. Cette torche est nécessaire pour mettre en sécurité les installations. Nous faisons cependant tous nos efforts pour la réduire au strict minimum que ce soit en intensité ou durée.". Si la direction du site indique qu'il n'est pas possible, à ce stade, de dire avec certitude quand la situation reviendra à la normale, elle prévient que le torchage devrait durer une bonne partie de l'après-midi, "*au fur et à mesure que les vérifications et investigations indispensables sont effectuées*".

Publié le 06.08.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77906/fumee-au-dessus-d-arcelor-fos-la-mise-a-l-atmosphere-est-terminee-six-personnes-incommodees.html

Fumée au-dessus d'Arcelor Fos : la mise à l'atmosphère est terminée, six personnes incommodées

ENVIRONNEMENT 06/08/2021 À 16H39 00:48



La mise à l'atmosphère des fours à la cokerie est maintenant terminée indique ArcelorMittal. Toutes les équipes sont mobilisées pour remettre l'ensemble des installations de l'usine en fonctionnement

Contacté, le maire de Fos, Jean Hetsch précise : "*La plage n'a pas été évacuée, six personnes qui s'y trouvaient ont été incommodées par les fumées et prises en charge. Le panachage a duré une quarantaine de minutes. C'est une fumée irritante, qui contient du benzène, du CO2 et de l'hydrogène sulfuré, mais dans des quantités qui ne sont pas létales*", précise le maire qui a activé une cellule de veille en mairie. Les personnes qui auraient été incommodées sont invitées à contacter leur médecin ou les secours.

Publié le 10.08.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/77945/un-episode-de-pollution-prevu-dans-le-departement-demain.html

Un épisode de pollution prévu dans le département demain

ENVIRONNEMENT 10/08/2021 À 16H39 01:09

c. lips

Partagez cet article

Les fortes températures, le soleil, et le peu de vent sont propices à la formation d'ozone, polluant secondaire produit à partir des émissions des activités humaines transformées dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement UV. Au regard des concentrations attendues en ozone, une procédure d'information recommandation sur les Bouches-du-Rhône est déclenchée pour mercredi 11 août. Jeudi 12 août, les concentrations en ozone devraient rester élevées sur le département des Bouches-du-Rhône et la tendance est à la dégradation pour les départements du Var et du Vaucluse

Quelques recommandations :

• Limitez l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, chauffage au bois, exposition aux pollens en saison)
• Maintenez les pratiques habituelles d'aération et de ventilation
• En cas de symptômes et de gêne inhabituelle, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Pour les populations vulnérables ou sensibles :
• Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h) ;
• Limitez les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou à l'intérieur
• En cas d'épisode de pollution à l'ozone, limitez les sorties en début d'après-midi (entre 12 h et 16 h).

le dauphiné

Publié le 12.08.21

https://www.ledauphine.com/environnement/2021/08/12/vague-de-chaleur-pourquoi-la-pollution-de-l-air-s-envole-avec-les-temperatures

Environnement

Vague de chaleur : pourquoi la pollution de l'air s'envole avec les températures

Information préoccupante dans le Vaucluse, seuil d'alerte déclenché dans les Bouches-du-Rhône, mauvais indices dans la moitié sud et dans l'est de la France : l'ozone est partout au programme pour cette fin de semaine. Pourquoi les fortes chaleurs riment-elles presque toujours avec pollution de l'air ? On fait le point.

Par **M.L.D.** - 12 août 2021 à 11:13 | mis à jour le 12 août 2021 à 12:09 - Temps de lecture : 4 min



Les épisodes de pollution sont fréquents à Marseille l'été en même temps que les fortes chaleurs estivales. Photo archives Gérard JULIEN/AFP



Une nouvelle vague de chaleur se déploie en France cette semaine et avec elle, son lot habituel de pollution atmosphérique. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, la préfecture a annoncé jeudi la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution à l'ozone. La vigilance jaune est activée dans l'Ain tandis que de nombreux départements du sud multiplient les alertes face à des indices de pollution dégradés. Décryptage.

L'ozone, qu'est-ce que c'est ?

Selon Atmo France, l'observatoire de la qualité de l'air, l'ozone (O3) n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits "précurseurs de l'ozone", dont les principaux sont les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV). Ceux-ci proviennent principalement du trafic routier, de certains procédés et stockages industriels, ainsi que de l'usage de solvants.

Dans la stratosphère (10 à 60 km d'altitude), l'ozone est un filtre naturel qui protège la vie terrestre de l'action néfaste des UV du soleil : on parle de la couche d'ozone. Dans la troposphère (0 à 10 km d'altitude), où chacun d'entre nous respire quotidiennement, les taux d'ozone devraient être faibles.

Quels sont les effets sur la santé ?

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par l'ozone, explique Atmo France. La présence de ce gaz irritant peut provoquer toux, inconfort thoracique, essoufflement, irritations nasale et oculaire. Elle augmente aussi la sensibilisation aux pollens.

Lorsque le niveau ambiant d'ozone augmente, dans les jours qui suivent, une hausse de l'ordre de 1 à 4 % des indicateurs sanitaires (mortalité anticipée, admissions hospitalières, etc.), est observée.

Et son impact sur l'environnement ?

L'ozone a des effets néfastes sur la végétation et perturbe la croissance de certaines espèces, entraîne des baisses de rendement des cultures, provoque des nécroses foliaires, précise l'observatoire de la qualité de l'air. Il contribue par ailleurs au phénomène des pluies acides et à l'effet de serre. Enfin, il attaque et dégrade certains matériaux (le caoutchouc par exemple).

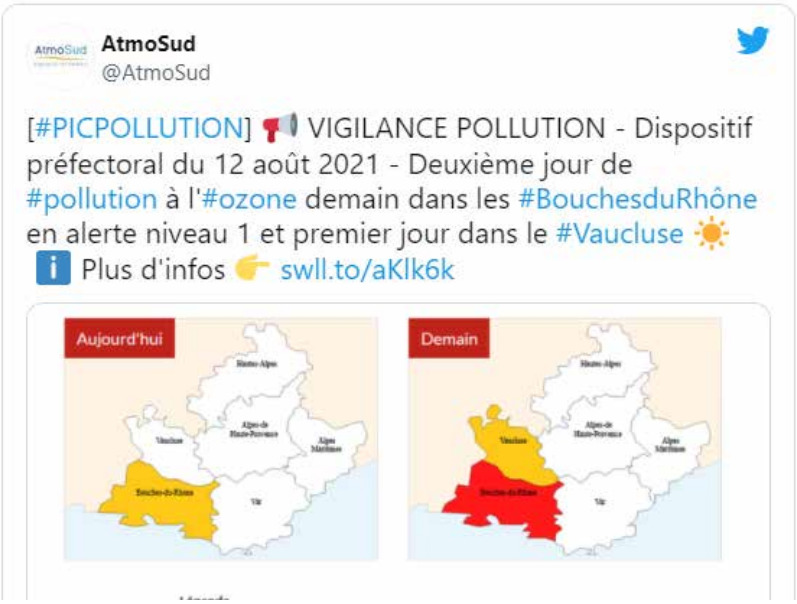
Quelles sont les valeurs réglementaires autorisées en France ?

Comme pour chaque polluant, il y a les recommandations, et la réglementation. L'Organisation mondiale de la santé préconise une exposition maximale à l'ozone de **100 microgrammes par m3** (µg/m3) sur une durée de 8 heures. De son côté, la France s'est calquée sur la réglementation européenne qui prévoit une exposition maximale de **120 µg/m3** pour la même durée, dans la limite de 25 jours par an.

Or, ce jeudi, de nombreux départements du sud et de l'est de la France accusent un indice Atmo mauvais en grande partie lié à l'ozone, soit une fourchette comprise **entre 131 et 240 µg/m3**, au-dessus de la valeur réglementaire. Mercredi à 18 h, l'étang de Berre près de Marseille enregistrait par exemple un pic à 167 µg/m3 et le pic de chaleur de la semaine n'est pas encore arrivé.

Quelles mesures peuvent être mises en place ?

Face à ces pics de pollution, les préfets ont deux leviers à leur disposition. **Au-delà de 180 µg/m3** d'exposition à l'ozone sur une durée de 8 heures, le niveau d'information/recommandation peut être activé. **A partir de 240 µg/m3**, on passe au seuil d'alerte comme dans les Bouches-du-Rhône jeudi. Le Vaucluse en est au stade de l'information/recommandation.



En seuil d'alerte, il convient de reporter les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, particulièrement en début d'après-midi et d'éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h).

Comment s'annonce la suite ?

Les perspectives d'évolution de l'ozone dans les prochaines années sont plutôt défavorables. Selon l'étude conduite par l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), " le changement climatique aura un effet pénalisant sur la pollution à l'ozone pour une grande partie de l'Europe continentale, avec une augmentation prévisionnelle des concentrations d'ozone en été de l'ordre de **2 à 3 µg/m3** en moyenne sur la période de l'étude."

LE PROGRÈS

Publié le 12.08.21

https://www.leprogres.fr/environnement/2021/08/12/vague-de-chaleur-pourquoi-la-pollution-de-l-air-s-envole-avec-les-temperatures

Environnement

Vague de chaleur: pourquoi la pollution de l'air s'envole avec les températures?

Information préoccupante dans le Vaucluse, seuil d'alerte déclenché dans les Bouches-du-Rhône, indices mauvais dans la moitié sud et dans l'est de la France : l'ozone est partout au programme pour cette fin de semaine. Pourquoi les fortes chaleurs riment-elles presque toujours avec pollution de l'air ? On fait le point.

Par **M.L.D.** - 12 août 2021 à 11:13 | mis à jour le 12 août 2021 à 11:27 - Temps de lecture : 4 min

5 | | Vu 2466 fois



Annonces Google

Bloquer l'annonce

Pourquoi cette annonce ?

Une nouvelle vague de chaleur se déploie en France cette semaine et avec elle, son lot habituel de pollution atmosphérique. Ainsi, dans les Bouches-du-Rhône, la préfecture a annoncé jeudi la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution à l'ozone. La vigilance jaune est activée dans l'Ain tandis que de nombreux départements du sud multiplient les alertes face à des indices de pollution dégradés. Décryptage.

L'ozone, qu'est-ce que c'est ?

Selon Atmo France, l'observatoire de la qualité de l'air, l'ozone (O3) n'est pas directement rejeté par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. Il se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits "précurseurs de l'ozone", dont les principaux sont les oxydes d'azote (NOx) et les composés organiques volatils (COV). Ceux-ci proviennent principalement du trafic routier, de certains procédés et stockages industriels, ainsi que de l'usage de solvants.

Dans la stratosphère (10 à 60 km d'altitude), l'ozone est un filtre naturel qui protège la vie terrestre de l'action néfaste des UV du soleil : on parle de la couche d'ozone. Dans la troposphère (0 à 10 km d'altitude), où chacun d'entre nous respire quotidiennement, les taux d'ozone devraient être faibles.

Quels sont les effets sur la santé ?

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par l'ozone, explique Atmo France. La présence de ce gaz irritant peut provoquer toux, inconfort thoracique, essoufflement, irritations nasale et oculaire. Elle augmente aussi la sensibilisation aux pollens.

Lorsque le niveau ambiant d'ozone augmente, dans les jours qui suivent, une hausse de l'ordre de 1 à 4 % des indicateurs sanitaires (mortalité anticipée, admissions hospitalières, etc.), est observée.

Et son impact sur l'environnement ?

L'ozone a des effets néfastes sur la végétation et perturbe la croissance de certaines espèces, entraîne des baisses de rendement des cultures, provoque des nécroses foliaires, précise l'observatoire de la qualité de l'air. Il contribue par ailleurs au phénomène des pluies acides et à l'effet de serre. Enfin, il attaque et dégrade certains matériaux (le caoutchouc par exemple).

Quelles sont les valeurs réglementaires autorisées en France ?

Comme pour chaque polluant, il y a les recommandations, et la réglementation. L'Organisation mondiale de la santé préconise une

exposition maximale à l'ozone de **100 microgrammes par m3** (µg/m3) sur une durée de 8 heures. De son côté, la France s'est calquée sur la réglementation européenne qui prévoit une exposition maximale de **120 µg/m3** pour la même durée, dans la limite de 25 jours par an.

Or, ce jeudi, de nombreux départements du sud et de l'est de la France accusent un indice Atmo mauvais en grande partie liés à l'ozone, soit une fourchette comprise **entre 131 et 240 µg/m3**, au-dessus de la valeur réglementaire. Mercredi à 18 h, l'étang de Berre près de Marseille enregistrait par exemple un pic à 167 µg/m3 et le pic de chaleur de la semaine n'est pas encore arrivé.

Quelles mesures peuvent-êtres mises en place ?

Face à ces pics de pollution, les préfets ont deux leviers à leur disposition. **Au-delà de 180 µg/m3** d'exposition à l'ozone sur une durée de 8 heures, le niveau d'information/recommandation peut être activé. **A partir de 240 µg/m3**, on passe au seuil d'alerte comme dans les Bouches-du-Rhône jeudi. Le Vaucluse en est au stade de l'information/recommandation.

En seuil d'alerte, il convient de reporter les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur, particulièrement en début d'après-midi et d'éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 16h-19h).

Comment s'annonce la suite ?

Les perspectives d'évolution de l'ozone dans les prochaines années sont plutôt défavorables. Selon l'étude conduite par l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) pour l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), " le changement climatique aura un effet pénalisant sur la pollution à l'ozone pour une grande partie de l'Europe continentale, avec une augmentation prévisionnelle des concentrations d'ozone en été de l'ordre de **2 à 3 µg/m3** en moyenne sur la période de l'étude."

Publié le 12.08.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/77963/pollution-a-l-ozone-le-niveau-d-alerte-1-declenchee-dans-le-departement.html

Pollution à l'ozone : le niveau d'alerte 1 déclenchée dans le département

ENVIRONNEMENT 12/08/2021 À 14H38 00:43

c. lips

Partagez cet article

La région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur connaît un épisode de pollution de l'air nécessitant le déclenchement de procédures préfectorales.

Les fortes températures, le soleil, et le peu de vent sont propices à la formation et à l'accumulation d'ozone, polluant
secondaire produit à partir des émissions des activités humaines transformées dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement
solaire.
Des procédures préfectorales sont déclenchées : l'alerte de niveau 1 est prévue sur les Bouches-du-Rhône aujourd'hui et
demain car le risque de dépassement du seuil d'information déjà prévu hier se poursuit encore durant ces deux jours.

Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la
procédure alerte.

Les Echos

Publié le 12.08.21

https://www.lesechos.fr/pme-regions/provence-alpes-cote-dazur/comment-marseille-veut-en-finir-avec-la-pollution-du-transport-maritime-1338441

Comment Marseille veut en finir avec la pollution du transport maritime

Les émissions de fumée des ferries, navires de croisières et porte-conteneurs sont régulièrement dénoncées par les associations écologistes. Plusieurs initiatives industrielles veulent y mettre fin.

Lire plus tard | Provence-Alpes-Côte d'Azur | Partager | Commenter



Produire du carburant bas carbone pour les navires à partir des poubelles de Marseille. Avec cet ambitieux projet d'économie circulaire, quatre industriels de la métropole Aix-Marseille-Provence espèrent endiguer en partie la pollution atmosphérique du trafic portuaire régulièrement dénoncée par les associations écologistes.

Le circuit profitera d'infrastructures préexistantes : les unités de méthanisation du centre de traitement des ordures ménagères de l'agglomération produiront du BioGNL avec la partie biodégradable des déchets. Il sera stocké sous forme liquide chez Elengy (filiale d'Engie) qui opère des terminaux de gaz naturel liquéfié à Fos-sur-Mer.

Enfin, le navire souteur de TotalEnergies s'y approvisionnera pour faire le plein des porte-conteneurs de l 'armateur CMA CGM équipés de sa technologie de moteur à gaz « dual fuel » . D'ici à 2024, 44 navires du groupe maritime seront propulsés grâce à cette technologie.

Selon le calcul préliminaire des industriels, ce projet de transition énergétique portuaire, le premier en France, permettra de réduire de 67 % à 88 % les émissions globales de GES du transport maritime. « Le gaz naturel liquéfié permet d'abaisser de 99 % les émissions d'oxyde de soufre, de 91 % les émissions de particules fines et de 92 % les émissions d'oxyde d'azote », précise l'opérateur.

Mutation rapide exigée

Les paquebots et les ferries sont également dans le collimateur des écologistes. En mai, pour protester contre la stratégie de développement touristique des croisières, la ville de Marseille a décidé de se désengager du Club de la croisière Marseille-Provence qui a fait de la cité phocéenne un port d'attache pour les majors du secteur.

« Les compagnies devront envisager une mutation rapide de leur modèle de développement, en prenant en compte les aspirations citoyennes, les enjeux environnementaux et l'optimisation des impacts économiques de leurs activités auprès des communautés locales », avait alors justifié Laurent Lhardit, chargé du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable.

Les principales marques du secteur et les autorités portuaires l'ont entendu. Pour la reprise de son activité début juillet , le groupe Costa a présenté sur les quais phocéens son « Costa Smeralda », l'un des premiers navires de croisière alimenté au GNL.

La pression pèse aussi sur les ferries qui assurent la liaison avec la Corse. Dès la fin de 2018, La Méridionale a équipé ses navires d'un système de branchement électrique à quai pour dépolluer ses escales, suivi par trois des navires de Corsica Linea. Un investissement de 20 millions d'euros a été décidé par le port de Marseille, suivi par la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a consacré un programme « Escale Zéro fumée » de 30 millions pour l'électrification des ports de Marseille, Toulon et Nice.

« En 2025, plus de la moitié des navires seront branchés à quai et près d'un tiers fonctionneront au GNL, réduisant de 80 % les escales polluantes », selon Hervé Martel, président du directoire du Port de Marseille-Fos. Il y a urgence : selon l'observatoire Atmosud , les émissions d'oxydes d'azote des navires bloqués à quai pendant la pandémie ont été multipliées par 6 depuis le début de la crise sanitaire.

Publié le 14.08.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/77991/fos-arcelor-mis-en-demeure-par-le-prefet.html

Fos: Arcelor mis en demeure par le préfet

ENVIRONNEMENT 14/08/2021 À 12H09 01:02

M. Danloy

Partagez cet article

Un arrêté a été pris par le Préfet à l'encontre d'Arcelor suite à la mise à l'atmosphère de gaz de cokerie occasionnant un immense panache de fumée. La société devra sous 1 semaine, mettre en place une procédure pour que soit réalisé systématiquement en cas d'incident de ce type des mesures de la qualité de l'air (intérieur et extérieur du site) et préciser les mesures prises pour sécuriser le redémarrage des équipements et procéder à une vérification complète. Sous 1 mois, elle doit mettre à jour son Plan d'Opération Interne (POI) pour intégrer des dispositions de prélèvements environnementaux et des analyses (intérieur et extérieur du site). Sous 2 mois, il faudra qu'elle mette à jour son diagnostic des installations d'alimentation électrique et le plan d'actions qui en découle. Enfin, d'ici le 31 décembre 2022, elle devra changer le mode d'allumage des chandelles des batteries des fours 1 et 2 pour supprimer l'émission directe à l'atmosphère des gaz sidérurgiques (dossier à déposer auprès de la Préfecture avant le 31 décembre 2021)

Publié le 14.08.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/77980/des-niveaux-de-mercure-gazeux-inhabituels-dans-les-environs-de-la-plateforme-de-lavera-selon-atmosud.html

Des niveaux de mercure gazeux inhabituels dans les environs de la plateforme de Lavéra selon AtmoSud

ENVIRONNEMENT 14/08/2021 À 07H28 00:33



M. Danloy

Partagez cet article

AtmoSud a observé ponctuellement des niveaux de mercure gazeux inhabituels dans les environs de la plateforme de Martigues/Lavéra hier après-midi. En fin de journée, les concentrations étaient en baisse et sont revenues vers des niveaux plus habituels

Les fortes chaleurs sont favorables à la volatilisation du mercure dans l'air ambiant : quelques concentrations horaires inhabituelles ont été enregistrées par AtmoSud hier après-midi. Le maximum a été de 108 ng/m3 observé à 15h locales.

Publié le 15.08.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/departement/77993/pollution-de-l-air-a-l-ozone-dans-les-bouches-du-rhone-prolongation-de-l-alerte-de-niveau-2.html

Pollution de l'air à l'ozone dans les Bouches-du-Rhône : prolongation de l'alerte de niveau 2

ENVIRONNEMENT 15/08/2021 À 06H55 02:30

M. Danloy

Partagez cet article

Pollution de l'air à l'ozone dans les Bouches-du-Rhône : prolongation de l'alerte de niveau 2 et déclenchement de l'alerte niveau 1 pour pollution aux particules fines ce dimanche

Le niveau d'alerte de niveau 2 pour pollution de l'air à l'ozone (180 micro grammes d'ozone par m3) reste en vigueur sur les Bouches-du-Rhône aujourd'hui. Des poussières sahariennes sont également présentes dans l'atmosphère entrainant des hausses significatives de concentrations en particules fines (50 micro grammes par m3). Après avoir déclenché une procédure d'informations-recommandations pour ce polluant ce samedi 14 août 2021, le préfet des Bouches-du-Rhône a déclenché à compter d'aujourd'hui, la procédure d'alerte de niveau 1 relative à un épisode de pollution persistant aux particules fines (50 micro grammes par m3)

Les mesures actuellement appliquées dans les Bouches-du-Rhône sont :

Dans le secteur industriel :

Les principaux émetteurs industriels de composés organiques volatils et d'oxydes d'azote mettent en œuvre

des mesures d'urgence de maîtrise de leurs émissions tels que prescrites dans leurs arrêtés préfectoraux, pris au titre du code de l'environnement relatif à la réglementation des ICPE ;

Dans le secteur routier :

L'abaissement de la vitesse de circulation de 20km/h sur toutes les routes du département applicable depuis le passage au niveau 1 reste en vigueur.

Pour le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) :

Dans les bassins Est (Marseille) et les bassins Ouest (Fos), la réduction systématique de la vitesse de tous les navires à proximité et à l'intérieur du port. La vitesse est alors limitée à 10 nœuds à l'extérieur des bassins et à 8 nœuds à l'intérieur.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence :

La gratuité de l'abonnement courte durée (ticket de 1 à 7 jours) pour "levélo", service de vélo en libre-service sur la ville de Marseille ;

En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les transports en commun ou le covoiturage.

Pour protéger votre santé :
- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :
- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche-à-pied, vélo) ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations ;
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion non performants de biomasse (foyers ouverts, poêles acquis) avant 2002 ;
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation) ;
- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

https://www.maritima.info/depeches/environnement/martigues/78281/martigues-enquete-publique-du-plan-de-protection-de-l-atmosphere-du-departement.html

Martigues : enquête publique du Plan de Protection de l'Atmosphère du département

ENVIRONNEMENT 30/08/2021 À 15H15 00:43



1/1 Martigues : enquête publique du Plan de Protection de l'Atmosphère du département

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône (PPA 13), une enquête publique se déroulera du lundi 13 septembre au vendredi 22 octobre 2021 inclus.
Les registres et dossiers sous format papier seront disponibles durant toute la durée de l'enquête à l'Hôtel de Ville de Martigues

La version en ligne des documents est consultable sur le site de la préfecture ici

Les permanences avec un membre de la commission d'enquête auront lieu à l'Hôtel de Ville les lundi 20 septembre de 9h à 12h et mardi 19 octobre de 14h à 17h.

Publié le 04.09.21

https://www.marianne.net/politique/macron/a-marseille-macron-saffiche-a-un-congres-ecolo-fric

À Marseille, Macron s'affiche à un congrès écolo-fric

Par Thomas Rabino

Publié le 04/09/2021 à 10:58

La tournée marseillaise d'Emmanuel Macron s'est conclue par le Congrès mondial de la Nature. Au programme : déclarations d'intention, emballages recyclables et sponsors pas toujours verts au service d'une vaste opération de greenwashing.

À trente kilomètres de là, autour l'étang de Berre cerné d'usines pétrochimiques, s'étend l'une des zones les plus polluées de France. Mais près des plages marseillaises, dans l'enceinte du parc Chanot, les organisateurs du Congrès mondial de la Nature (3 au 11 septembre) n'ont, sur la forme, rien laissé au hasard : décor de fleurs multicolores et palmiers en pots, gobelets et serviettes en papier « *100 % compostable* », tri des déchets, jus de fruits bio, intermèdes sonores mixant clapotis et gazouillis d'oiseaux, sans oublier des « urban bottles » – en fait, des gourdes en acier – offertes aux « VIP » et emballées dans du carton recyclé, le tout étant « responsibly made in China »...

Il fallait bien cela pour coller au mot d'ordre du moment, annonciateur du « développement d'un nouveau cadre mondial pour la biodiversité » sous l'égide de l'Union internationale pour la préservation de la nature (IUCN), une tentaculaire ONG née en 1948 qui chapeaute 1 400 organisations. En déplacement à Marseille depuis le 1er septembre, Emmanuel Macron inaugurait donc un événement autoproclamé « *forum environnemental de prise de décisions le plus important* ».

À l'entrée, le nom de certains sponsors et mécènes interpelle : Veolia (qui comparaissait il y a un an jour pour jour devant le tribunal de Rennes pour la pollution d'une rivière), mais aussi l'armateur CMA-CGM (connu pour ses porte-conteneurs géants), ou L'Oréal (dont le PDG déclarait en 2019 que la pollution permettait « *une plus grande consommation* » de ses produits). Citons en outre le groupe Séché (dont des incinérateurs ont déjà fait l'objet de mises en demeure préfectorales pour rejets de dioxines), ou encore Bouygues Immobilier...

Publié le 07.09.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/78447/des-episodes-de-torche-sur-le-site-de-fos-tonkin-elengy.html

Des épisodes de torche sur le site de Fos Tonkin Elengy

ENVIRONNEMENT 07/09/2021 À 10H18 00:45



N. Boucenna

Partagez cet article

Le terminal méthanier de Fos Tonkin est dans le cadre de sa rénovation, en arrêt du 7 au 23 septembre inclus pour permettre de réaliser consécutivement et en toute sécurité, des travaux sur les compresseurs de reprise des évaporations ainsi que la mise à jour de son système numérique de contrôle commande (SNCC)

Durant cet arrêt, le terminal n'est pas en mesure de récupérer et réincorporer dans son process le gaz issu de l'évaporation naturelle du GNL contenu dans le réservoir de stockage.

Pour éviter que ces évaporations soient libérées dans l'atmosphère, elles sont brûlées à la torche du terminal, générant une flamme visible par le voisinage du terminal.

Septembre 2021

(Implantation SATYS)

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 10.09.21

https://marsactu.fr/apres-la-pollution-aux-aygalades-larrivee-de-lusine-satys-inquiete-les-marignanais/

Après la pollution aux Aygalades, l'arrivée de l'usine Satys inquiète les Marignanais

ACTUALITÉ par **Loeiza Alle** le 10 Sep 2021 6

Après avoir repris le site pollué au chrome des Aygalades, l'usine de peinture pour l'aéronautique Satys doit déménager sur la ZAC des Florides à Marignane en 2022. Mais l'arrivée de cette activité utilisant toujours du chrome VI inquiète plusieurs associations, élus et habitants. L'enquête publique sur le projet vient d'être prolongée de quinze jours.



L'avis d'enquête public a été placardé à l'entrée du terrain. Celle-ci a été prolongée de 15 jours. (Photo LA)

La discrète entrée sur le futur site se fait par le chemin sinueux des Aiguilles, sur l'avenue Lino-Ventura dont les entrepôts, carrosseries et magasins de bricolage se répartissent sur les communes de Gignac et de Marignane.

Sur le côté, un panneau jaune prévient timidement de la tenue d'une enquête publique depuis le 9 août sur le projet de halles de logistique et de traitement de surface, porté par la société Barjane pour être ensuite occupé par l'usine Satys. Le terrain envisagé est situé quelques mètres plus loin, dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Florides, au milieu des herbes jaunies et des chardons séchés. Il est à proximité immédiate d'Airbus Helicopters et de l'usine de métaux Daddi, dont les grues s'activent dans un bourdonnement continu.



André Debart, Sophie Legrenet et leur cousin sur le terrain où ils vivent près du futur site de Satys.

À l'ombre du peu d'arbres restant dans la zone, André Debart et Sophie Legrenet s'inquiètent de l'arrivée prochaine de cette usine de peinture pour l'aéronautique. Gens du voyage, ils vivent depuis cinq mois sur un terrain à quelques mètres du futur site. *"Ça ne se fera pas, c'est tellement dangereux en termes de pollution qu'il y aura une grande mobilisation*, veut croire André, artisan paysagiste. *On manifestera s'il le faut. Mais si cette usine vient, nous partirons"*.

Comme de nombreux habitants, associations et élus, le couple associe la venue de cette usine à d'importants risques pour l'environnement et la santé humaine. Le parallèle avec la pollution au chrome VI par l'usine Protech Métaux Arenc (PMA) des eaux des Aygalades est dans toutes les têtes. Dans le quartier Saint-Louis à Marseille (15e), cette usine de peinture avait pollué une partie significative des eaux souterraines suite à une fuite dans une cuve. L'affaire a été rendue publique notamment par *Marsactu* en 2019.

En mai dernier, l'usine a été reprise par le groupe Satys, via sa filiale Satys Surface Treatment Marseille. Désormais chargé de la dépollution du secteur, Satys ne souhaite cependant pas rester sur le site marseillais et prévoit de mettre en route sa nouvelle usine en 2022, sur la ZAC des Florides à Marignane. C'est l'objet même de cette enquête publique.

LE CHROME VI UNE NOUVELLE FOIS AU CŒUR DES INQUIÉTUDES

Un nouveau site pour de nouveaux procédés de production ? Pas exactement, puisque Satys va continuer d'utiliser le chrome VI, un produit utilisé pour prévenir l'oxydation, classé comme cancérigène et encadré par la réglementation européenne. Le projet, également producteur d'émissions d'acide chlorhydrique, est soumis au statut d'installation Seveso, en raison de la *"toxicité aiguë pour les voies d'exposition par inhalation et via la règle de cumul concernant les dangers pour la santé"*.

"Satys a racheté la poubelle de Marseille et veut maintenant faire de l'Est de l'étang de Berre la poubelle de l'aire marseillaise !", s'agace Mireille Quintavalla, administratrice de l'association environnementale Étang Nouveau. Elle craint de possibles rejets dans la nappe d'eau située sur le terrain, proche de l'étang de Bolmon, du marais des Paluns, de nouveaux secteurs récemment urbanisés et de zones classées Natura 2000.

"Ce serait un transfert de risque sur un site avec des enjeux environnementaux très forts", complète Christophe Cornuel, président de l'association Ensuès-la-Redonne Protection Environnement. *"Ce n'est pas cohérent ! Satys devrait se concentrer sur la réhabilitation du site marseillais"*, estime-t-il, en soulignant également des risques en cas d'incendie, du fait de la proximité entre les deux halles et d'un accès au site par une voie unique.

> *Il faut interdire ce type d'activité et trouver un autre site.*
>
> **Christian Amiraty, maire de Gignac**

Pour Christian Amiraty, maire de Gignac-la-Nerthe, le jeu n'en vaut pas la chandelle : *"On nous dit que les risques présents dans le 15e ne vont plus exister, mais on maintient les mêmes procédés de production ! Je suis pour marier développement économique et respect de l'environnement, mais là les critères ne sont pas réunis. Il faut interdire ce type d'activité et trouver un autre site."*

DES INCERTITUDES EN CAS D'ACCIDENT

Du côté du groupe Satys en revanche, on maintient fermement que le groupe n'a *"rien à voir"* avec la pollution sur le site marseillais, survenue des années avant le rachat de l'usine. Satys dit continuer à utiliser le chrome VI car ce produit est *"le seul efficace à 100% pour l'instant"*. Si l'étude d'impact réalisée pour l'installation sur le terrain conclut à *"l'absence de risques significatifs majeurs de l'exploitation des installations"*, Satys prévoit toutefois plusieurs mesures pour éviter de répéter l'incident des Aygalades. Sont notamment prévues une formation du personnel aux risques d'accident et une surveillance des émissions de chrome VI et d'acide chlorhydrique, ainsi qu'une captation des émissions en provenance des cabines de peinture. Des bassins de rétention et de récupération devront également être installés pour prévenir d'éventuels rejets accidentels. Le groupe souligne que 15 millions ont été investis pour ces mesures censées faire de cette nouvelle usine celle *"du futur"*.

Malgré ces efforts, dans son avis du 6 mai 2021 la mission régionale d'autorité environnementale pointe du doigt des *"imprécisions"* dans cette même étude d'impact. Notamment au sujet des procédures envisagées en cas de rejets accidentels, dus par exemple à des défaillances des bassins de rétention. Le groupe Satys reconnaît sur ce point que *"les procédures à suivre en cas d'accident ne sont pas totalement arrêtées"*, mais dit s'y engager dès qu'il aura davantage de visibilité sur son calendrier. *"Nos systèmes de sécurité sont fiables, y compris en cas d'incendies. Après, si vous voulez le risque zéro, il faudrait fermer toutes les usines"*, grince Jean-Christophe Giesbert, chargé de la communication du groupe.

“UN ENJEU FORT POUR LA SANTÉ HUMAINE”

De son côté, la direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (Dreal) note dans son rapport de fin d’examen relatif à la demande du bailleur Barjane “*un enjeu fort pour la santé humaine*” du fait de la “*mauvaise qualité de l’air*” dans cet environnement. Elle considère toutefois dans sa conclusion que “*dans les conditions normales, l’exploitation n’est pas de nature à générer des atteintes significatives*“. Une décision qui étonne le maire de Gignac : *“Je ne comprends pas cet avis des services de l’État. Si on accepte cette usine, c’est qu’on peut accepter n’importe quel projet et qu’il n’y a plus qu’à tirer le rideau”*. Sollicitée, la mairie de Marignane nous a redirigés vers la métropole, qui n’a pas donné suite dans les délais impartis à la publication de cet article.

Les associations ont obtenu quinze jours supplémentaires pour répondre à l’enquête publique. Elles entendent les mettre à profit pour mobiliser plus largement sur les communes de Marignane, Gignac, Ensuès, Saint-Victoret et Châteauneuf-les-Martigues. Plusieurs d’entre elles ont écrit ce 9 septembre aux mairies concernées pour obtenir une réunion publique. Elles comptent aussi lancer une pétition, avec le même but : empêcher l’arrivée de Satys.

https://www.maritima.info/depeches/faits-divers/fos-sur-mer/78569/arcelormittal-fos-poi-de-clenche-emission-terminee.html

ArcelorMittal-Fos : POI déclenché, émission terminée

FAITS DIVERS 12/09/2021 À 16H42 00:50



R. Chape

Partagez cet article

A+ A-

Le large panache de fumée visible au-dessus du site d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer est la conséquence d'un incident, sans doute similaire à celui survenu au mois d'août (ndlr : résultant d'une panne électrique), prévient la communication de l'usine, qui a donc entrainé la libération de gaz de cokerie. A ce stade l'émission est terminée même si le dégagement va rester visible encore quelques temps dans le ciel fosséen. Le POI a été déclenché, le site a été mis en sécurité et les pompiers qui y travaillent en interne mènent actuellement une intervention.

La communication tient à signaler qu'elle présente ses excuses à la population pour la gène occasionnée, et que le site travaille actuellement à moderniser ses installations afin de gérer ce type de problème à l'avenir via un processus de torchage

Publié le 12.09.21

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/nuage-de-fumee-au-dessus-d-arcellor-mittal-a-fos-sur-mer-1631470443

Nuage de fumée au-dessus d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer

Dimanche 12 septembre 2021 à 20:15 - Par Paul Tilliez, France Bleu Provence, France Bleu

Fos-sur-Mer

Un important nuage de fumée s'est dégagé ce dimanche après-midi au-dessus du site d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer. Tout est rentré dans l'ordre deux heures plus tard. C'est le troisième accident sur le site en un mois.



L'aciérie d'ArcelorMittal à Fos-sur-Mer © Radio France - -

Ce dimanche après-midi, au-dessus de l'aciérie d'**ArcelorMittal**, une large colonne de fumée s'est échappée dans le ciel de Fos-sur-Mer. C'est une panne de courant qui a provoqué *"la mise aux chandelles des gaz de cokerie"*, pour les termes techniques. Il a fallu attendre deux heures, aux alentours de 17h30, avant le retour à la normale et le redémarrage du site.

C'est le troisième accident de ce type sur le site en un mois, après le 6 août et le 11 août. Le groupe ArcelorMittal tient à rappeler son engagement pour la préservation de l'environnement avec un investissement de **1.5 million d'euros** sur l'usine de Fos-sur-Mer pour **éviter ces incidents d'ici 2022.**

La Provence

Publié le 12.09.21

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6487319/arcelormittal-fos-emission-accidentelle-de-fumee.html

DIMANCHE 12/09/2021 à 18H16 - Mis à jour à 18H50 | ACTUALITÉS | FOS-SUR-MER

Fos-sur-Mer - ArcelorMittal : émission accidentelle de fumée

Par P.S.



ArcelorMittal refait parler de lui sur le site de Fos-sur-Mer avec un important nuage de fumées visible depuis l'extérieur du site cet après-midi. Un incident confirmé à "*15h20, avec une perte électrique générale ayant a entrainé la mise en sécurité de nos installations*", annonce l'industriel. Cette situation a provoqué "*la mise aux chandelles des gaz de cokerie*" ; dans le jargon, qui est "*une action de mise en sécurité du réseau de gaz*".

Au sein de l'usine, le POI (Plan d'Opération Interne) a été déclenché en lien avec les sapeurs-pompiers avec une communication aux entreprises riveraines et les institutions. Si le géant de l'acier informe que "l'épisode de mise aux chandelles est terminé", le cours normal n'est pas encore effectif. "*Toutes les équipes sont mobilisées pour remettre l'ensemble des installations de l'usine en fonctionnement*", précise ArcelorMittal, présentant "*ses excuses à l'ensemble des personnes et organisations affectés par cet incident et rappelons que nous avons engagé début 2021 un investissement de 1,5 M€ pour éviter à l'avenir ces émissions*"

Cet incident vient après deux autres, au mois d'août pour l'industriel qui est sous le coup d'une mise en demeure depuis le 14 août de la préfecture, réclamant notamment à Arcelor de changer le mode d'allumage des chandelles des batteries des fours 1 et 2 pour supprimer l'émission directe à l'atmosphère des gaz.

Cette chute de tension du réseau électrique a impacté aussi le site pétrochimique de Lavéra, avec un épisode de torchage du côté de la raffinerie Petroineos également, conséquence d'unités mises à l'arrêt avec des produits industriels brûlés (à la torche) pour des raisons de sécurité.

https://www.maritima.info/actualites/industrie/fos-sur-mer/13496/fumee-jaune-d-arcelor-a-fos-sur-mer-la-colere-monte.html

Fumée jaune d'Arcelor: à Fos-Sur-Mer la colère monte

INDUSTRIE 13/09/2021 À 17H03 03:15



1/1 Fumée jaune d'Arcelor: à Fos-Sur-Mer la colère monte

Une baisse de tension électrique a provoqué de nombreuses nuisances dans les industries environnantes. A Fos-sur-Mer, le maire, les associations et les organisations syndicales crient leur ras-le-bol

C'est l'épisode de trop! Le 4ème en deux mois, pas étonnant donc que l'énorme panache de fumée émit dimanche 12 septembre par ArcelorMittal ait provoqué la colère de nombreuses personnes. En tête, le maire de Fos, Jean Hetsch, qui le dit sans détour : "*Trop c'est trop, il faut que ça cesse*". Pour mémoire, dimanche dernier, une baisse de tension sur une ligne à haute tension desservant les plateformes de Lavéra et Fos a entrainé de nombreuses nuisances, notamment l'arrêt de certaines unités. Si les industries pétrochimiques ont pu brûler les gaz dû à ces arrêts dans leur torche, chez ArcelorMittal, qui ne dispose pas d'un tel matériel, les gaz ont été envoyés aux chandelles et directement rejetés dans l'atmosphère, occasionnant une impressionnante fumée jaune.

La sécurité de tous en jeu

L'industriel l'a annoncé il y a peu, il devrait, d'ici l'année prochaine, équiper son usine de ces fameuses torches. Mais face à la récurrence des incidents, élus comme syndicats demandent à ce que les travaux soient avancés. "*Il faut accélérer le calendrier,* estime Jean Hetsch. *2022 c'est trop loin. Et si l'incident est dû à un problème sur le réseau électrique, il faut aussi le regarder.*" Le préfet a été saisi par le maire et un CSE (comité social et économique) extraordinaire a été demandé par les salariés. Car désormais, c'est avec la peur au ventre qu'ils se rendent dans leur usine. "*C'est invivable, ce n'est plus possible de travailler dans ces conditions-là*, estime Sandy Poletto, représentant CGT. *Plus personne ne se sent en sécurité et encore moins celles qui travaillent dans les secteurs concernés. Certains collègues se sont retrouvés dans le noir. Ça suffit! D'autant qu'avec les bénéfices engrangés cette année, ArcelorMittal pourrait aisément investir pour les 10 ans à venir.* " De son côté, la direction qui s'est "*excusé pour la gêne occasionnée*" par voie de communiqué n'a pas encore donné d'explications ni avancé de solutions. "*Cet incident va venir compléter un dossier que nous avons déjà constitué contre plusieurs industriels dont Arcelor fait partie*", explique Daniel Moutet, président de l'association de défense de l'environnement ADPLGF. Pour rappel, une procédure au civil a été mise en place en novembre 2019 afin d'assigner 4 industriels pour troubles anormaux du voisinage. L'audience est prévue dans le courant du mois d'octobre.

Bis repetita

Dans un arrêté publié le 11 août dernier, la préfecture des Bouches-du-Rhône avait fixé à l'industriel des mesures d'urgence suite à deux incidents survenus le 6 et le 11 août. Selon nos confrères de La Marseillaise, ArcelorMittal disposait alors d'une semaine pour réaliser des mesures de la qualité de l'air à l'intérieur et à l'extérieur du site mais aussi pour préciser les mesures prises pour le redémarrage de ses équipements. La préfecture réclamait également que le producteur d'acier présente un projet de changement du système d'allumage des chandelles avant la fin de l'année pour éviter ces épisodes de pollution. Malgré les annonces de l'industriel concernant des investissements sur le site fosséen pour réduire les émissions de polluants, il a été condamné par le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence au début de l'été pour 36 infractions environnementales.

Pollution? Pas tant que ça!

L'idée peut paraître utopique, pourtant, d'après les mesures relevées par les capteurs, installés par Atmosud à Fos-sur-Mer, les seuils d'alerte n'ont pas été dépassés. "*Nos deux stations analyses différents types de pollution,* explique Sébastien Mathiot, chargé d'action pour Atmosud. *On y a vu une élévation ce dimanche, mais rien de significatif dans la ville.*" L'explication est simple: "*Avec le système de torche, les polluants partent à la verticale et sont rejetés très haut dans l'atmosphère. C'est très spectaculaire et peut paraître inquiétant, pourtant, au final, les polluants se disséminent et s'éparpillent dans les airs. La plupart des rejets ne tombent pas au sol, ils se diluent.*" Néanmoins, une note sera établie par l'organisme.

actuMarseille

Publié le 14.09.21

https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/fos-sur-mer_13039/fos-sur-mer-incidents-en-cascade-dans-l-usine-arcelormittal-la-prefecture-ouvre-une-enquete_44891284.html

Fos-sur-Mer. "Incidents en cascade" dans l'usine ArcelorMittal : la préfecture ouvre une enquête

Après de nouvelles émissions de gaz dans l'atmosphère suite à des incidents en cascade, la préfecture des Bouches-du-Rhône a ouvert une enquête sur l'usine ArcelorMittal.



De nouveaux incidents ont entraîné un relâchement de gaz dans l'atmosphère sur le site ArcelorMittal basé à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), dimanche 12 septembre 2021. (©Illustration / Pixabay)

En août 2021, la **préfecture des Bouches-du-Rhône** avait déjà exigé des mesures d'urgence contre les émissions de gaz **au site d'ArcelorMittal**, basé à **Fos-sur-Mer**.

Mais suite à « des incidents en cascade » survenus dimanche 12 septembre 2021, la préfecture tape de nouveau le poing sur la table et a décidé de diligenter une enquête pour identifier les causes de ces problèmes, et ensuite « imposer des mesures correctives ».

Les gaz expulsés dans l'atmosphère pendant près d'une heure

Dans le détail, une défaillance électrique a amené à la mise en sécurité totale de l'usine, ce dimanche, mais aussi la mise à l'atmosphère des gaz de production des fours de la cokerie pendant environ une heure.

L'incident n'a occasionné aucun blessé à l'extérieur du site.

Mais les perturbations du réseau électrique ont ensuite entraîné des problèmes en cascade et plusieurs mises en sécurité, ainsi que des épisodes de torchage sur les sites **d'Elengy** à Fos-sur-Mer et de **Petroineos** à Martigues-Lavera.

L'origine exacte de cette série d'incidents n'est pas encore connue, souligne la préfecture des Bouches-du-Rhône par voie de communiqué.

Bientôt une table ronde avec les services de l'Etat

Suite à quoi la préfecture exige « des actions fermes ». Dès ce mercredi 15 septembre 2021, « le sous-préfet d'Istres évaluera, dans une réunion avec tous les acteurs en mairie de Fos-sur-Mer, les dispositions immédiates qui doivent être envisagées. Sur la base des résultats des enquêtes en cours, à la demande des élus, une table ronde sera organisée autour des services de l'Etat dans les prochaines semaines ».

Le 11 août 2021, ArcelorMittal s'était vu signifier de mettre à jour son plan d'amélioration des installations électriques, après un incident similaire survenu en 2018.

De plus, le site avait été contraint de mettre en place un dispositif d'allumage des chandelles des batteries des fours 1 et 2 de la cokerie avant le 31 décembre 2022, de sorte à supprimer l'émission directe des gaz dans l'atmosphère.

La Provence

Publié le 14.09.21

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6489611/breve-fos.html

MARDI 14/09/2021 à 19H47 | ÉCONOMIE | FOS-SUR-MER

Fos-sur-Mer : le préfet demande à ArcelorMittal des "actions fermes"

Par E.G.



Le 11 août dernier, à la suite des premiers incidents, il avait déjà fait plusieurs demandes à l'industriel, qui investit actuellement dans un système de mise en sécurité de l'unité. PHOTO N.V.

Après une nouvelle "*mise aux chandelles*" dimanche après-midi, à savoir la mise à l'atmosphère de gaz de cokerie, le préfet a demandé ce soir à l'industriel des "*actions fermes*". Le 11 août dernier, à la suite des premiers incidents, il avait déjà fait plusieurs demandes à l'industriel, qui investit actuellement dans un système de mise en sécurité de l'unité.

Si le directeur du site de Fos, Bruno Ribo, "*comprend l'exaspération*", il certifie aussi que chaque incident fait l'objet "*d'une analyse approfondie suivie de la mise en place de mesures correctives*". Dimanche, c'est une perte en électricité sur le poste de distribution principale qui avait provoqué l'arrêt brutal de l'ensemble du site du sidérurgiste. Une défaillance ressentie sur d'autres sites, qui avait provoqué des torchages à Petroineos (Martigues) et Elengy (Fos).

Destimed
L'info des deux rives

Publié le 14.09.21

https://destimed.fr/Nouvelles-emissions-de-gaz-dans-l-atmosphere-de-l-usine-ArcelorMittal-Fos-sur

Nouvelles émissions de gaz dans l'atmosphère de l'usine ArcelorMittal Fos-sur-Mer

mardi 14 septembre 2021

Une défaillance du réseau électrique a engendré des incidents en cascade et a occasionné de nouvelles émissions de gaz dans l'atmosphère chez ArcelorMittal, Elengy et Petroineos (13). Le préfet des Bouches-du-Rhône a diligenté une enquête pour identifier les causes de ces incidents et imposer des mesures correctives.



©ArcelorMittal

Les faits

Le 12 septembre, une défaillance au niveau de l'alimentation électrique de l'usine Arcelormittal a occasionné des perturbations dans tout le réseau électrique et engendré des incidents chez plusieurs industriels de la zone industrielle de Fos-Berre. Chez Arcelormittal, la perte électrique a engendré la mise en sécurité totale de l'usine et la mise à l'atmosphère des gaz de production des fours de la cokerie pendant une soixantaine de minutes sans occasionner de blessés à l'extérieur du site. L'exploitant a déclenché son plan d'opération interne (POI) conformément aux procédures applicables. Les perturbations du réseau électrique ont engendré en cascade des mises en sécurité occasionnant des épisodes de torchage sur les sites industriels d'Elengy à Fos-sur-Mer et Petroineos à Martigues-Lavera. A l'heure actuelle, l'origine exacte de l'incident n'est pas encore connue.

Les actions diligentées

Si les mesures réalisées à sa demande immédiatement après l'incident dans l'environnement du site n'ont pas montré de valeurs préoccupantes, le préfet des Bouches du Rhône considère que des actions fermes doivent être engagées de nature à mettre un terme définitif à ces incidents répétés. Pour rappel, par arrêté signé le 11 août 2021, le Préfet des Bouches-du-Rhône avait pris plusieurs mesures après une série d'incidents survenue chez ArcelorMittal. L'industriel s'est vu notamment signifié de mettre à jour le plan d'amélioration des installations électriques qui avait été demandé après un incident similaire survenu en 2018. De même, afin de supprimer l'émission directe à l'atmosphère des gaz de la cokerie, l'industriel devra mettre en place un dispositif d'allumage des chandelles pour les batteries des fours 1 et 2 de la cokerie avant le 31 décembre 2022.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a diligenté une enquête pour identifier les causes de ces incidents et imposer des mesures correctives. Des inspections sont dès à présent menées par la Dreal. Dès ce mercredi 15 septembre, le sous-préfet d'Istres évaluera, dans une réunion avec tous les acteurs en mairie de Fos-sur-Mer, les dispositions immédiates qui doivent être envisagées. Sur la base des résultats des enquêtes en cours, à la demande des élus, une table ronde sera organisée autour des services de l'État dans les prochaines semaines.

Publié le 15.09.21

https://www.bfmtv.com/marseille/fos-sur-mer-enquete-ouverte-apres-de-nouvelles-emissions-de-gaz-dans-l-usine-arcelor-mittal_AN-202109150141.html

FOS-SUR-MER: ENQUÊTE OUVERTE APRÈS DE NOUVELLES ÉMISSIONS DE GAZ DANS L'USINE ARCELORMITTAL

Louis Chahuneau Le 15/09/2021 à 10:35



L'un des hauts-fourneaux de l'aciérie ArcelorMittal de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). /Photo d'archives/REUTERS/Jean-Pa - -

L'usine de Fos-sur-Mer est victime d'incidents en cascade qui ont causé des émissions de gaz dans l'atmosphère dimanche dernier. Il s'agit de la troisième fois en un mois.

Nouveau coup de semonce pour **l'usine ArcelorMittal** de Fos-sur-Mer. La préfecture des Bouches-du-Rhône a annoncé à travers un communiqué l'ouverture d'une enquête à la suite d'incidents en cascade ayant occasionné de nouvelles émissions de gaz dans l'atmosphère.

> **"Le 12 septembre, une défaillance au niveau de l'alimentation électrique de l'usine ARCELORMITTAL a occasionné des perturbations dans tout le réseau électrique et engendré des incidents chez plusieurs industriels de la zone industrielle de Fos-Berre", indique la préfecture dans le communiqué.**

Ces perturbations ont déclenché des torchages sur les sites industriels d'Elengy à Fos-sur-Mer et à Petroineos à Martigues-Lavera. La préfecture ajoute que l'origine de l'incident n'est pas encore connue.

Troisième incident en un mois pour l'usine

Dimanche dernier, un épais nuage de fumée a été observé au-dessus de l'usine pendant deux heures environ. Il s'agit du troisième incident en un mois, **selon France Bleu**.

Face à ces dérives, la préfecture souhaite engager des actions fermes "de nature à mettre un terme définitif à ces incidents répétés." Le 11 août dernier, la préfecture avait déjà pris des mesures après une série d'incidents survenue dans l'usine de Fos-sur-Mer. ArcelorMittal avait dû "mettre à jour le plan d'amélioration des installations électriques" et doit encore "mettre en place un dispositif d'allumage des chandelles pour les batteries des fours 1 et 2 de la cokerie avant le 31 décembre 2022".

Déjà condamnée à cause des émissions de polluants

Des inspections sont en cours dans l'usine. Ce mercredi, le préfet d'Istre va rencontrer les acteurs du dossier à la mairie de Fos-sur-Mer pour déterminer un plan d'action. Le communiqué ajoute qu'une réunion avec les services de l'État.

En 2021, ArcelorMittal avait été condamné à verser 30.000 euros de dommages et intérêts à France Nature Environnement **pour avoir enfreint la loi sur les émissions de polluants**. En 2018, des habitants de la zone industrielle de Fos-sur-Mer **ont aussi porté plainte contre ArcelorMittal** pour "mise en danger de la vie d'autrui" et "trouble du voisinage" en raison de la pollution qu'ils subissent.

https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/sud-week-end/etang-de-berre-un-raid-contre-la-pollution_VN-202112190033.html



Étang de Berre : un raid contre la pollution

En 24h, Jean-Philippe Garcia a parcouru 150 km pour défendre l'étang de Berre contre les pollutions.

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 15.09.21

https://marsactu.fr/bref/serie-de-torchages-dans-les-industries-de-letang-de-berre-apres-une-coupure-de-courant/#:~:text=Ce%20dimanche%2C%20les%20habitants%20du,dangereux%20en%20cas%20d'incident.

Série de torchages dans les industries de l'étang de Berre après une coupure de courant

NOIR BREF le 13 Sep 2021 3

La raffinerie de Lavéra, la cokerie d'ArcelorMittal à Fos, le terminal méthanier d'Elengy au Tonkin… Ce dimanche, les habitants du pourtour de l'étang de Berre ont pu observer de multiples épisodes de torchages et autres mises en chandelle. Il s'agit là de manœuvres sources de pollution atmosphérique, entreprises par les industriels ou évacuer ou bruler des gaz potentiellement dangereux en cas d'incident. *"Suite à une perte d'électricité EDF, nous avons perdu le réseau électrique sur la raffinerie et perdu plusieurs unités. Le manque de vapeur a occasionné des épisodes de fumées noires sur les torches nous mettons tout en œuvre pour les effacer"*, a expliqué le site pétrochimique de Lavéra dans un communiqué.

"Trop c'est trop", s'indigne le maire de Fos Jean Hetsch (DVG) dans un communiqué. *"Plus que jamais la table ronde sur les mesures de protection de l'environnement par les entreprises de la zone de Fos s'impose."* L'usine sidérurgique ArcelorMittal est particulièrement visée, après une série de condamnations liées au non respect des normes environnementales.

Publié le 15.09.21

https://www.20minutes.fr/economie/3124539-20210915-arcelormittal-apres-nouveaux-rejets-prefecture-met-pression-site-fos-mer

ArcelorMittal : Après un nouvel incident, la préfecture met la pression sur l'usine de Fos-sur-Mer

POLLUTION Dimanche, une nouvelle défaillance électrique de l'usine a engendré des perturbations chez plusieurs industriels de la zone et occasionné des rejets de gaz dans l'atmosphère

Alexandre Vella | Publié le 15/09/21 à 11h34 — Mis à jour le 15/09/21 à 11h36



Le site industriel d'ArcelorMittal de Fos-sur-mer a connu un nouvel incident — *CLEMENT MAHOUDEAU / AFP*

La préfecture durcit le ton envers le site de Fos-sur-Mer d'ArcelorMittal, située à une vingtaine de kilomètres de Marseille. L'usine du géant de l'acier implantée dans les Bouches-du-Rhône a connu dimanche dernier un nouvel incident, occasionnant des rejets de gaz dans l'atmosphère. Cette défaillance située au niveau de son alimentation électrique a engendré des perturbations en cascade chez plusieurs autres industriels installés dans le secteur. Deux sites pétrochimiques ont ainsi été contraints à des épisodes de torchages, soit l'action de brûler les rejets au lieu de les traiter.

Pour autant les mesures réalisées dans la foulée de cette pollution « n'ont pas montré de valeurs préoccupantes », a indiqué la préfecture. Mais le préfet considère que « des actions fermes doivent être engagées de nature à mettre un terme définitif à ces incidents répétés ».

Incidents à répétition

Un incident similaire s'était en effet déjà produit en 2018 à la suite duquel la préfecture avait notifié à l'industriel de mettre à jour son plan d'amélioration des installations électriques. Ce nouvel incident semble agacer d'autant plus la préfecture que, le 11 août dernier, elle avait déjà pris une série de mesures après plusieurs autres incidents. La Dreal mène des inspections sur place et, sur la base de ces résultats, une table ronde sera organisée autour des services de l'Etat.

corse matin
OGHJE IN CORSICA

Publié le 16.09.21

https://www.corsematin.com/articles/en-corse-le-fond-de-lair-effraie-120335

De nombreux épisodes de pollution ont touché la Corse depuis le début de l'année. Plus que d'habitude ? Et à qui la faute ? Réponses et explications

Des nuages de **particules fines** venues du désert, un ciel de **cendres**, celles des incendies du Var, qui plombe l'île, des alertes de **Qualitair** qui semblent se multiplier depuis le début de l'année. Dis tonton, pourquoi tu tousses ?

Importée ou « made in Corsica »

Du côté de Météo France, Patrick Rebillout, directeur du centre insulaire, reste lui aussi prudent. *« On a eu quelques épisodes en poussières sahariennes. Ce sont des phénomènes connus. Sont-ils en augmentation ? On n'a rien de très solide là-dessus. Faut-il les attribuer au changement climatique ? Rien de très robuste non plus. À suivre. Il faut tenir compte de la variabilité du climat. Rien n'est linéaire. Mais l'aridité qui se développe va engendrer plus de poussières, ça c'est sûr ».*



Installée au milieu de la Méditerranée, la Corse ne peut que « subir » les nombreux courants qui drainent des masses d'air. De l'ozone arrive de la Plaine du Pô (en Italie). *« On a reçu des fumées des incendies du Var et, en plus, elles sont restées,* précise le météorologue. *La Corse n'est pas à l'abri mais il y a aussi une pollution locale qui s'ajoute aux pollutions exogènes ».*

Jean-Luc Savelli insiste, distingue deux territoires. Le rural, d'abord, et globalement, un air mention très bien, *« à l'exception de quelques éléments extérieurs »,* note-t-il avant de citer, lui aussi, la pollution chimique descendant de la zone sud de la France, de la Plaine du Pô, de l'étang de Berre.

Le Monde

Publié le 21.09.21

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/09/21/azf-vingt-ans-apres-ou-en-est-le-risque-industriel-en-france_6095402_4355770.html

AZF, vingt ans après : où en est le risque industriel en France ?

Par Romain Imbach et Raphaëlle Aubert

Publié le 21 septembre 2021 à 06h00 - Mis à jour le 21 septembre 2021 à 14h26

Partage

DÉCRYPTAGES | **En 2001, l'explosion de l'usine toulousaine causait 31 morts et 2 500 blessés. Depuis, on a décompté six accidents majeurs et de nombreux incidents sur des sites Seveso.**

Dans la matinée du 21 septembre 2001, l'explosion de plusieurs centaines de tonnes de nitrate d'ammonium stockées sur le site de l'usine d'engrais AZF, à Toulouse, entraînait la mort de 31 personnes et causait 2 500 blessés et de lourds dégâts matériels. L'explosion, correspondant à un séisme de magnitude 3,4 sur l'échelle de Richter, a été perçue jusqu'à 75 kilomètres. Depuis ce drame, la prévention du risque a été renforcée, sans toutefois éviter d'autres accidents majeurs, comme l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019.

Près de 500 000 installations classées

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) regroupent toutes les exploitations industrielles ou agricoles pouvant présenter des risques pour l'environnement (pollutions, nuisances), la sécurité ou la santé. La législation prévoit un classement des sites selon l'importance des risques.

- Environ 450 000 installations, les moins polluantes ou dangereuses, sont **soumises à déclaration**. Tous les secteurs d'activité sont concernés :

agriculture, agroalimentaire, industrie, traitement des déchets… Cela dépend de la nature et de la quantité de substances utilisées ou stockées. Il peut s'agir de viticulteurs produisant plus de 500 hectolitres par an ou d'ateliers d'imprimerie.

- 22 213 installations (élevages, stations-service, entrepôts de produits combustibles) **soumises au régime d'enregistrement** ont fait l'objet d'une autorisation de mise en service par arrêté préfectoral.

- 22 566 installations présentant *« de graves risques ou nuisances pour l'environnement »* sont **soumises au régime d'autorisation**. Une étude d'impact et de danger démontrant l'acceptabilité du risque doit être produite par l'exploitant et l'autorisation définitive de mise en service n'est délivrée qu'après la mise en place de mesures spécifiées par l'arrêté préfectoral.

- 1 365 installations les plus dangereuses (raffineries, usines chimiques, dépôts pétroliers ou encore dépôts d'explosifs) sont **classées Seveso**. La directive européenne a été mise en place après une fuite grave dans une usine chimique italienne proche de la ville de Seveso en 1976. La dernière version, Seveso 3, entrée en vigueur en France en 2015, distingue 725 installations de « seuil haut » et 640 de « seuil bas », en fonction de la quantité de matières dangereuses présentes.

- Les installations nucléaires ne sont pas concernées par cette directive car elles sont placées sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

La répartition géographique de ces installations résulte de deux siècles de développement industriel lié aux grandes zones de peuplement ; le bassin parisien et le cours de la Seine jusqu'à Rouen, l'agglomération lilloise, Lyon et la vallée du Rhône, ainsi que la région de Marseille et de l'étang de Berre. Aujourd'hui, 2,5 millions de personnes vivent à moins d'un kilomètre d'une installation classée Seveso (dont 1,1 million pour les sites « seuil haut »), et 663 500 à moins de 500 mètres (277 000 pour les sites « seuil haut »).

Publié le 21.09.21

https://www.maritima.info/depeches/vie-des-communes/marignane/78744/marignane-l-installation-de-satys-pose-probleme-le-maire-dit-non-.html

Marignane. L'installation de Satys pose problème : le Maire dit non !

VIE DES COMMUNES 21/09/2021 À 19H37 01:30



C'est une implantation qui pose problème, celle de l'entreprise Satys dans la Zac des Florides à Marignane. Spécialiste du traitement des surfaces, ce sous traitant d'Airbus doit ouvrir ses locaux d'ici l'année prochaine. Seul problème, les produits utilisés par l'entreprise : du Chrome 6 et de l'acide chlorhydrique. L'usine est d'ailleurs classée Seveso

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 24 septembre, mais face à une participation particulièrement élevée, **(une pétition a même recueilli près de 20 000 signatures), le préfet a accordé une réunion publique ce mardi soir à 17h à l'espace culturel Saint Exupéry. Le maire Éric Le Dissès y participe également, il vient d'exprimer son refus de signer le permis de construire de l'entreprise...**

La direction de Satys présente le projet aux habitants. Dans les grandes lignes, l'entreprise montre patte blanche en expliquant qu'il s'agira d'une usine 4.0 c'est à dire avec un système de sécurité optimal et perfectionné. Mais Les associations environnementales, mais aussi les riverains, sont inquiets. Ils redoutent des émissions de polluants dans l'air ainsi que des déversement dans l'eau en cas d'incident. Pour rappel, une pollution au chrome 6 a eu lieu en 2013 à Marseille. C'est l'usine PMA qui en était à l'origine. Usine, rachetée par Satys et transférée à Marignane l'année prochaine pour un montant de 15 millions d'euros et une centaine d'emploi à la clé. *"Notre objectif est de lever toutes les inquiétudes"*, explique-t-on chez Satys.

Associations et riverains ont posé toutes les questions qu'ils souhaitaient. Ils auront ensuite jusqu'au 24 septembre pour rédiger leur requête.

Publié le 23.09.21

https://www.maritima.info/depeches/industrie/marignane/78785/eric-diard-oppose-a-l-implantation-de-satys-a-marignane.html

Eric Diard opposé à l'implantation de Satys à Marignane

INDUSTRIE 23/09/2021 À 11H29 00:52

G. Saucerotte

Partagez cet article

Dans un courrier adressé à la ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, le député Eric Diard annonce son opposition au projet d'installation de l'usine Satys à la Zac des Florides de Marignane. Le député, explique être en accord avec le maire de la commune Eric le Dissès qui a annoncé ne pas vouloir de cette implantation lors d'une réunion publique.



Champagne Deutz en Vente Privée

Champagne Deutz à prix irrésistible. Inscription Gratuite. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Publicité - Ventealapropriete.com

Les élus reprochent notamment l'installation d'une usine classée Seveso et traitant des matières dangereuses comme le chrome 6. Dans ce courrier, le député rappelle également le rachat par Satys de PMA, une société basée à Marseille et responsable d'une pollution au chrome 6 dans les nappes phréatiques du quartier.

"*Comme vous le savez, je me bats depuis de longues années au côté des maires et acteurs associatifs pour réhabiliter notre étang de Berre et ce territoire qui a déjà trop souffert d'une industrialisation débridée.*"

Publié le 27.09.21

https://www.maritima.info/actualites/environnement/etang-de-berre/13553/etang-de-berre-le-voile-se-leve-sur-sa-rehabilitation-ecologique.html

Étang de Berre. Le voile se lève sur sa réhabilitation écologique

ENVIRONNEMENT 27/09/2021 À 14H30 03:30



Une feuille de route avec des propositions concrètes pour protéger l'étang de Berre a été présentée vendredi à Saint-Chamas. Parmi les solutions qui vont enfin voir le jour : la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie, dont les travaux doivent démarrer en 2023, et la limitation des rejets d'eau douce par la centrale EDF. L'industriel s'y engage


Une étape importante pour Christophe Mirmand, le préfet


Vérifier que les actes suivent pour Pierre Dharreville, député de la 13e


Hervé Guillot, directeur d'EDF Hydro Méditerranée, prend deux engagements

Le préfet, le sous-préfet, les trois députés des Bouches-du-Rhône, mais aussi le président de la Région, la présidente de la Métropole et du Département, les maires du pourtour de l'étang de Berre, quasiment tous représentés, les associations environnementales, les scientifiques du Gipreb et son président, le maire de Saint-Chamas, Didier Khelfa, les acteurs économiques aussi, comme EDF... Tous étaient réunis pour restituer les résultats des ateliers menés en vue de la réhabilitation écologique de l'étang de Berre, ce vendredi à Saint-Chamas. La liste des personnalités présentes est longue, mais elle est le symbole d'une volonté commune de toutes les parties prenantes de faire avancer concrètement le dossier de l'étang de Berre. "*L'État prend les choses en main, et c'est la première fois qu'on est tous là, volontaires et qu'on engage des moyens*", résumait Renaud Muselier le président de Région. "*Il faut jouer collectif*", ajoutait Didier Khelfa.

Suite au rapport parlementaire des trois députés des Bouches-du-Rhône en 2020, qui ont réussi à hisser l'étang de Berre au rang des sujets d'enjeu national, une nouvelle étape vient donc d'être franchie, celle des propositions concrètes et de la feuille de route. L'idée étant de protéger cette grande lagune à l'équilibre fragile, qui a connu une crise d'anoxie à l'été 2018. "*C'est l'étape de l'action et de la volonté politique*, ajoutait Pierre Dharréville, député de la 13ème circonscription des Bouches-du-Rhône. *Ce plan de réhabilitation soit s'inscrire dans le temps avec des actions urgentes et d'autres sur le long terme. Une chose est sûre, nous pouvons agir et nous avons la responsabilité et la possibilité d'agir.*"

À l'issue des mois de concertation, plusieurs solutions ont émergé. Parmi les plus emblématiques, et celle dont on entend parler depuis longtemps : la réouverture à la courantologie du canal du Rove a été actée. Les travaux, qui doivent commencer en 2023, seront financés à hauteur du tiers par la Région qui s'est engagée aussi à en assurer la maîtrise d'ouvrage. L'objectif est de refaire circuler l'eau, par l'intermédiaire de l'étang du Bolmon. Un travail de curetage des fenêtres et des bourdigues doit également être lancé.

Baisse des rejets d'EDF

De son côté, et c'est une première, EDF, dont la centrale de Saint-Chamas rejette de l'eau douce dans l'étang, s'engage à effectuer ses lâchers d'eau douce de manière saisonnière dès 2022 (en évitant les périodes estivales particulièrement sensibles pour l'équilibre de l'étang de Berre). Dans un deuxième temps, EDF a déclaré qu'il allait réduire de 25% la quantité d'eau douce relâchée dans l'étang (Cf. Interview du directeur d'EDF Hydro Méditerranée plus bas). "*On s'adaptera aux contraintes administratives et réglementaires*", a insisté le responsable, Hervé Guillot.

En parallèle et par effet domino, parmi les autres solutions avancées pour l'étang, il y a la dérivation du canal de la Durance avec le lancement d'une nouvelle étude, la valorisation des limons et aussi de l'eau douce, un bien rare qui pourrait permettre d'irriguer les terres de Provence au lieu d'être perdue dans l'étang. On a évoqué la nécessité d'une police de l'eau pour lutter contre la pollution par temps de pluie, la nécessité d'aménager le bassin versant de l'étang de Berre autour de l'Arc et de la Touloubre. L'idée d'une table ronde sur la pêche a aussi émergé pour développer cette filière économique et mieux la protéger, du braconnage notamment, en mettant en place une brigade de surveillance spécifique. Il s'agira aussi de développer la vente directe, à quai. Sur la question de la prolifération des algues, des études vont être lancées afin de pouvoir les valoriser.

Après toutes ces déclarations, l'étape d'après sera celle du fléchage financier. Didier Khlefa, le président du Gipreb, a informé de la création d'un comité de suivi pour que les intentions soient suivies des faits.

Crédit photo François Delena.

https://www.actu-environnement.com/ae/news/etang-de-berre-se-dote-enfin-une-feuille-de-route-pour-sa-rehabilitation-38257.php4

L'étang de Berre se dote (enfin) d'une feuille de route pour sa réhabilitation

Les différentes parties prenantes engagées dans la réhabilitation de l'étang de Berre ont présenté une feuille de route d'actions à mener pour améliorer la qualité de l'eau. Une étape importante pour reprendre le chemin du bon état.

Eau | 30 septembre 2021 | Dorothée Laperche | Actu-Environnement.com



Restaurer la qualité des eaux de l'étang de Berre, salées, nécessite une action concertée © Luxea Photographie

« *C'est un grand jour*, s'est réjoui Didier Khelfa, président du syndicat mixte pour l'étang de Berre (Gipreb) lors de la restitution, vendredi 24 septembre, des travaux pour améliorer la qualité du deuxième plus grand étang d'eau salée d'Europe. *Nos ateliers ont permis de construire des actions qui ont donné le jour à une feuille de route.* »

La qualité de l'étang a été historiquement mis à rude épreuve, mise à mal par de multiples pollutions, notamment des rejets des industries du raffinage, de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas ou des stations d'épuration.

Si depuis les années 1980 des progrès ont été accomplis, l'équilibre de cette ressource reste toutefois précaire et nécessite que des solutions - parfois depuis longtemps sur la table - soient réellement mises en œuvre. La crise de l'été 2018 durant lequel l'étang a connu un important épisode d'anoxie l'a rappelé aux parties prenantes. Cet événement a conduit au lancement d'un groupe de travail présidé par le sous-préfet d'Istres, puis la mise en place d'une mission d'information parlementaire sur la réhabilitation de l'étang de Berre. Dans son rapport, celle-ci a notamment rappelé les solutions à engager, dont la diminution des rejets de la centrale hydroélectrique EDF de Saint-Chamas et la réouverture du tunnel du Rove. Deux options qui comptent parmi les points sensibles à l'origine des blocages.

> *Cette feuille de route est l'une des conditions pour un retour à l'équilibre*
>
> Didier Khelfa, président du Gipreb

Cette nouvelle mise en lumière a néanmoins permis d'enclencher une autre dynamique et la constitution, en décembre dernier, de trois groupes de travail pilotés respectivement par les services de l'État, la métropole Aix-Marseille Provence et le Gipreb. De leur discussion émerge aujourd'hui une feuille de route pour rétablir la qualité des eaux.

Vers une utilisation d'une partie des rejets par le territoire ?

Le premier groupe de travail, conduit par les services de l'État, a permis de clarifier la gouvernance pour la réhabilitation de l'étang : les différents acteurs vont ainsi se doter d'un outil partenarial, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), porté par la métropole d'Aix-Marseille. La collectivité compte également déléguer sa compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) à un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Epage), dont le périmètre comprendra l'ensemble des cours d'eau qui se jettent dans l'étang.

Le groupe de travail est également revenu sur la question de la dérivation des eaux du canal EDF. Il propose d'engager une étude d'opportunité de dérivations partielles pour permettre une utilisation de l'eau par le territoire. « *Nous sommes exposés à la sécheresse climatique et nous cherchons à nous débarrasser de 300 millions de mètres cubes* d'eau douce, a pointé Renault Muselier. *Je vais engager une aide pour voir avec le canal de Provence comment cette eau pourrait ne pas être perdue.* »

Dans le même temps, EDF s'est engagée à réduire les quotas de rejets annuels ainsi qu'à les éviter durant la période d'estivale, lorsque l'étang est le plus vulnérable du fait notamment des hausses de la température. « *Nous nous engageons de manière volontaire dans un dispositif de tests de nouvelles modalités de rejets - coconstruit, évalué et testé - en fonction des saisons et de l'étang de Berre*, a indiqué Hervé Guillot, directeur d'EDF Hydro Méditerranée. *Quand l'état de l'étang le permet, un déplafonnement du seuil du quota liquide est prévu. Et, dans le même temps, une diminution du volume annuel de rejet liquide de 25 % est prévue, soit une limite abaissée à 900 millions de mètres cubes. Ces nouvelles modalités doivent encore être étudiés avec RTE pour voir les effets de la réduction de la production locale.* »

Des mesures d'atténuation demandées pour la basse Durance

Pour mémoire, différents acteurs, dont le Gipreb, appelaient à limiter les apports d'eau douce à un seuil de 600 millions de mètres cubes. Une restriction considérée comme trop forte par EDF et qui inquiétait également le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD). L'étang de Berre et la Basse-Durance représentent en effet les deux principaux exutoires de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon. Et donc la réduction des rejets dans l'un implique une augmentation dans l'autre. « *Depuis le plan Barnier de 1994, c'est la troisième augmentation de rejet dans la Basse-Durance sans aucune étude d'impact,* a pointé Yves Wigt, président du SMAVD. *Nous rappelons la nécessité d'accompagner cette restitution : des mesures d'atténuation sur la biodiversité et la morphologie de la Basse-Durance ainsi qu'un accompagnement financier pour faire face aux surcoûts doivent intégrer la feuille de route. Sans cela, les élus de la Basse-Durance prévoient de se regrouper et de lancer une action contentieuse.* » Une demande qui semble avoir été entendue au moins par la métropole d'Aix-Marseille.

Le groupe de travail 1 préconise par ailleurs une meilleure coordination des travaux envisagés en Basse-Durance pour prévenir des rejets non prévus dans l'étang de Berre, ainsi qu'un suivi de ces derniers à travers un comité opérationnel. Une meilleure communication sur les rejets est également prévue pour répondre à une demande des collectivités, des riverains et des pêcheurs.

Enfin, une autre valorisation est envisagée : celle des limons issus du bassin de décantation de Cadarache, conçu pour réduire la charge des « eaux EDF » rejetées dans l'étang. Construite dans les années 1980, l'infrastructure arrive aujourd'hui à saturation. Elle représenterait 9 millions de mètres cubes de sédiments. Le groupe de travail va se pencher sur le panorama des techniques de curage qui devrait être bouclé par EDF, début 2022. Il compte également lancer une étude de faisabilité sur de nouvelles filières locales de réutilisation des sédiments, par exemple dans le BTP, en agriculture ou pour la réhabilitation de carrières.

L'ouverture du tunnel de Rove à la courantologie relancée

Le second groupe de travail, animé par la métropole d'Aix-Marseille, s'est penché, quant à lui, sur la gestion et l'aménagement du bassin-versant. Avec comme mesure emblématique, la remise sur les rails de l'ouverture à la courantologie du tunnel de Rove. Initialement, ce dernier assurait la jonction entre le port de Marseille et l'étang de Berre à travers le massif de la Nerthe. Mais dans les années 1960, un effondrement et par la suite des murs de renforcement du tunnel ont condamné le passage des bateaux comme de l'eau.

Conséquences : l'eau du canal est désormais fortement dégradée, avec notamment des phénomènes de stratification des eaux, une pollution aux polychlorobiphényles (PCB) et des vases contaminées aux métaux lourds. Des déchets, notamment plastiques, s'accumulent également dans le tunnel et s'y dégradent.

L'idée retenue par le groupe de travail serait de réaliser un percement sous-marin dans l'effondrement et de l'équiper d'un clapet anti-retour (si nécessaire d'ajouter également un système de pompage). L'objectif serait d'améliorer l'état écologique du canal, mais également celui de l'étang de Berre. Le flux permettrait en effet un apport supplémentaire d'eau marine, pauvre en nutriments. Pour relancer cette proposition, le groupe de travail préconise d'actualiser les études sur l'état de la voute effondrée et de réaliser une étude d'impact de l'ouverture.

« *La Région peut être le maître d'ouvrage*, a assuré Renaud Muselier, le président du conseil régional de Paca. *Nous assurerons un tiers du financement*. »

Parmi les autres pistes réaffirmées par le groupe de travail : le renforcement de la mise en œuvre de la police de l'eau, l'accentuation de la désimperméabilisation, la création de bassins de stockage pour lutter contre la pollution par temps de pluie, une plus grande incitation à des conversions à l'agriculture biologique ou encore la poursuite de l'acquisition de terrains sur le pourtour de l'étang, amorcée par le Conservatoire du littoral.

Réhabiliter l'étang de Bolmon

Le dernier groupe de travail, conduit par le Gipreb, s'est intéressé à la gestion des milieux aquatiques. Il préconise notamment de définir les seuils des flux admissibles, notamment en phosphore et en azote, dans l'étang de Berre afin de reconquérir son bon état. Le groupe de travail demande également la mise en place d'un groupe d'experts pour évaluer la capacité de l'étang à accueillir des transplantations d'herbiers de zostères. Ces derniers présentent l'avantage d'assurer plusieurs rôles écologiques : une production d'oxygène, un stockage de carbone même également une capacité à stabiliser les sédiments grâce à leurs racines.

Le groupe de travail vise également à créer un cadre propice à la recherche scientifique coordonnée à travers la constitution d'une zone atelier.

Outre l'étang de Berre, le groupe de travail a également pointé la situation dégradée de l'étang de Bolmon. Ce dernier communiquait avec l'étang de Berre par trois ouvertures, les bourdigues, utilisées comme système de pêche. Aujourd'hui, une seule permet encore le passage de l'eau. Et cet étang s'avère fortement eutrophisé. Pour permettre le renouvellement des eaux, le groupe de travail a opté pour une ouverture de l'ensemble des bourdingues. Ils demandent toutefois l'installation dans le même temps de clapets anti-retour pour ne pas polluer davantage les eaux de l'étang de Berre.

Concernant l'activité de pêche, le groupe de travail préconise des actions de lutte contre le braconnage et l'établissement de quotas, mais également le développement de circuits courts ainsi que la valorisation des produits de la pêche par des labels. Il compte aussi identifier les filières d'élimination et de valorisation des algues vertes, qui prolifèrent dans le lac afin d'établir un plan d'élimination pour chaque collectivité.

Enfin, le groupe de travail compte poursuivre ses actions pour associer la société civile à la réhabilitation de l'étang de Berre.

« *Cette feuille de route est l'une des conditions pour un retour à l'équilibre*, a souligné Didier Khelfa. *Mais il faut que cette dynamique s'inscrive dans la durée en gardant la volonté d'être à l'écoute de tous les acteurs.* »



Dorothée Laperche, journaliste
Rédactrice spécialisée

© Tous droits réservés Actu-Environnement
Reproduction interdite sauf accord de l'Éditeur ou établissement d'un lien préformaté [38257] / utilisation du flux d'actualité.

La Marseillaise

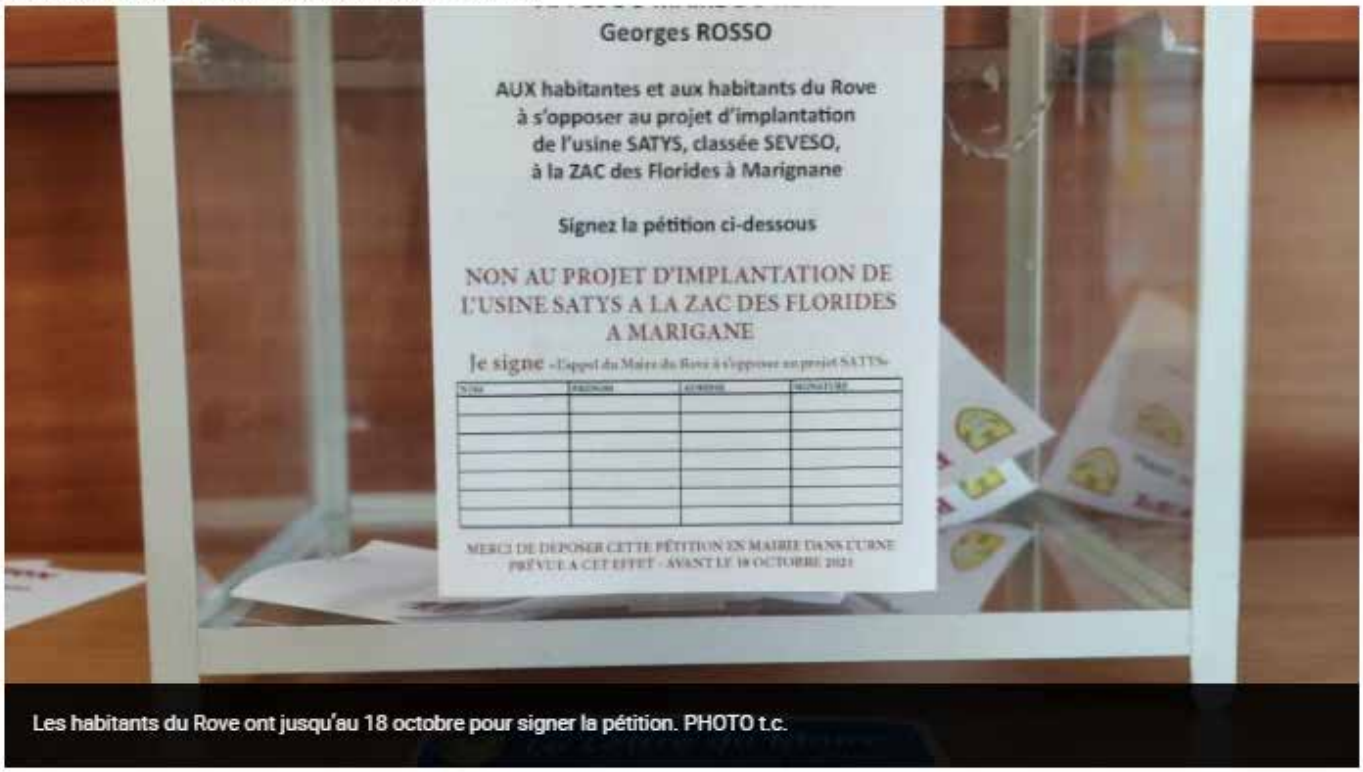
Publié le 02.10.21

https://www.lamarseillaise.fr/social/une-petition-contre-l-installation-d-une-usine-XD9162374

Une pétition contre l'installation d'une usine

L'implantation de Satys, classée Seveso, à la ZAC des Florides à Marignane, inquiète le maire du Rove, Georges Rosso. Il en appelle à ses administrés.

LA MARSEILLAISE / MARIGNANE / 02/10/2021 | 08H04



Les habitants du Rove ont jusqu'au 18 octobre pour signer la pétition. PHOTO t.c.

Dans une *Lettre du Maire* adressée à la population du Rove, Georges Rosso (PCF) explique les raisons qui l'ont conduit à s'opposer au projet d'implantation de l'usine Satys, classée Seveso, sur la ZAC des Florides à Marignane. Il lance un appel à la population à travers une pétition.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris, le 8 juillet 2021, un arrêté sur l'ouverture d'une enquête publique concernant les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire déposées par le groupe Barjane pour exploiter une halle de traitement de surface et une halle logistique à la ZAC des Florides sur la commune de Marignane. L'enquête publique s'est terminée le 9 septembre.

Le projet prévoit l'installation de l'usine Satys. Classée Seveso, elle utilisera notamment du chrome VI et de l'acide chlorhydrique. Une entreprise est classée si elle a une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de

substances dangereuses, comme les raffineries, sites chimiques ou pétrochimiques, dépôts pétroliers, dépôts d'explosifs etc. Compte tenu de « *l'impact et des risques majeurs sur notre environnement et sur nos populations* », le maire s'oppose fermement à cette installation. « *Je l'ai indiqué au commissaire enquêteur en charge de ce dossier ainsi qu'à mon collègue maire de Marignane à qui j'apporte mon soutien sans faille* », précise-t-il dans sa *Lettre du Maire*. Il indique aussi avoir adressé un courrier au préfet pour exprimer son avis défavorable. « *Je vais réunir très prochainement le conseil municipal pour délibérer d'une même voix en ce sens* », annonce Georges Rosso.

Et d'en appeler à tous les habitants de la commune pour qu'ils se mobilisent en « *signant (et en faisant signer) la pétition qui est en cours de distribution dans chaque boîte aux lettres* ». Les pétitions sont à ramener à la mairie avant le 18 octobre. « *J'adresserai personnellement les pétitions signées au préfet* », promet le maire.

Pétition disponible sur lerove.fr et sur la page Facebook Leroveinfos.

La Provence

Publié le 03.10.21

https://www.laprovence.com/article/edition-vitrolles-marignane/6511874/etang-de-berre-habitants-et-elus-ensemble-contre-le-projet-dusine-satys.html

Étang de Berre : habitants et élus ensemble contre le projet d'usine Satys

Ils étaient plus d'une trentaine à s'être retrouvé, hier matin, aux abords du marché

Par Chloe Roussel



L'appel lancé sur le groupe Facebook "Mobilisation contre l'usine Satys à Marignane" a été entendu. Hier matin, Marignanais, Gignacais, Châteauneuvais, Ensuénens, Saint-Victoriens, mais aussi Rognacais se sont réunis près du square Frédéric Mistral pour échanger, s'organiser, et également pour tracter sur le marché, l'avenue du 8-Mai et même sur les ronds-points. Ils sont passés du virtuel au réel, bien décidés à monter au créneau contre le projet d'installation d'une usine Satys, classée Seveso, dans la Zac des Florides. "*Lorsqu'on nous a expropriés il y a une dizaine d'années, on nous a dit qu'on mettrait un parc et des entreprises, et là, on va se retrouver avec une vraie merde* ", s'insurge un habitant.

"Il n'est pas trop tard"

Tous sont révoltés, mais alors que certains remettent la faute sur "*les cols blancs*", dénonçant des "*mensonges de politique*", d'autres préfèrent tempérer. "*Le but n'est pas d'incriminer le maire* (Éric Le Dissès, Ndlr), *il doit être dans une situation aussi délicate que la nôtre et il est notre allié*", lance une mère de famille. Si l'édile n'était pas présent, il avait néanmoins affirmé sa volonté de ne pas signer le permis de construire lors de la réunion publique organisée la semaine dernière. Une tendance confirmée par Éric Diard, député de la circonscription, qui est venu apporter son soutien. "*Je ne suis pas spécialement inquiet, j'ai eu une grande conversation avec Éric Le Dissès hier* (vendredi, Ndlr), *il a bien dit qu'il ne signerait pas le permis de construire, et je ne suis pas sûr que la préfecture ait envie d'engager un bras de fer*, assure l'élu. *Mais il faut tout de même rester mobilisé, c'est important, il n'est pas trop tard.*"

Bientôt une association ?

La volonté de ce groupement d'habitants est d'organiser une manifestation, mais pour cela, ils aimeraient un coup de pouce des associations environnementales. "*Ce serait super si elles pouvaient s'emparer du sujet*, assure une habitante. *Si on doit nous-même créer notre association on le fera, mais ce serait mieux que certaines déjà en place reprennent le dossier.*" *Si un projet d'association pourrait donc être bientôt dans les tuyaux, leur regroupement d'hier a montré des habitants d'ores et déjà soudés et déterminés, qui avaient chacun imprimé des tracts et même des affiches pour, ensemble, défendre leurs convictions. "Franchement, on a déjà l'aéroport, les usines de Berre et Fos, La Mède, énumère Adi, Marignanais de naissance. Ça suffit ! En plus, ils font ça en sous-marin, en ne prévenant personne et en faisant une enquête publique au mois d'août. Moi j'ai appris ce projet il y a une semaine". Et lors du tractage sur le marché, force est de constater qu'Adi n'a pas été le dernier mis au courant. "C'est pas possible, ils vont pas faire ça ?", s'étrangle un habitant, bien loin d'être le seul à en prendre connaissance, fruits et légumes portés à bout de bras.*

Mercredi, une réunion publique est organisée à Gignac-la-Nerthe au gymnase de la Viguière, à 18 h en présence du maire Christian Amiraty, également fermement opposé au projet. La réunion sera retransmise sur le site internet de la Ville de Gignac.

https://www.francebleu.fr/infos/societe/des-riverains-en-lutte-contre-un-projet-d-usine-a-marignane-1632931439

Le maire de Marignane assure qu'il n'y aura pas de nouvelle usine classée Seveso dans sa commune

Mardi 5 octobre 2021 à 19:25 - Par Laurent Grolée, France Bleu Provence

Marignane

L'usine Satys, classée Seveso, doit être implantée dans la ZAC des Florides d'ici 2022, colère des riverains qui viennent de découvrir l'existence du projet qui doit se bâtir à 300 mètres de leurs fenêtres. Le maire DVD de Marignane n'a pas signé le permis de construire, ce qui bloque le projet.



Le terrain où doit s'implanter d'ici 2022 l'usine Satys © Radio France - Laurent Grolée

Le lieu ? La ZAC des Florides à Marignane. Cette usine Satys, spécialisée dans le traitement des surfaces pour l'aéronautique, va utiliser des **produits classés matières dangereuses** comme du Chrome VI et de l'acide chlorhydrique, les mêmes qui ont entraîné depuis 2013 la pollution des eaux par l'usine Protech Métaux Arenc (PMA) quartier des Aygalades à Marseille (15e).

Autre sujet d'inquiétude : **cette cheminée de 22 mètres** qui va forcément dégager de la pollution selon les riverains. Associations et habitants ont déjà projeté des manifestations contre cette usine qui a reçu le feu vert de la préfecture.

Le maire de Marignane Eric Le Disses (DVD) a annoncé lors d'une réunion publique à l'automne qu'il refusait de signer le permis de construire de cette usine : "Il y a des questionnements, des suspicions, et le maire que je suis fait attention et demande que l'usine ne s'installe pas (...) à partir du moment où c'est classé Séveso, on dit non", affirme l'élu. Une opposition affirmée aussi du maire de Gignac-la-Nerthe Christian Amirati. Ce dernier organise **ce mercredi soir une réunion publique à 18 heures, gymnase de la Viguière.**

Publié le 06.10.21

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/79135/de-possibles-episodes-de-torche-a-esso-fos.html

De possibles épisodes de torche à Esso Fos

ENVIRONNEMENT 06/10/2021 À 14H45 00:26

D. Gesualdi

Partagez cet article

Depuis le 5 octobre, une des unités de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer est en cours d'arrêt planifié. Des épisodes intermittents de torchères (pouvant également générer du bruit) sont possibles pendant cette phase qui durera jusqu'au 08 octobre. La Direction de la raffinerie présente ses excuses auprès des riverains pour la gêne occasionnée

https://www.maritima.info/depeches/environnement/marignane/79121/satys-a-marignane-c-est-im-possible-pour-la-municipalite.html

Satys à Marignane : c'est impossible pour la municipalité

ENVIRONNEMENT 06/10/2021 À 07H26 00:51



La ville de Marignane vient de faire paraître ce communiqué dans lequel elle réaffirme son hostilité à l'implantation d'une usine Seveso sur son territoire :"Lorsqu'un projet d'installation est soumis à une enquête publique unique, le défaut de notification de la décision dans le délai d'introduction vaut rejet de permis de construire (Code de l'environnement articles R.123-7 à R. 123-23, code de l'urbanisme article R. 424-2).

Ce qui signifie que toute installation soumise à enquête publique unique sur la commune ne peut faire en aucun cas l'objet d'un permis tacite et il revient au Maire le choix de cette implantation.
Conformément à son engagement, le Maire Eric Le Dissès ne signera pas de permis de construire, ce qui implique du fait de l'enquête publique unique un rejet pur et simple de ce permis !
De fait, Satys ne peut s'implanter à Marignane."

La Provence

Publié le 06.10.21

https://www.laprovence.com/article/ecoplanete/6515210/le-disses-satys-ne-sinstallera-pas-a-marignane-cest-garanti.html

Le Dissès : "Satys ne s'installera pas à Marignane, c'est garanti !"

Les services juridiques ont trouvé la faille permettant au maire de refuser le permis de construire

Par Audrey Letellier



Il avait pris tout le monde de court, le 21 septembre dernier en prenant la parole pour annoncer qu'il ne signerait pas le permis de construire mais Eric Le Dissès, cherchait sans relâche, avec l'aide de son service juridique, le moyen de refuser ce permis qui avait été déposé par Satys en bonne et due forme.

Et c'est justement l'enquête publique qui lui donne cette opportunité. Mais avant d'aller plus loin, rembobinons. C'est cet avis d'enquête, timidement communiqué tandis que le commissaire enquêteur reçoit au coeur de l'été, qui affole diverses associations de défense de l'environnement, comme Eco relais ou Etang Nouveau. Le groupe Barjane demande l'autorisation environnementale et de permis de construire en vue d'exploiter une halle de traitement de surface et une halle logistique sur la Zac des Florides. Pour le traitement de surface, c'est le groupe Satys qui souhaite installer une usine Seveso (seuil bas) en vue de manipuler divers produits qui n'inspirent guère confiance aux associations. Tous les organismes d'Etat environnementaux appelés à se prononcer dans cette enquête mettent les voyants au vert. Les associations obtiennent néanmoins la prolongation de deux semaines de l'enquête publique. Une réunion publique est organisée dans la foulée, à Marignane et le maire y fait donc sa fracassante déclaration. À l'époque, les observateurs imaginent que le combat n'est pas encore gagné, que le Préfet pourrait passer outre, que le

Tribunal administratif pourrait s'en mêler. Mais ça, c'était avant. Le maire est formel : "*Simplement refuser ce permis, m'aurait contraint à motiver ma décision. J'ai, certes des arguments, mais Satys aurait pu faire un recours. Là, nous avons trouvé une faille dans le droit relevant du Code de l'environnement. Elle nous permet, lorsqu'il y a enquête publique, de ne pas nous prononcer, ce qui implique un refus.*" Autrement dit la procédure s'arrête. Comprenez que s'il n'y avait pas eu enquête publique, ne pas se prononcer aurait, à l'inverse, impliqué un accord tacite. "*Cette usine étant classée industrielle, elle doit obligatoirement souscrire à la procédure d'enquête publique, quand bien même elle redéposerait un permis modifié. Et ma réponse sera toujours non.*" Eric Le Dissès l'assure : "*Seul le maire est compétent pour délivrer le permis de construire. Le préfet ne peut pas surseoir. D'ailleurs je l'ai informé comme j'ai informé le directeur d'Airbus* (l'usine Satys était destinée à l'activité de traitement de surface et de peinture des pièces aéronautiques, Ndlr). *Mon seul objectif,* martèle le maire, *est qu'ils ne s'installent pas.*

"Arrêter la psychose ambiante"

La Ville chargée de délivrer le permis de construire dispose d'un mois, après la publication du rapport du commissaire enquêteur (l'enquête s'est achevée le 24 septembre) pour signer (ou pas) le permis de construire. Ce rapport est toujours en cours d'élaboration et personne ne peut préjuger de l'avis du commissaire, par ailleurs consultatif.

En médiatisant sa décision et les moyens de sa mise en oeuvre, Eric Le Dissès espère aussi mettre un terme à la psychose ambiante qui fait imaginer à bon nombre de ses administrés l'installation d'une usine qui serait flanquée du spectre d'AZF. "*Même si on est loin de cela, je l'ai toujours dit,* affirme celui qui est aussi conseiller départemental, *je ne peux pas, d'un côté travailler à la réhabilitation de l'étang de Berre, et de l'autre, permettre à de telles entreprises de s'installer dans ma ville et sur le territoire.*"

Reste à savoir maintenant si Satys va gentiment rebrousser chemin ou livrer bataille...

Le maire de Gignac-la-Nerthe organise une réunion publique ce soir à 18 heures au gymnase de la Viguière ce soir à 18h. Les représentants de Satys ne sont pas conviés.

Publié le 11.10.21

https://www.20minutes.fr/planete/3141527-20211011-bouches-rhone-eclaircie-vue-rehabilitation-etang-berre

Bouches-du-Rhône : Eclaircie en vue pour la réhabilitation de l'étang de Berre ?

ENVIRONNEMENT Serpent de mer de l'ouest marseillais, la réhabilitation de l'étang de Berre, malmené depuis des décennies, fait l'objet d'une feuille de route précise. Suffisant ?

Alexandre Vella | Publié le 11/10/21 à 08h25 — Mis à jour le 11/10/21 à 08h25



L'étang de Berre regroupe de nombreuses activités — *Nicolas TUCAT / AFP*

- L'étang de Berre est la seconde plus grande étendue d'eau salée d'Europe.
- Mais la mise en service en 1966 de la centrale hydroélectrique, qui rejette massivement de l'eau douce, a perturbé son équilibre écologique.
- Un rapport parlementaire a fixé une feuille de route pour sa réhabilitation.

Seconde plus grande étendue d'eau salée d'Europe, l'étang de Berre, ou plutôt la question de sa réhabilitation, est un vieux serpent de mer pour les habitants de l'ouest marseillais. Voilà plus de trente ans que riverains, associations et politiques se battent pour que cette lagune côtière, qui communique avec la Méditerranée par le canal de Caronte (creusé par les légions romaines et long de 6,5 kilomètres) qui traverse la ville de Martigues, retrouve un équilibre écologique. En décembre dernier, un rapport parlementaire a conduit à la tenue d'ateliers réunissant l'Etat, les collectivités territoriales, et le syndicat mixte Gipreb, afin d'établir une feuille de route. *20 Minutes* fait le point.

C'est quoi le problème déjà ?

Le déséquilibre écologique de l'étang de Berre remonte à 1966 et la mise en service de la centrale hydroélectrique EDF de Saint-Chamas, alimentée par une dérivation des eaux de la Durance. Celle-ci a causé apport massif et soudain d'eau douce, altérant sa salinité. Cette centrale a rejeté 2,1 milliards de mètres cubes d'eau douce dans l'étang jusqu'en 2005, date à laquelle, les rejets ont été réduits à 1,2 milliard de mètres cubes en 2005 après l'action en justice d'associations.

Avant cela l'apport en eau douce se limitait essentiellement aux eaux de deux petites rivières provençales qui se jettent dans l'étang : la Touloubre et l'Arc. La contenance totale de l'étang de Berre est de 980 millions de mètres cubes. Les rejets actuels de cette centrale correspondent donc à plus de d'une fois le volume d'eau de l'étang et ont provoqué un envasement important, du fait du déversement de limons contenus dans ces eaux.

Cette modification de la composition des eaux a été aggravée par l'effondrement du tunnel du Rove en 1963. Ce dernier faisait communiquer le nord de la rade de Marseille avec l'étang de Berre. En plus d'apporter de l'eau salée et de permettre aux petits bateaux de pêche de ne pas s'aventurer en mer, ce qui peut être dangereux les jours de mistral, ce tunnel crée un léger courant dans l'étang. Alors, quelles sont les solutions avancées dans cette feuille de route qui établit 19 objectifs et actions ?

Diminution et saisonnalisation des rejets de la centrale EDF

La première d'entre elles convient d'un nouveau schéma des lâchers d'eau de l'usine hydroélectrique de Saint-Chamas. « L'accord avec EDF est tombé », s'est réjoui Éric Diard, député LR de la circonscription du sud-est de l'étang qui a porté le rapport avec deux de ses confrères, Jean-Marc Zulesi (LREM) et Pierre Dharreville (PCF). « EDF a accepté de diminuer ses rejets de 25 % et d'adopter un plan saisonnier », explique celui qui estime que « les planètes sont enfin alignées » pour la réhabilitation de l'étang.

Concrètement, l'apport d'eau douce sera établi à 900.000 mètres cubes annuels avec d'avantage de rejet en hiver qu'en été, période durant laquelle l'étang souffre davantage des apports de nutriments extérieurs. « Tout ce qui permettra à l'étang de recevoir moins d'eau douce est une bonne chose. On tient le bon bout », a estimé de son côté Raphaël Grisel, le directeur du Gipreb.

Réouverture du tunnel du Rove

S'il ne diminue l'apport d'eau douce, la réouverture du tunnel du Rove devrait permettre d'ajouter de l'eau salée et de « bonne qualité », ajoute Raphaël Grisel. Celle-ci permettra également d'offrir « une zone refuge aux poissons. Car à chaque crise, les poissons n'ont pas d'autres solutions que de quitter l'étang ou mourir ». Comme à l'automne 2018, lorsque à la suite de rejets exceptionnels de la centrale EDF, l'étang avait connu une importante crise anoxique, soit un manque d'oxygène.

Le coût de la restauration de cet ouvrage, construit dans la première moitié du XXe siècle, longtemps réclamé par les associations, devrait être supporté par la Région. En 2018, des études conduites par le Gipreb avaient estimé ce coût à 30 millions d'euros.

> *« Mais la situation a évolué depuis, puisqu'un nouvel effondrement s'est produit en 2019. »*

Événement qui ressemble à un coup de pouce du destin. « Des entreprises sont venues faire des renforts et ont construit un nouveau terre-plein qui va grandement simplifier le programme », poursuit Raphaël Grisel. Pour autant, cette réouverture n'est pas totalement acquise. De nouvelles études ont été diligentées et, sous réserve de la validation de ce programme, les travaux devraient débuter en 2024.

Quoi d'autre ?

On l'a dit, la feuille de route comporte 19 points. Parmi d'autres choses à relever, notons, un projet de délimonage du bassin de Cadarache. C'est d'ici que partent une partie des eaux de la Durance pour alimenter le canal EDF, et celui-ci est largement envasé. Le curer permettrait de réduire la charge de limons qui terminent sa course dans l'étang. Désimperméabiliser le bassin-versant pour réduire le ruissellement et limiter l'apport de polluant dans l'étang est aussi évoqué, de même que le raccordement des installations au réseau d'assainissement. Une étude d'opportunité d'un ouvrage de dérivation partielle des eaux permettant la réutilisation de celle-ci est aussi à l'agenda. Enfin, au rayon des activités économiques, le soutien aux activités de pêches professionnelles de culture de moules est évoqué.

Est-ce suffisant ?

Ces solutions sont-elles de nature à sauver l'étang de Berre ? Si elles vont indubitablement dans le bon sens, elles ne satisfont pas René Benedetto, président de l'association Étang nouveau qui lutte depuis 1988 pour sa réhabilitation. « Les mesures sont timorées. Nous sommes en dessous des enjeux, il faudrait limiter à 300.000 mètres cubes les rejets de la centrale », juge-t-il. « On bricole et aménage un peu, mais ça ne règle pas le problème d'apport massif d'eau douce. Eau qui par ailleurs manque cruellement à la Durance », complète-t-il.

Publié le 06.11.21

https://www.bfmtv.com/marseille/marignane-pres-de-1000-personnes-manifestent-contre-l-implantation-de-l-usine-satys-classee-seveso_AV-202111060289.html

MARIGNANE: PRÈS DE 1000 PERSONNES MANIFESTENT CONTRE L'IMPLANTATION DE L'USINE SATYS, CLASSÉE SEVESO

Clément Boutin Le 06/11/2021 à 22:43



Réunies par huit associations, 1000 personnes ont manifesté ce samedi à Marignane (Bouches-du-Rhône) pour protester contre le projet d'implantation de l'usine Satys, classée Seveso, dans leur commune.

Près de 1000 personnes ont manifesté, ce samedi, à Marignane (Bouches-du-Rhône), à l'initiative de huit associations, pour protester contre le projet d'implantation de l'usine Satys.

Spécialisée dans le traitement des surfaces pour l'aéronautique, elle utilise des produits classés "matières dangereuses", comme du Chrome VI et de l'acide chlorhydrique. Elle est, par ailleurs, classée Seveso, ce qui signifie qu'elle a "une activité liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses", **selon le site seveso.be**.

Ce projet consiste à déplacer l'usine, présente à Marseille, pour l'implanter à Marignane, près de l'étang de Berre.

"On demande l'annulation du projet"

Parmi les revendications des manifestants, le fait que l'usine s'installe à proximité des habitations et d'une crèche. Le risque de pollution les inquiète, de fait, également beaucoup, étant donné que l'usine stockera des matières dangereuses.

> **"On demande l'annulation pure et simple du projet, il n'y a aucune négociation possible, on ne veut pas de Satys chez nous", a affirmé à notre micro Justine Giordano, présidente de Respire 13, l'une des associations à l'origine de la mobilisation.**

Soutien de la municipalité

Les associations et les manifestants ont reçu le soutien de la municipalité, qui s'oppose également à l'implantation de Satys à Marignane.

> **"Il faut arrêter. Ce n'est pas parce qu'on va investir 300 millions d'euros dans la ville, qu'on va mettre de côté les risques de santé, ce n'est pas possible", a fustigé Éric Le Dissès, le maire de la ville, sur BFM Marseille Provence.**

Éric Diard, député de la 12e circonscription des Bouches-du-Rhône, nous a indiqué avoir saisi la ministre de la transition écologique Barbara Pompili et le préfet de Provence-Alpes-Côte d'Azur Christophe Mirmand "pour leur dire que cette usine ne doit pas se faire sur ce site de Marignane":

> **"Le préfet sait qu'avec d'autres parlementaires, nous travaillons sur la réhabilitation de l'étang de Berre. On ne peut pas implanter une entreprise polluante, qui est dangereuse pour la nappe phréatique avec des risque d'incendies et d'explosivités au bord de cette zone. L'usine doit rester à Marseille, je ne vois pas pourquoi parce qu'elle est polluante on doit l'envoyer à l'étang de Berre. Il faut le laisser respirer."**

Sécurité et environnement "dans l'ADN" de Satys

De son côté, un représentant de Satys a maintenu, auprès de BFM Marseille Provence, que sécurité et environnement sont "dans leur ADN" et assuré que l'entreprise ne déplore aucun accident en "30 ans d'existence".

Selon la société, l'implantation à Marignane doit "sauver" l'emploi des personnes qui travaillent à Marseille: "Si on ne transfère pas l'usine de Marseille, des salariés vont perdre leur emploi. Il faudra leur expliquer cette perte. En Hongrie, on nous tend les bras." Le représentant a, par ailleurs, affirmé que "Satys et la filière aéronautique travaillent pour remplacer le Chrome VI par des alternatives".

Les résultats d'une enquête publique ordonnée par le tribunal administratif devraient être connus la semaine prochaine.

Clément Boutin

Journaliste BFMTV

Publié le 06.11.21

https://www.francebleu.fr/infos/environnement/en-images-plus-de-500-personnes-manifestent-contre-l-implantation-d-une-usine-seveso-a-marignane-1636195747

EN IMAGES - Plus de 500 personnes manifestent contre l'implantation d'une usine Seveso à Marignane

Samedi 6 novembre 2021 à 12:01 - Par Clémentine Sabrié, France Bleu Provence, France Bleu

Marignane

Quelques 550 personnes ont défilé dans les rues du centre-ville de Marignane, ce samedi matin, à l'appel de plusieurs collectifs. Elles dénoncent le projet d'implantation de l'usine de peinture Satys classée Seveso.



A l'appel de plusieurs collectifs et associations, 550 personnes ont défilé dans les rues du centre-ville de Marignane, ce samedi matin.

© Radio France - Clémentine Sabrié

Un cortège de 550 personnes a parcouru les rues de Marignane, ce samedi entre 10h et 11h. Une manifestation à l'appel de plusieurs associations et collectifs, notamment Respire 13, Greenpeace et France Nature Environnement, pour protester contre le projet d'implantation **d'une usine classée Seveso** sur la commune. L'usine Satys produirait des peintures en utilisant des produits chimiques tels que le chrome 6 et l'acide chlorhydrique, **deux agents cancérigènes**. C'est ce qui inquiète les associations et les riverains.

Dans le cortège, beaucoup d'habitants, des élus, mais aussi **des enfants qui ont peur pour leur avenir**. *"C'est inadmissible qu'on implante une usine pareille à proximité de nos écoles, de nos collèges, de nos lycées, d'un Ehpad, à moins de 300 mètres des habitations"*, s'insurge Justine Giordano, la présidente de Respire 13. *"On ne comprend même pas qu'un tel projet ait pu être envisagé."*

Les opposants à l'usine le promettent : si le projet n'est pas annulé, **ils continueront la mobilisation**, à raison d'un événement par mois.

Publié le 06.11.21

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marignane/marignane-les-habitants-vent-debout-contre-une-usine-classee-seveso-2323939.html

Marignane : les habitants vent debout contre une usine classée Seveso

Publié le 06/11/2021 à 17h55 • Mis à jour le 09/11/2021 à 16h27

Écrit par Emilie Méchenin et Tristan Vincke



Les habitants craignent une pollution au chrome VI et à l'acide chlorhydrique nécessaire pour la fabrication des peintures. ● © Tristan VINCKE / FTV

Samedi 6 novembre, plusieurs centaines de personnes ont défilé dans les rues de la ville contre l'installation de l'usine Satys. Leur crainte : les pollutions d'une entreprise, qui produira de la peinture pour l'aéronautique.

De nombreux habitants ont défilé dans les rues de Marignane ce matin pour protester contre la construction d'une nouvelle usine.

"*Stop aux usines chimiques, non à nos vies sacrifiées*" pouvait-on lire sur la banderole en tête de cortège. Derrière, des familles avec de jeunes enfants scandant "*Non à Satys*".

Un site classé Seveso

Satys c'est le nom de la future usine qui doit être construite dans la zone d'activité des Florides, à côté du site d'Airbus. Pour sa production de peinture aéronautique, l'entreprise utilisera du chrome VI, considéré comme cancérigène, et de l'acide chlorhydrique.

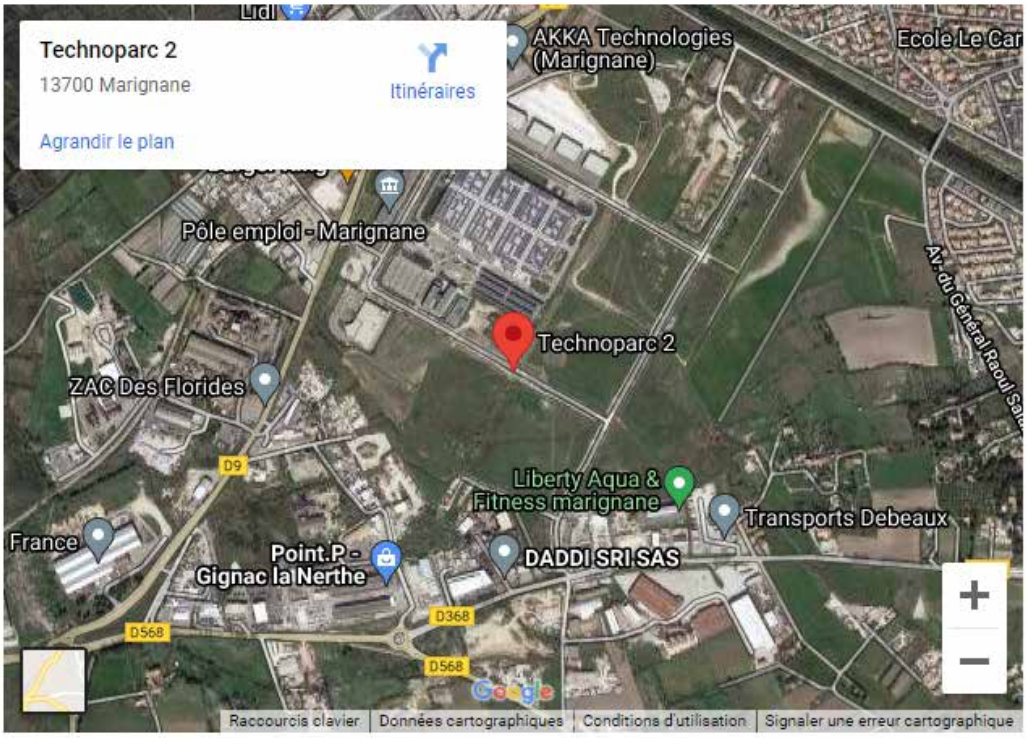
Le site est classé Seveso, il présente donc des risques d'accidents industriels majeurs (explosion, incendie, pollution). Il est cependant classé en seuil bas.

Risques industriels

"Je veux finir mes jours tranquillement à Marignane et protéger mes petits enfants, s'alarme une retraitée en tête du cortège. *Tout ce qui va se dégager des cheminées va nous empoisonner la vie."*

En pleine COP26 de Glasgow (Écosse), partout dans le monde les jeunes descendent dans la rue pour le climat. À Marignane aussi, la jeunesse proteste pour protéger l'environnement et leur santé.

"Il y a déjà trop d'usines, ça pollue trop", résume Clémence, une adolescente venue manifester avec sa grande soeur.



Justine Giordano de l'Association Respire 13 est plus diserte. *"L'usine est à moins de 150 mètres d'une crèche d'entreprise et à moins de 300 mètres des premières habitations."* Pour elle une seule solution : l'abandon du projet.

> **On en a ras-le-bol d'être les sacrifiés du pourtour de l'étang de Berre. Ce cocktail de pollution chimique, ça suffit.**
>
> **Justine Giordano, Association Respire 13**

Une zone déjà polluée

En France, la zone de Fos-Etang de Berre concentre le plus d'industries, avec une forte pollution de l'air. Alors, pour les manifestants, c'est l'usine de trop. "*On se bat pour nos enfants*, explique Christophe venu manifester en famille, *ce sont eux qui vont respirer toute cette pollution.* "

Le futur site de l'usine est pour le moment un terrain en friche. " *Je travaille pour qu'admnistrativement ça ne se fasse pas*", annonce sans plus de précision Eric Le Dissès maire de Marignane , venu participer au défilé.

La région Paca compte aujourd'hui 92 établissements classés Seveso dont 55 sont en risque haut.

Encore marqués par l'incendie de l'usine Lubrizol survenu à Rouen en septembre 2021, les manifestants ne veulent pas d'une nouvelle usine à proximité.

Les centaines de riverains attendent désormais les résultats de l'enquête publique ordonnée par le tribunal administratif. La décision sera rendue la semaine prochaine, elle n'est cependant pas contraignante.

#industrie #économie #environnement #écologie #manifestation #social

La Provence

Publié le 22.11.21

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6568971/marignane-satys-ne-pourra-plus-sinstaller-sur-la-zac-des-florides.html

Marignane : Satys ne pourra plus s'installer sur la Zac des Florides

Par A. L.



Satys ne s'installera finalement pas sur la Zac des Florides. PHOTO SERGE GUEROULT

L'info vient de tomber, dans un communiqué d'Eric Le Dissès, le maire de Marignane : Martine Vassal, présidente de la Métropole, a accédé à sa demande de ne pas autoriser l'installation de l'usine de traitement de surface, **Satys, classée Seveso seuil bas**. Ses services étudieront un projet de relocalisation.

Eric Le Dissès, en outre, a demandé, et obtenu, que la Métropole modifie les objectifs de la zac des Florides en y refusant tout projet dangereux. "*Aujourd'hui, c'est un beau jour pour notre ville*", conclue le maire dans son communiqué.

Pour rappel, **ce projet, est combattu par les associations environnementales** et la plupart des maires du secteur. Une nouvelle qui tombe avant même les conclusions du commissaire-enquêteur. Retrouvez tous les développements dans notre édition de La Provence demain.

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 22.11.21

https://marsactu.fr/bref/la-metropole-refuse-linstallation-de-lusine-seveso-satys-a-marignane/

La métropole refuse l'installation de l'usine Seveso Satys à Marignane

CHIMIQUE BREF le 22 Nov 2021 4



Le terrain où l'usine a prévu de s'installer se trouve dans la zone des Florides. (Photo Louiza Aïle)

La métropole vient d'honorer la demande du maire de Marignane Éric Le Dissès de ne pas autoriser l'installation de l'usine de traitement de surface Satys, informe *La Provence*. Classée Seveso pour la dangerosité des produits conçus, l'usine avait déjà fait parler d'elle lors de la reprise d'un site pollué aux Aygalades. Une bonne nouvelle pour les associations de défense de l'environnement et les maires des communes alentours qui s'étaient opposés à cette implantation. L'enquête publique n'aura pas même eu le temps d'aboutir.

À LIRE

APRÈS LA POLLUTION AUX AYGALADES, L'ARRIVÉE DE L'USINE SATYS INQUIÈTE LES MARIGNANAIS



Par communiqué ce lundi, Satys a pris acte de la nouvelle et explique engager *"dès ce jour l'étude d'un scenario modifié"* pour le déménagement de son activité. Le groupe dit par ailleurs regretter que *"les questions légitimes de la population aient pu être amplifiées et instrumentalisées, par des amalgames, des fausses informations et parfois des considérations partisanes"*.

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/l-usine-satys-ne-pourra-pas-s-installer-a-marignane-1637583592

L'usine Satys ne pourra pas s'installer à Marignane

Lundi 22 novembre 2021 à 13:19 - Par Paul Tilliez, France Bleu Provence

Marignane

L'usine Satys, classée Seveso, ne s'installera finalement pas à Marignane. Les opposants au projet obtiennent gain de cause ce lundi matin.



A l'appel de plusieurs collectifs et associations, 550 personnes ont défilé dans les rues du centre-ville de Marignane, ce samedi matin.

© Radio France - Clémentine Sabrié

C'est une victoire pour la mairie de **Marignane** et les collectifs d'habitants. **L'usine Satys, classée Seveso, ne s'installera pas** dans la ZAC des Florides. Martine Vassal, présidente de la Métropole, donne gain de cause au maire Éric Le Dissès et aux collectifs d'habitants, mobilisés depuis début octobre contre ce projet d'installation prévu pour 2022.

Spécialisée dans le traitement des surfaces pour l'aéronautique, l'usine Satys utilise des **produits dangereux comme du Chrome VI et de l'acide chlorhydrique**, ce qui explique l'inquiétude des habitants avec en tête, par exemple, la pollution des eaux par l'usine Protech Métaux Arenc (PMA) dans le quartier des Aygalades à Marseille (15e).

Éric Le Dissès, maire de Marignane, **refusait de signer le permis de construire** de cette usine, et se félicite de cette victoire. *"À partir du moment où c'est classé Seveso, on dit non."*

Publié le 22.11.21

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marignane/marignane-l-usine-satys-classee-seveso-ne-s-installera-pas-dans-la-zac-des-florides-2345791.html



"C'est un beau jour", annonce Eric Le Dissès, maire de Marignane ce lundi, après l'annonce de la Métropole. Martine Vassal refuse l'installation de l'usine Satys sur cette commune des Bouches-du-Rhône, comme l'avait demandé le maire.

Satys ne s'installera pas à Marignane.

L'usine fait part du "gel" du projet dans un communiqué de presse paru ce vendredi 22 novembre. Une information confirmée par le maire de Marignane, Eric Le Dissès, par communiqué de presse.

Il a obtenu que les usines à caractères dangereux ne puissent pas s'installer sur la Zac des Florides. Une demande validée par la Métropole.

De nombreux habitants avaient défilé dans les rues de Marignane le samedi 6 novembre pour protester contre la construction de cette nouvelle usine.

"*Stop aux usines chimiques, non à nos vies sacrifiées*" pouvait-on lire sur la banderole en tête de cortège. Derrière, des familles avec de jeunes enfants scandaient "*Non à Satys*".

Justine Giordano de l'Association Respire 13 était plus disserte. *"L'usine est à moins de 150 mètres d'une crèche d'entreprise et à moins de 300 mètres des premières habitations."* Pour elle une seule solution : l'abandon du projet.

Satys c'est le nom de la future usine qui doit être construite dans la zone d'activité des Florides, à côté du site d'Airbus. Pour sa production de peinture aéronautique, l'entreprise utilisera du chrome VI, considéré comme cancérigène, et de l'acide chlorhydrique.

Le site est classé Seveso, il présente donc des risques d'accidents industriels majeurs (explosion, incendie, pollution). Il est cependant classé en seuil bas.

Pour faciliter l'installation de Satys, la Région a financé le projet à hauteur de 30 000 euros, voté le 13 décembre 2019.

de son côté la Métropole a acté une aide de 100 000 euros le 19 avril 2021. Et l'Etat avait apporté 400 000 euros d'aides également.

Un retournement de situation qui a fait réagir la La chambre de commerce et d'industrie Aix Marseille-Provence (CCIAMP).

" *Il s'agit d'une très mauvaise nouvelle pour l'emploi, pour la vocation industrielle de notre territoire et pour l'avenir*".

La CCIAMP s'inquiète de l'avenir de l'activité de Satys STM (ex PMA) et de ses quelques 150 collaborateurs, "*mais aussi de la supply chain d'Airbus, qui pourrait être remise en question, si aucune autre solution n'était trouvée*".

La CCIAMP se propose de réunir très rapidement l'entreprise et l'ensemble des parties prenantes et décideurs *"avec la tenue d'une table ronde sur ce dossier important et emblématique*".

La chambre de commerce s'inquiète de l'image donnée par cette situation.

"*Nous sommes, donc, fortement préoccupés par le message qui vient d'être adressé indirectement aux industriels et investisseurs français et internationaux, qui laisserait penser que notre métropole est désormais hostile à l'implantation de nouvelles industries*".

"Amalgames et fausses informations"

"Satys a présenté un dossier d'approbation environnementale aux Services de l'État dès 2020 et y a intégré toutes les dernières technologies

en termes de traitement de l'air, de l'eau et protection incendie, afin de garantir une conformité parfaite avec les règlementations les plus strictes en termes de sécurité et d'environnement", indique l'usine dans un communiqué.

"Nous regrettons (...) que cette inquiétude et les questions légitimes de la population, aient pu être amplifiées et instrumentalisées, par des amalgames, des fausses informations et parfois des considérations partisanes, dont malheureusement les collaborateurs de Satys ont été très injustement les premières victimes."

L'usine assure continuer à protéger l'emploi des 120 personnes de Satys.

Une zone déjà polluée

En France, la zone de Fos-Etang de Berre concentre le plus d'industries, avec une forte pollution de l'air. Alors, pour les manifestants, c'est l'usine de trop. "*On se bat pour nos enfants*, expliquait Christophe venu manifester en famille, *ce sont eux qui vont respirer toute cette pollution.* "

Le futur site de l'usine est pour le moment un terrain en friche. " *Je travaille pour qu'administrativement ça ne se fasse pas*", avait annoncé sans plus de précision Eric Le Dissès maire de Marignane , venu participer au défilé.

"La commune fait 2.300 hectares, j'ai 2.000 hectares en site classé ce n'est pas pour avoir une usine Seveso, après je dois défendre ma population", témoignait Georges Rosso, le maire du Rove, commune adjacente de la future usine.

"On pense qu'avec la réglementation très stricte nationale ou européenne, les garanties existent sur le fonctionnement d'une usine qui retraite l'ensemble de ses déchets et n'a pas d'impact direct sur l'environnement autour de l'usine", assurait le directeur des activités de traitement des surfaces de Satys".

La région Paca compte aujourd'hui 92 établissements classés Seveso dont 55 sont en risque haut.

Encore marqués par l'incendie de l'usine Lubrizol survenu à Rouen en septembre 2021, les manifestants ne veulent pas d'une nouvelle usine à proximité.

La Provence

Publié le 22.11.21

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6568925/martigues-episode-de-torchage-a-naphtachimie.html

LUNDI 22/11/2021 à 10H55 - Mis à jour à 11H00 | ACTUALITÉS | MARTIGUES

Martigues : épisode de torchage à Naphtachimie

Par Raphaèle Mincone



Depuis ce matin, 9h30, d'importantes fumées noires s'échappent de la torche du site Naphtachimie Lavéra, à Martigues PHOTO R. M.

Depuis ce matin, 9h30, d'importantes fumées noires s'échappent de la torche du **site Naphtachimie Lavéra, à Martigues**. *"Suite à un déclenchement de chaudière vapeur, et afin de mettre en sécurité les installations nous avons été contraints, d'envoyer à la torche d'importantes quantités d'hydrocarbure"*, explique la direction de Naphtachimie.

La priorité est de rétablir la production de vapeur de manière à réduire le volume de la torche et d'effacer les fumées noires.

Et aussi Martigues : les torchages, le nouveau combat de Daniel Moutet

La direction assure mettre en oeuvre pour revenir au plus vite à une situation normale.

Publié le 23.11.21

Destimed
L'info des deux rives

https://destimed.fr/Satys-gele-son-projet-d-implantation-d-une-usine-a-Marignane-13-reactions-de-la

Satys gèle son projet d'implantation d'une usine à Marignane (13) : réactions de la CCIAMP, l'UIMM, le GMFI, FO Métallurgie 13...

mardi 23 novembre 2021

L'usine Satys, classée Seveso, ne s'installera pas dans la ZAC des Florides à Marignane (13), un succès pour les collectifs d'habitants et la mairie de Marignane. C'est par un communiqué qu'Eric Le Dissès, le maire de Marignane annonce que Martine Vassal, présidente de la Métropole, a accédé à sa demande de ne pas autoriser l'installation de l'usine de traitement de surface, Satys, classée Seveso seuil bas. « *Aujourd'hui, c'est un beau jour pour notre ville* », conclut le maire dans son communiqué. En revanche le monde économique -CCIAMP, UIMM, Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région ainsi que le syndicat FO Métallurgie 13- fait part de son inquiétude après cette décision. La CCIAMP propose d'organiser une table ronde pour renouer le débat.

Le groupe industriel français Satys explique dans un communiqué s'être engagé en 2018 « *dans un projet ambitieux visant à sauver les emplois de l'usine PMA menacée de fermeture par les autorités de l'État et à sécuriser la chaîne d'approvisionnement d'Airbus sur des pièces critiques pour la sécurité des aéronefs.* » Dans le cadre de ce projet, Satys a repris l'exploitation des activités de PMA (Protec Métaux d'Arenc) à Marseille (15e) en mai 2021 et a réalisé des travaux importants durant l'été 2021, « *visant à supprimer tout risque de pollution additionnelle avant le transfert prévu dans une nouvelle unité.* »

En effet, l'exploitation de Satys STM (anciennement PMA) est actuellement assurée dans une usine très ancienne et vétuste. « *Dans le cadre de la reprise de l'activité de PMA, notre intention est donc de construire une unité ultra moderne de traitement de pièces aéronautiques basée sur un savoir-faire des personnels de Satys reconnu par toute la filière. La proximité directe avec Airbus, leader mondial, est un avantage concurrentiel* », précise le Groupe qui ajoute que « *maximiser la production en France avec 120 salariés a toujours été au centre de notre stratégie dont l'outil industriel est majoritairement localisé en France, et, dans le cas présent, en proximité directe avec les activités hélicoptères d'Airbus, leader mondial sur ce marché, avec une part de marché supérieure à 50%. Nous sommes fiers d'être l'un de ses partenaires privilégiés.* »

La ZAC des Florides à Marignane

Le groupe affirme avoir toujours fixé à ses sites industriels dans le monde « *la règle absolue d'être meilleur que les exigences environnementales, hygiène et sécurité. C'est bien sûr le cas de notre projet localisé dans la ZAC des Florides à Marignane, prévue pour recevoir l'écosystème aéronautique industriel* ». Satys a présenté un dossier d'approbation environnementale aux Services de l'État dès 2020 et il y a intégré toutes les dernières technologies en termes de traitement de l'air, de l'eau et protection incendie, « *afin de garantir une conformité parfaite avec les règlementations les plus strictes en termes de sécurité et d'environnement* ». Le groupe rappelle par ailleurs que « *le processus d'instruction du dossier a été mené en complète transparence avec l'ensemble des Services de l'État et les acteurs locaux ou régionaux* ». Satys en outre, durant la préparation du dossier, « *a régulièrement tenu informé l'ensemble des parties prenantes (Mairie de Marignane, Région, Métropole, salariés notamment) des contours du projet et de sa justification sociale, économique et environnementale. Durant cette phase, l'ensemble de ces interlocuteurs se sont toujours montrés très favorables au projet et l'ont toujours soutenu* ».

« Une inquiétude grandissante de la population »

Le groupe dit avoir entendu ces dernières semaines, « *l'inquiétude grandissante exprimée par de nombreux marignanaises et marignanais. Nous la comprenons (...). Nous regrettons néanmoins que cette inquiétude et les questions légitimes de la population, aient pu être amplifiées et instrumentalisées, par des amalgames, des fausses informations et parfois des considérations partisanes, dont malheureusement les collaborateurs de Satys ont été très injustement les premières victimes.* »

« Geler le projet »

Dans ce contexte il apparaît nécessaire à Satys « *de geler le projet* » tout en confirmant néanmoins « *sa volonté ferme de soutenir ses activités de traitement de surface* ». Il engage ainsi « *l'étude d'un scénario modifié dans les prochaines semaines en lien avec les services de l'état, afin de continuer à protéger l'emploi des 120 personnes de Satys STM et tout l'écosystème économique aéronautique. En effet, sans le site actuel, plusieurs centaines d'aéronefs pourraient se retrouver cloués au sol avec des conséquences extrêmement fortes pour l'aéronautique française et bien sûr pour le tissu social et économique de la Région* ».

La CCIAMP : « Une très mauvaise nouvelle pour l'emploi, pour la vocation industrielle de notre territoire et pour l'avenir »

La CCIAMP prend acte de la décision de l'entreprise Satys de geler son projet de nouvelle usine 4.0 de traitement de surface aéronautique et spatial prévue à Marignane sur le site des Florides. « *Il s'agit d'une très mauvaise nouvelle pour l'emploi, pour la vocation industrielle de notre territoire et pour l'avenir* ».

La CCIAMP ne se résigne pas : « *Nous souhaitons que les prochaines semaines et prochains mois nous permettent de retravailler ce projet sereinement et constructivement. Il en va de l'avenir de l'activité de Satys STM (ex PMA) et de ses quelques 150 collaborateurs, mais aussi de la supply chain d'Airbus, qui pourrait être remise en question, si aucune autre solution n'était trouvée* ».
Dans cette perspective, la CCIAMP se propose de réunir très rapidement l'entreprise et l'ensemble des parties prenantes et décideurs avec la tenue d'une table ronde sur ce dossier important et emblématique.

« *Nous avons construit depuis 50 ans un territoire d'excellence industriel, fertile en innovations, en activités et en emplois. Il y a ici, un savoir-faire manifeste et unanimement salué. Alors même que le pays connait un défi majeur de réindustrialisation post Covid, il nous apparaît vital de remobiliser l'État, les collectivités, les entreprises et l'ensemble des parties prenantes et acteurs utiles… autour d'une nouvelle dynamique industrielle 4.0 à la fois respectueuse de l'environnement, des populations, et génératrice de richesse et d'emplois. J'en appelle à la responsabilité de l'ensemble des acteurs et décideurs publics et privés afin de ne pas hypothéquer durablement notre image et notre devenir industriel* », insiste Jean-Luc Chauvin, Président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence.

L'UIMM demande une réunion d'urgence

L'UIMM tient aussi à faire part via un communiqué de sa vive inquiétude à la suite de l'annonce de Satys de geler le projet de nouvelle usine 4.0 de traitement de surface aéronautique et spatial prévue à Marignane. « *Des arguments fallacieux avancés par diverses associations et des fake news largement relayées, ont malheureusement attisé la peur des riverains, et eu raison d'un projet industriel pourtant essentiel et sur, conduit par le leader mondial de la peinture d'aéronefs, possédant toutes les certifications ISO en termes de sécurité, qualité et environnement, et reconnu internationalement pour la qualité de ses installations, son sérieux et son éthique.* ». Et de déplorer : « *Cette décision contrainte, rend désormais incertain l'avenir de l'activité de Satys STM (ex PMA) et de ses quelques 150 collaborateurs. Au-delà, c'est toute la supply chain locale d'Airbus Helicopters qui est impactée et menacée à terme. Il est temps d'en mesurer les conséquences : souhaite-t-on clairement la fin de l'industrie aéronautique sur notre territoire ?* »
L'UIMM demande au Préfet et aux collectivités une réunion urgente sur ce sujet avec les différentes parties prenantes afin de trouver des solutions.

Réaction du Groupement Maritime et Industriel de Fos (GMFI) et sa région

Le Groupement Maritime et Industriel de Fos et sa région a également réagi : « *La décision de Satys, de geler le projet de la nouvelle usine 4.0 de traitement de surface aéronautique et spatial prévue à Marignane, est pour le GMIF une très mauvaise nouvelle, et au-delà, pour l'avenir de notre territoire, très préoccupante* ». Le GMIF déplore : « *Au moment même où des efforts d'une ampleur jamais égalée sont engagés pour réindustrialiser notre pays, comment comprendre que des projets industriels tels que celui-ci, imaginés en concertation et en accord avec l'État et les collectivités locales, implantés dans une zone (celle des Florides) créée à cet effet, soient rejetés ?* ».

FO Métallurgie 13 : l'environnement doit se faire avec l'industrie et non contre elle

Le syndicat FO considère : « *Avec cette décision, c'est l'avenir de tous les salariés de l'entreprise qui est en jeu, d'autant qu'ils doivent quitter les lieux dans les mois à venir, conformément aux directives préfectorales* ». Et d'ajouter : « *Pour FO l'environnement doit se faire avec l'industrie et non contre elle Ce projet ambitieux du groupe Satys prévoyait la création d'une usine de dernière génération (usine du futur 4.0) aux normes de sécurité importantes sur un nouveau site. En plus de tout cela, le groupe SATYS reprenait les activités de PMA-Marseille et l'ensemble du personnel (150 salariés)* ». Par rapport à ces inquiétudes et interrogations, l'Union des Syndicats de la Métallurgie FO du 13 demande audience au Préfet de région, puis aux élus locaux et, enfin, à la direction du groupe Satys afin d'obtenir des garanties quant à l'avenir du projet et des salariés
Michel CAIRE

Publié le 23.11.21

https://gomet.net/usine-satys-marignane-stoppee/

L'atterrissage raté de l'usine Satys à Marignane

par Richard Michel · 23 novembre 2021 à 13h31 (modifié le 23 novembre 2021 à 16h24)



Satys est spécialisée dans les peintures pour avions et hélicoptères (Crédit DR)

Annoncée en 2018 au Salon du Bourget, la nouvelle usine de peinture pour l'aéronautique de Satys ne verra pas le jour à Marignane. Le maire de Marignane Eric Le Disses l'annonce dans un communiqué triomphant lundi 22 novembre : « C'est la fin de l'épisode Satys (…) un beau jour pour notre ville », se félicite-t-il. Avec plusieurs…

L'USINENOUVELLE

Publié le 23.11.21

https://www.usinenouvelle.com/article/le-specialiste-de-la-peinture-et-du-traitement-de-surface-pour-l-aeronautique-satys-suspend-son-projet-d-usine-a-marignane.N1162307

Le sous-traitant aéronautique Satys contraint de suspendre son projet d'usine à Marignane

Le spécialiste du traitement de surface pour l'aéronautique, Satys, souhaite implanter une nouvelle usine à Marignane, jugée indispensable à Airbus Helicopters pour la peinture des appareils. Mais l'opposition locale publique et privée, inquiète du recours sur le site à des matières comme le Chrome VI et l'acide chlorhydrique, a provoqué une suspension du projet.



Face à l'opposition des associations environnementales, de riverains et de la municipalité, le projet d'usine de Satys ne verra pas le jour à Marignane (Bouches-du-Rhône)

Cruelle déconvenue pour le groupe Satys. Le leader mondial de la peinture d'aéronefs, dont le siège est implanté à Blagnac (Haute-Garonne), ne devrait finalement pas implanter sa nouvelle usine 4.0, dédiée au traitement de surface aéronautique et spatial, sur le parc des Florides à Marignane (Bouches-du-Rhône). Un projet annoncé en février dernier, et qui découlait de la reprise du site de Protec Métaux d'Arenc (PMA) à Marseille, jugé trop vétuste, malgré les investissements de sécurisation réalisés à l'été 2021.

La tenue de l'enquête publique a révélé de nombreuses oppositions à un dossier jugé « dangereux » tant par des associations environnementales et de riverains, que par le maire de Marignane lui-même, Eric Le Dissès. Celui-ci assurait vouloir refuser de signer le permis de construire. Satys a donc annoncé lundi 22 novembre le gel de son projet d'unité ultra-moderne de traitement de pièces aéronautiques, dans laquelle il devait investir 15 millions d'euros.

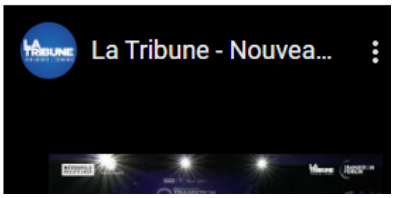
Publié le 24.11.21

https://region-sud.latribune.fr/entreprises-finance/2021-11-24/satys-gele-son-usine-4-0-a-marignane-120-emplois-et-une-attractivite-industrielle-menaces-897137.html

Satys gèle son usine 4.0 à Marignane : 120 emplois et une attractivité industrielle menacés

C'était le projet attendu qui devait doter le territoire d'Aix-Marseille et Airbus Helicopters d'une usine moderne mais surtout d'un savoir-faire rare dans le Sud, le traitement de surface pour l'aéronautique, une spécialité développée par l'ex-PMA, reprise par Satys en 2018. Le revirement du maire de Marignane, désormais opposé au projet, remet en cause le projet et l'investissement prévu de 15 millions d'euros. Une mauvaise nouvelle et un mauvais signal envoyé en pleine Semaine de l'industrie et alors que politiques et acteurs économiques ne cessent d'appeler à la réindustrialisation de la France.

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU QUOTIDIEN NUMÉRIQUE



Dire que l'annonce jette un froid est peu dire. Prévue pour s'installer en pleine zone industrielle des Florides à Marignane, l'usine 4.0 pensée par Satys ne verra pas le jour. En tout cas, pas comme initialement envisagé. Et alors que le projet - de longue haleine puisque prévu depuis trois ans - semblait faire l'unanimité, autant du côté des services de l'Etat que des collectivités ou des acteurs économiques, c'est finalement du côté administratif et un peu politique aussi, que le bât blesse puisque, après été favorable à son implantation, le premier magistrat de Marignane, où est installé la ZAC des Florides, a finalement dit non à l'octroi du permis de construire. Renvoyant, de fait, Satys et les 120 salariés concernés à la case départ.

Un investissement de 15 millions d'euros en suspens

Un revirement de situation qui laisse le spécialiste du traitement de surface pantois. Un peu désabusé aussi. Grégory Mayeur, arrivé au sein de Satys en 2020 au poste de directeur général de Satys Services, la business unit dédiée à la peinture du groupe installé à Blagnac, en Occitanie, avait pris en main le projet de construction d'une usine 4.0, projet qui faisait suite au rachat deux ans auparavant de PMA, alors en difficulté, avec l'objectif de créer un outil industriel innovant et performant. Outil destiné à servir en premier lieu Airbus Helicopters, mais qui ne cachait pas ses ambitions de développer le portefeuille d'activités

https://www.maritima.info/depeches/environnement/fos-sur-mer/80036/fos-un-incident-en-cours-a-arcelor-mittal.html

Fos. Un incident en cours à Arcelor Mittal

ENVIRONNEMENT 26/11/2021 À 09H32 00:36

N. Ouerfelli

Partagez cet article

Un incident en cours sur le site de Fos a conduit à la mise en sécurité des installations. Cela entraîne notamment une émission de gaz de cokerie (fumées jaunes). En l'état, ces fumées ne présentent pas de danger pour les riverains, mais peuvent entraîner des odeurs, une gêne ou des irritations

"*Nous remercions les équipes mobilisées sur cet incident. Notre cellule de crise est déclenchée et gère cet incident dans le cadre prévu c'est à dire le plan d'opération interne*", explique le sidérurgiste.

l'Humanité

Publié le 27.11.21

https://www.humanite.fr/pollution-fos-sur-mer-les-metallos-veulent-changer-dair-728669



Pollution. À Fos-sur-Mer, les métallos veulent changer d'air

Samedi 27 Novembre 2021, Marie-Noëlle Bertrand

Il s'agit de l'un des sites les plus toxiques de France. Créé à l'initiative de la CGT, un collectif de surveillance de la pollution appelle à contraindre les industriels à réduire leurs émissions et avance des solutions pour une aciérie verte.

REPORTAGE.

C'est là le paradoxe : nul besoin de s'imaginer à quoi pouvait bien ressembler, avant, la nature autour de l'étang de Berre. Elle y est toujours. La garrigue dévale des collines jusqu'au pied d'infrastructures entuyautées. Entre deux méga-cuves marquées du sceau de grands pétroliers, les roseaux se balancent, infimes et nonchalants, sous l'œil de leurs géants voisins. Des flamants roses lézardent dans les anciennes salines méditerranéennes traversées par la route, tandis qu'à l'horizon des cheminées d'usines émergent d'une eau plane et bleue qui vibre sous l'éclat laiteux d'un soleil automnal.

> « Fos-sur-Mer est la plus grosse concentration d'usines Seveso II en France.
>
> ALAIN AUDIER Salarié du groupe métallurgique ArcelorMittal

Plus de cent ans après l'installation des premières fabriques, la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, l'une des plus importantes d'Europe, a de beaux restes de vie sauvage. Si le développement économique a incrusté sa marque dans le paysage, ce dernier ne s'est pas laissé faire. Aujourd'hui encore, l'un et l'autre cohabitent. Non sans conflit.

« Fos-sur-Mer est la plus grosse concentration d'usines Seveso II en France », rappelle Alain Audier, salarié du groupe métallurgique ArcelorMittal. On en compte 15, sur 17 sites au total. Raffinerie de pétrole, production d'acier, fabrication de matières plastiques… « le champ des pollutions, ou de risque de pollution, est large », poursuit-il. Réunis autour de la table, au premier étage de la maison des syndicats de Fos-sur-Mer, les membres du CSAIGFIE – un acronyme râpeux, qui, une fois déplié, révèle une vocation claire : comité de surveillance de l'activité industrielle du golfe de Fos et son impact environnemental – opinent du chef.

Explosion des maladies

« Avec celle de Dunkerque, nous sommes la zone industrielle la plus émettrice de CO2 (1) de France », reprend Alain Audier, qui préside le collectif. Si le climat est inquiété, la santé n'est pas en reste. En 2017, une étude avançait que le nombre de cancers dans la zone est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Les maladies chroniques, telles que le diabète, y sont aussi plus nombreuses. Aucune recherche épidémiologique n'a encore été bouclée pour dire si les usines sont les seules coupables,

La Provence

Publié le 30.11.21

https://www.laprovence.com/article/sante/6578694/des-scientifiques-recherchent-des-provencaux-allergiques-aux-pollens-pour-une-etude-participative.html

Des scientifiques recherchent des Provençaux allergiques aux pollens pour une étude participative

Les chercheurs espèrent mieux comprendre le lien entre pollution et symptômes allergiques pour pouvoir anticiper les épisodes et prévenir les publics sensibles

Par B.V.



Les pollens provoquent des allergies : des rhinites, des conjonctivites et jusqu'à de l'asthme. *PHOTO ILLUSTRATION CYRIL SOLLIER*

Vous souffrez d'allergies aux pollens de cyprès ? Les scientifiques ont besoin de votre aide ! Dans le cadre du projet MASK@PACA, une étude intitulée Mistral a pour objectif de mieux comprendre le lien entre pollution et symptômes allergiques. À terme, les experts espèrent pouvoir développer un système d'alerte pour prévenir les publics sensibles du risque de crise allergique. Pour cela, ils recherchent 1 215 volontaires à Aix, Marseille et autour de l'étang de Berre pour rejoindre cette étude participative.

"Les pollens de cyprès représentent le tiers de tous les pollens dans la région méditerranéenne", indiquent les différents acteurs de ce projet, dont Atmosud, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), dans un communiqué commun. Leur niveau est d'ailleurs important actuellement, provoquant des symptômes prononcés chez les publics allergiques, et celui-ci va continuer de grimper dans les semaines à venir avec un pic en début d'année 2022.

Les scientifiques savent déjà que la pollution joue un rôle important sur ces phénomènes allergiques. *"Elle fragilise la muqueuse de nos voies respiratoires, ce qui nous rend plus sensibles aux allergènes et modifie la structure moléculaire des grains de pollens les rendant ainsi plus allergisants"*, détaille le communiqué. Mais ils veulent désormais savoir si tous les polluants ont cet effet et si tous les pollens y sont sensibles.

Une minute par jour

L'étude participative Mistral recherche donc des Provençaux allergiques qui accepteraient de déclarer leurs symptômes quotidiennement dans une application pendant 1 à 2 mois. *"Cette étude permettra de comprendre ce qui se passe dans la vraie vie et, on l'espère, de développer une application capable d'alerter les citoyens des pics allergiques"*, explique le Professeur Charpin, pneumologue allergologue qui dirige cette étude.

La déclaration des symptômes se fera de manière anonyme et ne prendra qu'une minute par jour.

Pour **participer à l'étude MISTRAL**, il faut être majeur(e), souffrir d'allergies aux pollens et passer du temps régulièrement autour de l'étang de Berre, à Marseille ou à Aix-en-Provence. L'inscription se fait en ligne et chacun peut quitter l'étude quand il le souhaite.

Les résultats de cette étude réalisée jusqu'au 30 juin 2022 et cofinancée par l'Union européenne avec les fonds Feder régionaux Provence-Alpes-Côte d'Azur seront publiés en 2023 sur le site **www.mask-paca.com**.

La Marseillaise

Publié le 30.11.21

https://www.lamarseillaise.fr/social/l-incident-de-trop-a-arcelormittal-le-comite-de-surveillance-hausse-le-ton-XX9734624

L'incident « de trop » à ArcelorMittal, le comité de surveillance hausse le ton

Après un incident de plus survenu vendredi dernier sur le site fosséen, le comité de surveillance de l'activité industrielle réaffirme ses propositions pour réduire les risques sur le site.

AMAURY BAQUÉ / FOS-SUR-MER / 30/11/2021 | 22H09



L'incident à ArcelorMittal de vendredi dernier est le 5e de l'année. PHOTO M.-L.T.

Cinq. Ce chiffre aurait pu être le nombre de milliards d'euros récemment versés aux actionnaires d'ArcelorMittal mais c'est le nombre « *d'incidents* » qui ont eu lieu sur le site de l'entreprise à Fos-sur-Mer depuis le début de l'année 2021.

Le dernier en date s'est produit vendredi passé, et c'est « *celui de trop* » pour le Comité de surveillance de l'activité industrielle du golfe de Fos et son impact environnemental (CSAIGFIE). Le comité, qui travaille de longue date à améliorer la sécurité des usines du pourtour de l'étang de Berre pour les salariés et les riverains, hausse cette fois le ton. « *On a constaté que ces incidents à répétition ont en partie pour origine des problèmes de fonctionnement interne, c'est lié à l'entretien et la maintenance. In fine, avec nos alertes, le but est d'éviter un accident grave* », explique Alain Audier, élu CGT au CSE de l'entreprise et président du comité de surveillance.

Le comité fait plusieurs propositions

Pour le moment, les incidents ont des effets limités du fait d'épisodes de mises en torche. Cela provoque tout de même des rejets importants dans l'air, qui peuvent être nocifs. D'où les fortes inquiétudes du comité. « *Les différentes instances, comme la préfecture, doivent obliger la direction pour qu'elle mette tout en œuvre pour réduire ces incidents* », tonne Alain Audier. Alors qu'un Comité social et économique (CSE) extraordinaire se tenait ce mardi, le comité organisait une réunion dans la foulée.

L'occasion pour ses membres de « *reformuler, de manière bien plus ferme, la demande de table ronde avec tous les acteurs du dossier* ». Table ronde qui s'est déjà tenue mais à laquelle les représentants d'Arcelor ou de l'État n'ont pas participé.

Le comité a d'autres propositions dans le sac : « *Dans un premier temps, il faudrait améliorer les mesures des rejets et des systèmes d'alertes et mener une expertise objective de l'État de chaque installation du coin.* ». Du côté d'Arcelor, lors du CSE, l'entreprise a « *présenté aux instances les premiers éléments relatifs à l'incident survenu sur [le] site vendredi dernier* », affirmant « *qu'il est important de partager ces informations rapidement après l'incident* ». Arcelor promet de faire « *de même avec les élus et les riverains aussi rapidement que possible* ».

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 01.12.21

https://marsactu.fr/bref/apres-plusieurs-incidents-le-comite-de-surveillance-darcelormittal-donne-lalerte/

Après plusieurs incidents le comité de surveillance d'ArcelorMittal donne l'alerte

FUMÉE BREF le 1 Déc 2021 1

Le cinquième incident de l'année est survenu vendredi dernier sur le site d'ArcelorMittal, à Fos-sur-Mer. Si la direction n'a toujours pas expliqué de quoi il s'agissait précisément, le comité de surveillance a lui exprimé son exaspération à propos de ces incidents qui peuvent être nocifs pour la santé. *"On a constaté que ces incidents à répétition ont en partie pour origine des problèmes de fonctionnement interne, c'est lié à l'entretien et la maintenance"*, a explicité à *La Marseillaise* Alain Audier, élu CGT et président du comité.

L'instance en a profité pour appuyer de nouveau ses propositions pour réduire les risques d'accident, sur lesquelles elle travaille depuis longtemps. Un comité social et économique (CSE) exceptionnel s'est tenu ce mardi, suivi d'une réunion du comité de surveillance. Une nouvelle demande de table ronde en a émergé. Une première a déjà eu lieu, mais sans les acteurs représentant l'État et Arcelor. L'industriel a déjà présenté les premiers éléments de l'incident aux autorités, il promet de les partager aux riverains et aux élus prochainement.

Publié le 22.12.21

https://www.franceculture.fr/emissions/les-enjeux-territoriaux/fos-sur-mer-entre-science-et-pollution

LE 22/12/2021

Fos-sur-Mer, entre science et pollution

▶ ÉCOUTER (15 MIN)

Des fumées rouges, jaunes ou noires signalent la présence, à Fos-sur-Mer, de la première zone industrielle de France. Comment s'organise la vie autour du site d'Arcelor Mittal, qui irrigue le bassin d'emploi marseillais mais subit régulièrement des accusations de pollution ?



Le site de production d'acier de Fos-sur-Mer, en 2020. • *Crédits : CLEMENT MAHOUDEAU - AFP*

Mardi soir, la sous-préfecture d'Istres a réuni différents acteurs de Fos-sur-mer autour d'une table-ronde de concertation destinée à vérifier l'ampleur des investissements effectués par Arcelor Mittal pour limiter l'émission de gaz polluants dans l'atmosphère. Le site d'Arcelor compte près d'une quinzaine de sites classés Seveso. Aux craintes de pollution alimentaire à proximité du site de production d'acier s'ajoutent les risques sanitaires pour les riverains.

Dans ce contexte, comment concilier activité industrielle et qualité de vie pour les résidents de Fos-sur-Mer ? Peut-il y avoir un compromis entre Arcelor et les associations ? Nous en parlons avec **Christelle Garamaglia**, sociologue à l'INRAE.

Une situation sanitaire qui fait débat

Selon **Christelle Garamaglia**, malgrp le dépassements régulier des seuils sanitaires à Fos-sur-Mer, les autorités de surveillance estiment que les normes sont globalement respectées à Fos-sur-Mer.

> *Il faudrait qu'on sache plus précisément quels sont les effets cumulés des contaminants. Si les normes d'émission sont dépassées pour le benzène, on reste dans les normes pour les autres. Mais si on est exposé sur le temps long ,sur trente ans, à des contaminants extrêmement divers qui vont s'associer ou entrer en synergie, qu'est ce que ça produit? Et là-dessus, on n'a pas beaucoup d'informations, alors qu'on a des alertes sanitaires et des études scientifiques, associatives aussi, qui ont conclu qu'on avait un état de santé relativement fragilisé dans cette zone-là. La principale difficulté consiste à établir un lien de causalité.*

Pour l'instant, les données épidémiologiques de la région de Fos-sur-Mer ne sont pas publiées par l'ARS. Si certaines études sont conduites, les résultats tardent à se faire jour concernant les cas de cancers ou les pathologies chroniques.

Fos-sur-Mer, entre pollution et paysages

En raison d'une forte demande de pétrole dans les années 1950, les besoins d'infrastructures portuaires et de pipelines ont conduit à une expansion continuelle du port de Marseille.

> *Fos était une petite ville dans les années 60 avant qu'on ne crée le port autonome de Marseille et qu'on développe sous la pression du patronat marseillais et avec l'aide de la DATAR un projet pharaonique pour ce site.*
>
> *On est dans une zone rurale où il n'y avait pas de main d'oeuvre, donc on a fait venir de l'est de la France une grande partie de la main d'oeuvre. On a drainé aussi dans tout le bassin méditerranéen pour attirer de la main d'oeuvre. À l'époque, une décision préfectorale a eu l'ambition de déclarer Fos-sur-Mer zone insalubre afin de pouvoir industrialiser à volonté, quitte à rejeter des tonnes de dioxyde de soufre et de générer un smog corrosif.*

Pour indemniser les habitants souffrant de la pollution atmosphérique à Fos-sur-Mer, les pouvoirs locaux ont mis en oeuvre une politique fiscale de compensation pour les habitants :

> *Dans les années 2000, le maire de Fos, René Raimondi décide de baisser de manière très drastique les impôts fonciers et la taxe d'habitation pour compenser les nuisances subies par les populations qui ont quasiment sous leurs fenêtres des sites Seveso.*
>
> *Ça provoque à Fos un sentiment ambivalent : il y a ces usines qui polluent mais les habitants ressentent également un attachement très fort. Fos est une ville côtière avec une plage, des marées transformées en réserve naturelle, des collines (..) Fos a été appelé écrin de vie.*

https://information.tv5monde.com/info/fos-sur-mer-au-milieu-des-usines-une-vie-empoi-sonnee-221302

A Fos-sur-Mer, au milieu des usines, une vie empoisonnée



La ville de Fos-sur-Mer se trouve dans l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe.
© Stéphanie Plasse / TV5MONDE

18 FÉV 2018 Mise à jour 24.12.2021 à 16:23 par TV5MONDE Stéphanie Plasse

Selon une étude rendue publique le 12 février 2018, des polluants à haute dose ont été retrouvés dans certains aliments cultivés près de la zone industrielle du Golfe de Fos, dans le Sud de la France. Les habitants viennent de saisir la justice pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » et « *troubles anormaux du voisinage* ». Nous sommes allés à leur rencontre.

«*J'ai un petit jardin, je cultive mes propres légumes et je possède trois poules. Je continue à manger ce que je produis même si je sais que l'air n'est pas très bon*» . Michel Dufraigne, 75 ans, a fait construire à Fos-sur-Mer dans les années 80. De sa fenêtre, ce retraité de l'industrie sidérurgique voit les torchères des raffineries : « *La nuit, ils brûlent leurs déchets. Je sens fortement leur odeur* ». Dans cette petite commune d'environ 16 000 habitants, les cheminées des industries barrent l'horizon. Toute la journée, raffineries, aciéries, usines métallurgiques et pétrochimiques crachent leurs épaisses fumées dans le ciel.

Située dans le Golfe de Fos, la ville de Fos-sur-Mer se trouve dans l'une des plus grandes zones industrielles d'Europe où les installations portuaires du Grand port Maritime de Marseille côtoient les industries chimiques, pétrolières ou gazières qui bordent l'ouest de l'étang de Berre.

Originaire d'Auvergne, Michel Dufraigne est parti s'installer en 1971 dans cette zone alors « *en pleine expansion* » où « *les industries recrutaient massivement* ». Alerté par l'odeur et les fumées douteuses qui émanent des usines, ce militant écologiste de la première heure a co-fondé en 2002 l'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) pour sensibiliser la population aux problèmes environnementaux. C'est dans ce but que l'ADPLGF a décidé de piloter une étude sur sept produits AOC de l'ensemble du territoire de l'ouest de la Provence jouxtant cette zone industrialo-portuaire afin de déterminer leur teneur en substances dangereuses pour la santé. Résultat : les échantillons de viande de taureau et les œufs dépassent le seuil réglementaire en dioxines, des polluants organiques très toxiques. Toutefois, malgré un taux au-delà de la normale, le président de l'ADPLGF Daniel Moutet se montre rassurant : « *Ces produits ne sont dangereux que si on en mange tous les jours* ».

Des fumées *"tantôt rouges, tantôt noires, tantôt marrons"*



Daniel Moutet, 60 ans, président de l'association de défense et de préservation du littoral du golfe de Fos (ADPLGF)
© Stéphanie Plasse / TV5MONDE

Depuis la publication de cette étude, cet ancien conducteur d'engins dans le grand port autonome de Marseille reçoit les appels d'habitants inquiets et de producteurs révoltés : « *Je veux tirer la sonnette d'alarme, mon but n'est pas de critiquer les producteurs locaux qui sont aussi des victimes* ». Depuis plusieurs années maintenant, Daniel Moutet photographie les fumées qui sortent des usines. « *Tantôt rouges, tantôt noires, tantôt marrons* », commente le président de l'ADPLGF qui fait défiler les photos prises avec son smartphone. Il en est convaincu, les industriels ne font pas d'efforts pour limiter l'émanation des polluants et l'État ne fait rien pour arranger la situation. « *J'ai envoyé plusieurs lettres au ministère de l'Écologie, personne ne m'a répondu* » explique, exaspéré, Daniel Moutet. L'association de défense et de protection du littoral du Golfe de Fos a décidé de porter plainte contre X pour « *mise en danger de la vie d'autrui* ». Elle va déposer également une série de plaintes au civil contre les industriels du secteur pour « *troubles anormaux du voisinage* ». Sont visés notamment ArcelorMittal. D'après le quotidien Le Monde, qui a pu consulter un rapport d'inspection environnementale daté d'octobre 2017, la plus importante installation de Fos-sur-Mer enregistre d'importants dépassements de rejets de benzène (gaz cancérigène) depuis 2016.



« C'est terrible ce qui se passe ici »

En déposant une plainte au civil, Sylvie Anane, souhaite que l'information se répande partout en France. « *Les entreprises doivent faire un gros effort car, si elles ne font rien, elles vont perdre leurs employés qui vont mourir à petit feu comme nous* ». A 54 ans, cette maman de deux enfants vient d'être une nouvelle fois hospitalisée. On vient de lui poser un troisième stents (une reperfusion par voie percutanée). Depuis 2002, cette habitante de Fos-sur-Mer qui souffre d'une


© Stéphanie Plasse / TV5MONDE

maladie cardio-vasculaire multiplie les pathologies : cancer de l'ovaire, du sein, de la thyroïde et du diabète. Les membres de sa famille ne sont pas non plus épargnés. Son mari a dû se faire opérer de la thyroïde et sa petite fille souffre d'asthme. « *C'est terrible ce qui se passe ici* », souffle Michel Dufraigne. Lui aussi est touché. Depuis la retraite, il souffre d'un diabète de type 2 qui le contraint à vérifier sa glycémie tous les jours et a dû subir un double pontage coronarien.

Deux fois plus de cancers, d'asthme et de diabète qu'ailleurs en France

Depuis dix ans, les études de santé menées dans les environs de Fos-sur-Mer sont alarmantes. En 2010, l'Institut de veille sanitaire a révélé un excès d'hospitalisations pour des leucémies aiguës et des maladies cardiovasculaires, à l'ouest de l'étang de Berre. Et la dernière en date, l'étude Fos EPSEAL publiée début 2017, montre qu'il y a deux fois plus de cancers, d'asthme et de diabète qu'ailleurs en France. Pourtant, malgré ces résultats, aucun lien de causalité n'a pu être établi entre ces maladies et les pollutions industrielles. « *Il existe une forte présomption de ce lien mais cela reste très difficile à prouver scientifiquement* », explique Sylvaine Goix, chargée de mission Santé et Environnement à l'Institut Ecocitoyen, un organisme financé par les collectivités locales qui a montré en 2011 que l'air de Fos-sur-Mer était composé de particules fines à 80 %.

Comme beaucoup d'habitants, Michel Dufraigne ne sait pas si ces polluants sont responsables de son état de santé. Ce retraité de l'industrie sidérurgique qui était « *en première ligne* » fait juste « *des constatations : quand j'étais encore en activité, plusieurs de mes collègues avaient du mal à respirer et souffraient d'asthme, l'un d'entre eux a même déménagé car ses enfants n'arrêtaient pas de tousser* ». Aujourd'hui, Michel Dufraigne souhaite que les travailleurs « *constamment dans la pollution tapent du poing sur la table. On leur fait voir les résultats des études mais c'est à eux de réagir* ». Dans le centre-ville historique de Fos-sur-Mer, Vasco Rodrigues, 76 ans, souhaite également que les employés s'emparent de cette question. Cet ancien soudeur, né à Lisbonne, au Portugal, a travaillé dans plusieurs industries du Golfe de Fos (Shell, Total, Esso, BP, NaphtaChimie) jusqu'en 2000. Dans les usines, personne ne lui a parlé des risques qu'il encourait quand il soudait des métaux qui dégageaient des gazs et de la fumée : « *A l'époque, on ne parlait pas des maladies professionnelles. Nous avions juste des visites annuelles chez le médecin du travail qui nous auscultait. Naphtachimie était la seule entreprise qui nous a demandé de faire des analyses de sang tous les ans pour vérifier le taux de benzène (gaz cancérigène), les autres n'ont jamais rien fait* ». Aujourd'hui, Vasco Rodrigues souffre notamment d'arythmie (trouble du rythme cardiaque) et de diabète de type 1.

"Nous voulons juste qu'ils se mettent aux normes"

Même si les risques liés à l'exposition aux polluants sont de plus en plus abordés au sein des entreprises, - certains syndicats de travailleurs se sont d'ailleurs manifestés pour soutenir l'ADPLGF dans son action en justice -, la population de Fos-sur-Mer peine à se mobiliser par crainte de voir les usines fermées. Pourtant, Vasco Rodrigues, membre de l' ADPLGF, l'affirme, « *personne ne veut que les industries disparaissent, nous voulons juste qu'elles se mettent aux normes* ».

Décembre 2021

(Incendie Saint-Chamas)

https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/saint-chamas-violent-incendie-en-cours-sur-un-site-de-gestion-des-dechets-1640516078

Incendie maîtrisé sur le site de gestion des déchets à Saint-Chamas dans les Bouches-du-Rhône

Dimanche 26 décembre 2021 à 11:56 - Par Sarah Nedjar, France Bleu Provence, France Bleu

Saint-Chamas

L'incendie a été maîtrisé au centre de récupération des déchets à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) ce dimanche matin. Les pompiers vont passer la nuit sur place.



Les pompiers luttent contre un incendie industriel à Saint-Chamas - SDIS 13

2.000 mètres carrés de bâtiment en flammes, avec une épaisse fumée noire, opaque, visible **au-dessus de l'étang de Berre.** Ce dimanche, un incendie a pris à 9h du matin au centre de récupération des déchets de la société Recyclage Concept 13 de **Saint-Chamas,** dans les Bouches-du-Rhône.

Les flammes atteignent parfois les 10 mètres, soit la hauteur des deux bâtiments sinistrés. Les 60 soldats du feu sur place et les 35 véhicules incendies ont permis de maîtriser l'incendie. **Aucun blessé n'est à déplorer.**

Un matériel robotisé

À leur côté du matériel robotisé : un ventilateur brumisateur des drones et **un Colossus - un petit robot muni d'un canon à eau capable de propulser 2500 litres par minute**. Autant de moyens car les incendies industriels peuvent être particulièrement dangereux.

S'il est certain que les objets en feu sont des déchets ménagers, on ne connait pas le détail des matériaux. Difficile de contacter les gestionnaires du site, un dimanche lendemain de Noel. L'association de surveillance de la qualité de l'air, AtmoSud, conduit des analyses pour évaluer la toxicité des fumées.

Publié le 26.12.21

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/a-saint-chamas-un-feu-de-dechets-industriels-mobilise-une-soixantaine-de-pompiers-2391682.html



Depuis dimanche 26 décembre, les pompiers des Bouches-du-Rhône luttent contre un incendie, dans un centre de tri de Saint-Chamas. Deux structures métalliques remplies de déchets ont été touchées. 24 heures après le début de l'intervention, les pompiers restent mobilisés sur place.

Dimanche 26 décembre, près de 60 pompiers sont intervenus à Saint-Chamas, dans les Bouches-du-Rhône.

Les hommes en rouge luttent contre un feu de type industriel, au centre de récupération des déchets de la société Recyclage Concept 13. Une importante fumée s'est dégagée des bâtiments, situées à 200 mètres de la déchetterie.

L'intervention s'est poursuivie toute la nuit et continue ce lundi matin. Une vingtaine de pompiers, aidés par 12 engins, sont toujours sur place.

Risque de pollution

Le feu a touché deux structures métalliques, de 1000 m2 chacune, contenant des déchets divers. L'inventaire est toujours en cours : il pourrait y avoir de l'électroménager, comme des machines à laver, ou des matières plastiques.

"Pour éviter la pollution des sols, nous avons convenu de limiter l'arrosage de l'incendie", explique Didier Khelfa, maire de Saint-Chamas.

https://www.bfmtv.com/marseille/bouches-du-rhone-60-pompiers-mobilises-pour-eteindre-un-important-incendie-dans-un-entrepot_AN-202112260109.html

BOUCHES-DU-RHÔNE: UN CENTRE DE RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS PART EN FEU, 60 POMPIERS MOBILISÉS

Nicolas Dumas et Eva Huin Le 26/12/2021 à 14:19



ALERTE INFO • Incendie à Saint-Chamas : 35 engins de secours sont sur places afin d'éteindre le feu et limiter sa propagation. (Pompiers 13)

Les bâtiments d'un entrepôt à Saint-Chamas sont partiellement détruits mais aucune victime n'est à déplorer. Une procédure administrative était en cours contre le site d'après le maire de la ville.

60 pompiers et 35 engins. C'est le dispositif déployé pour tenter d'éteindre l'important incendie d'un entrepôt dans la commune de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône). Depuis 9 heures ce matin, les secours luttent "contre un feu de type industriel, au centre de récupération des déchets" de la société Recyclage Concept 13, indiquent les pompiers des Bouches-du-Rhône dans un communiqué.

> **"Le feu concerne deux structures métalliques contenant des déchets, chacune d'une superficie de 1.000 m² sur une hauteur de 10 m" précisent les pompiers.**

Ils ont réussi à limiter la propagation des flammes. "L'extinction du sinistre est en cours", ajoutent-ils.

Des drones utilisés

Les pompiers sont arrivés sur les lieux accompagnés d'une diversité d'engins robotisés. Des moyens spécialisés, comme des drones et des ventilateurs brumisateurs, sont utilisés.

La plupart des bâtiments de l'entrepôt sont partiellement détruits. Pour l'heure, aucune victime n'est à déplorer. L'origine du feu n'est pas encore connue.

Le site faisait l'objet d'une procédure administrative d'après Didier Khelfa le maire de Saint-Chamas contacté par BFM Marseille Provence. Il dénonçait depuis plusieurs mois de "nombreuses irrégularités constatées". L'industriel avait jusqu'au 31 décembre 2021 pour se mettre en conformité.

Des relevés de qualité de l'air doivent être effectués par Atmosud d'après le maire de Saint-Chamas.

MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 27.12.21

https://marsactu.fr/bref/saint-chamas-le-feu-dentrepot-maitrise-mais-pas-eteint-des-degats-ecologiques-a-prevoir/

Saint-Chamas : le feu d'entrepôt maîtrisé mais pas éteint, des dégâts écologiques à prévoir

BRÈF le 27 Déc 2021 1



L'incendie d'entrepôt déclaré ce dimanche à 9 heures du matin se poursuit à Saint-Chamas. *"C'est un travail de longue haleine"*, rend compte le service départemental d'incendie et de sécurité (SDIS13) dont une vingtaine de pompiers sont toujours mobilisés sur place ce lundi soir. Plusieurs jours devraient être nécessaires pour parvenir à éteindre entièrement ce feu parti du site d'une entreprise de recyclage de déchets industriels, comme l'indique *La Provence*. Des milliers de mètres cubes de ces déchets de natures différentes – et pas encore exactement connues -, ont déjà brûlé.

D'importantes conséquences écologiques sont à prévoir. L'association de surveillance de la qualité de l'air agréée par l'État Atmosud doit réaliser des mesures pour évaluer la pollution atmosphérique. Ne disposant pas de matériel fixe assez haut pour atteindre le panache de fumée, l'organisme ne peut pour le moment fournir de données précises. *"Nos simulations qui prennent en compte la météo montraient qu'hier [dimanche, ndlr] la pollution allait vers Châteauneuf-les-Martigues et Marignane, aujourd'hui [lundi, ndlr] elle se dirige vers Fos"*, précise cependant Atmosud. De nouvelles mesures doivent être effectuées et analysées dans les prochains jours.

Une pollution de la nappe phréatique et de l'étang de Berre est également à prévoir, bien que les pompiers aient limité l'usage d'eau pour éteindre le feu. Dans un arrêté en date du 14 décembre, la préfecture mettait en demeure la société Recyclage Concept 13 de réduire la quantité de déchets stockée et de mettre aux normes son système de protection incendie.

Publié le 28.12.21

3 provence-alpes côte d'azur

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/incendie-du-centre-de-tri-a-saint-chamas-face-au-risque-de-pollution-la-prefecture-recommande-de-limiter-les-

Incendie du centre de tri à Saint-Chamas : face au risque de pollution, la préfecture recommande de limiter les activités physiques

Publié le 28/12/2021 à 18h35
Écrit par Louise Beloeff



Incendie du centre de tri de l'entreprise Recyclage concept 13 à Saint-Chamas. • © Pompiers 13

Dimanche, un incendie s'est déclaré au centre de tri de déchets industriels à Saint-Chamas, dans les Bouches-du-Rhône. Des mesures de l'air sont en cours. En attendant, la préfecture conseille de limiter les activités physiques autour du lieu.

Les pompiers ont lutté dimanche et lundi contre l'incendie qui s'est déclaré dimanche 26 décembre au centre de récupération des déchets de la société Recyclage Concept 13, à Saint-Chamas. Le feu a touché deux structures métalliques, de 1.000 m2 chacune, contenant des déchets divers.

"*Les conditions et le volume de stockage ne sont pas en conformité*", assure ce mardi la préfecture dans un communiqué.

Suite à l'incendie, le préfet a pris un arrêté de mesures d'urgence prescrivant à l'entreprise sans délai la mise en sécurité et l'évacuation des déchets.

Dans un arrêté daté du 14 décembre, la préfecture mettait déjà en demeure la société Recyclage concept 13 de se mettre en conformité et réduire la quantité de déchets stockée.

Risque de pollution atmosphérique

"Lundi en fin d'après-midi, des vent tournant et des brumes ont réorienté vers l'Ouest les fumées d'un feu couvant", indique la préfecture. Cela a pu générer des odeurs incommodantes sur plusieurs communes : Saint-Chamas, Miramas, Berre-l'Etang et Istres.

Face au risque de pollution pesant sur la santé publique, la préfecture indique que des mesures de l'air sont en cours, effectuées par l'organisme ATMOSUD. .

Limiter l'activité physique

Afin de prévenir ce risque, la préfecture recommande en cas de résidence à proximité ou en cas d'odeurs, de réduire ou reporter les activités physiques et sportives intenses, que ce soit en extérieur ou en intérieur.

Les personnes vulnérables ou sensibles sont invitées à reporter les activités qui redemandent le plus d'effort et de privilégier des sorties brèves qui demandent moins d'effort.

La Marseillaise

Publié le 28.12.21

https://www.lamarseillaise.fr/environnement/incendie-de-saint-chamas-un-sinistre-previsible-pour-la-ville-GH9977558

Incendie de Saint-Chamas : un sinistre prévisible pour la Ville

Près de 2 000 m² d'entrepôts d'un centre de traitement de déchets industriels ont été détruits par un incendie dimanche sur la zone d'activité des Plaines du Sud. Alors qu'Atmosud a entamé l'analyse des pollutions, le maire dit avoir signalé depuis des mois des irrégularités sur le site.

JOLAN ZAPARTY / SAINT-CHAMAS / 28/12/2021 | 16H27



Les fumées sont montées très haut dimanche sur l'étang de Berre, à peine à 2 km du site détruit.

Dans la zone d'activité des Plaines du Sud, une vingtaine de sapeurs étaient encore en opération ce lundi soir, et vraisemblablement encore pour plusieurs jours. Déclaré vers 9h dimanche, un incendie a détruit près de 2 000 m² de bâtiments du centre de récupération des déchets occupés par l'entreprise Recyclage Concept 13. Remplies de déchets divers, deux structures métalliques de 1 000 m² chacune sont parties en fumée.

« *Avec les services de pompiers et gendarmes, on gère comme on peut la catastrophe* », déclarait lundi le maire Didier Khelfa, « *mais remplir un bâtiment de la sorte, ne pas respecter les différentes contraintes administratives... Ces gens-là, ce sont soit des irresponsables, soit malheureusement, je vais peser mes mots, des criminels contre l'environnement. Parce qu'on s'attendait tôt ou tard à ce type de dégâts* », ajoute l'élu, consterné d'avoir trouvé avec les pompiers des hangars « *où les déchets touchaient le toit des entrepôts* ».

Des analyses en cours

Le maire se dit d'autant plus en colère qu'il affirme dénoncer depuis des mois « *de nombreuses irrégularités* » de l'industriel en gestion. Plusieurs procédures administratives, notamment de la Dreal, « *jusqu'à un arrêté du préfet en date du 14 décembre pour demander à la société de se mettre en demeure* ». Selon Didier Khelfa, l'entreprise avait jusqu'au 31 décembre pour, entre autres, se mettre aux normes incendie, réduire le volume de déchets stockés à 1 000 m3 « *quand il y en avait 4 fois plus au moins* ».

Alors que l'origine du sinistre reste à déterminer, il n'a heureusement fait aucune victime. Mais le cocktail de particules contenues dans l'épaisse colonne de fumée noire visible très haut dimanche sur l'étang de Berre continue d'inquiéter les autorités. Après la pluie du début de semaine, « *l'avantage, c'est qu'en général cela lessive l'atmosphère et rabat la pollution au sol* », rappelait lundi Mélanie Selvanizza pour Atmosud, tout en évoquant l'ampleur du panache qui « *se dirigeait vers Châteauneuf et Marignane dimanche. Ce lundi, le vent et la pluie l'ont entraîné vers Istres et Fos* ». Pour sa part, Didier Khelfa admet ignorer de nombreux paramètres du site « *parce qu'ils ne tenaient même pas à jour de registres du type de déchets qu'ils recevaient* ». Et d'évoquer ses alertes sur les conditions de travail imposées sur place par l'industriel, resté injoignable tout ce lundi. En attendant le résultat d'analyses de l'air plus approfondies, confirmées par Atmosud, Didier Khelfa dit continuer à travailler avec la sous-préfecture et la Dreal : « *On verra ce qu'il faudra faire, s'il faut que je dépose une plainte... Mais je veux que soit respecté le principe pollueur payeur.* »

J.Z.

actuMarseille

Publié le 28.12.21

https://actu.fr/provence-alpes-cote-d-azur/saint-chamas_13092/odeurs-pollution-quelles-retombees-apres-l-incendie-au-centre-de-tri-de-saint-chamas_47545647.html

Odeurs, pollution... Quelles retombées après l'incendie au centre de tri de Saint-Chamas ?

La préfecture des Bouches-du-Rhône met en garde au sujet d'odeurs et de potentiels polluants atmosphériques qui seraient liés à l'incendie du centre de tri de Saint-Chamas.



Un incendie a ravagé le centre de tri des déchets de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) dimanche 26 décembre 2021. (©Pompiers 13 / Twitter)

Un incendie a frappé **le site d'un centre de tri de déchets** (non dangereux) à **Saint-Chamas** dimanche 26 décembre 2021 au matin. Les flammes ont été maîtrisées par les pompiers qui ont passé la nuit sur place.

Ce mardi 28 décembre, la préfecture des Bouches-du-Rhône révèle que « les conditions et le volume de stockage » de l'entreprise Recyclage concept 13 « ne sont pas en conformité ». Un premier avertissement aurait été donné le 14 décembre dernier : suite à un signalement opéré par la mairie, une enquête de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a été lancée et l'entreprise a écopé d'une mise en demeure pour qu'elle revienne **à un niveau inférieur à 1000 m3 de déchets** avant le 31 décembre.

Des enquêtes menées sur la qualité de l'air après l'incendie

« Ce jour, suite à l'incendie, le préfet a pris un arrêté préfectoral de mesures d'urgences
prescrivant à l'entreprise sans délai la mise en sécurité et l'évacuation des déchets », informe la préfecture.

Elle indique également que l'essentiel de la fumée générée par l'incendie a été dissipé grâce aux conditions météo favorables, mais un vent tournant a répandu **des « odeurs incommodantes »** sur les communes de Saint-Chamas, de Miramas, de Berre l'Étang et d'Istres dès lundi.

Ce mardi 28 décembre, AtmoSud continue de mener une enquête sur la **qualité de l'air** suite au sinistre, car la préfecture indique que « ce type d'incendie peut conduire à l'émission localisée **de polluants atmosphériques**« .

AtmoSud
@AtmoSud

AtmoSud réalise actuellement des prélèvements d'#air dans les zones habitées pour connaître l'exposition des populations. Les résultats seront disponibles dans quelques jours.
#incendie #qualitéair

> **AtmoSud** @AtmoSud
> Depuis 9h20,#incendie en cours dans un centre de récupération des déchets sur Saint-Chamas. #AtmoSud travaille avec les services de secours et la sous-préfecture d'Istres: des moyens exceptionnels sont déployés pour modéliser les panaches de fumées.



MARSACTU
journal local d'investigation

Publié le 29.12.21

https://marsactu.fr/bref/incendie-a-saint-chamas-la-prefecture-adresse-des-recommandations/

Incendie à Saint-Chamas : la préfecture adresse des recommandations

PANACHE BREF le 29 Déc 2021 2

Dimanche matin, un incendie s'était déclaré dans un entrepôt sur la commune de Saint-Chamas. De quoi faire partir en fumée plusieurs milliers de mètres cubes de déchets, stockés sur le site. Afin de prévenir tout impact sur la santé des habitants, la préfecture des Bouches-du-Rhône a adressé ce mardi soir un communiqué de presse listant plusieurs recommandations *"par mesure de précaution"*. À savoir : réduire et reporter les activités intenses dans le secteur et pour les populations *"vulnérables ou sensibles"*, privilégier *"des sorties brèves qui demandent le moins d'effort"*.

Ces recommandations font suite au risque d'une *"émission localisée de polluants atmosphériques"*, précise la préfecture. Lundi après-midi, les fumées d'un *"feu couvrant"* ont généré des *"odeurs incommodantes"* sur Saint Chamas, Miramas, Berre l'Étang et Istres. Les dégâts sanitaires et environnementaux sont en cours d'évaluation par AtmoSud, association agréée par l'État pour la mesure de la qualité de l'air.

Le site où s'était déclaré l'incendie est sous la responsabilité de la société Recyclage Concept 13. Le 14 décembre, cette dernière avait été destinataire d'une mise en demeure préfectorale lui sommant de réduire la quantité de déchets stockés avant la fin de l'année. La préfecture indique dans son dernier communiqué avoir pris un nouvel arrêté demandant *"sans délai"* à Recyclage Concept 13 *"la mise en sécurité et l'évacuation des déchets"*.

https://www.maritima.info/actualites/incendie/saint-chamas/13833/incendie-a-st-chamas-le-site-de-recyclage-n-etait-pas-en-conformite.html

Incendie à St Chamas : le site de recyclage n'était pas en conformité

INCENDIE 29/12/2021 À 00H01 01:13



1/1 Incendie à St Chamas : le site de recyclage n'était pas en conformité

Dès le 14 décembre la société avait été mise en demeure par la préfecture pour "des conditions et des volumes de stockage" qui n'étaient pas aux normes

"*Les conditions et le volume de stockage ne sont pas en conformité*" explique la préfecture au sujet de la société dans laquelle s'est déclarée un important feu industriel ce dimanche 26 décembre.

Suite à un signalement du maire de Saint Chamas, une enquête a été diligentée par la DREAL et le préfet des Bouches-du-Rhône avait déjà pris **un arrêté le 14 décembre 2021**. Par cet arrêté, **il mettait en demeure l'entreprise de "se mettre en conformité et à titre conservatoire de revenir à un niveau inférieur à 1000 m3 de déchets avant le 31 décembre 2021**."

A ce jour, un nouvel arrêté a été pris et contraint la société Delta Recyclage d'évacuer tous les déchets et de sécuriser le site "sans délai".

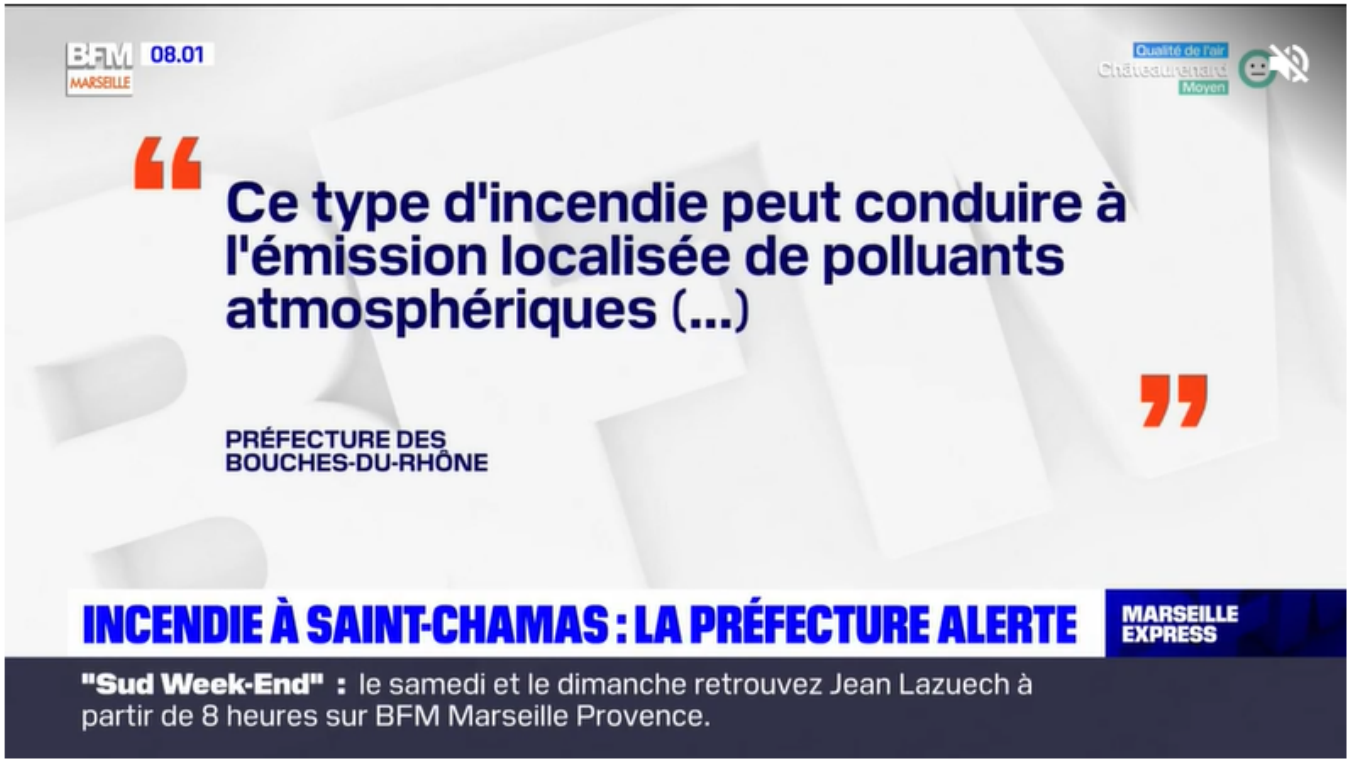
L'impact sur la pollution de l'air à l'étude

L'incendie a généré **des odeurs incommodantes sur les communes de Saint Chamas, de Miramas, de Berre l'Etang et d'Istres**. Des études menées par ATMOSUD sont en cours pour mesurer l'impact de ces fumées sur la santé publique. Elles seront bientôt délivrées.

La préfecture rappelle que ce type d'incendie peut conduire **à l'émission localisée de polluants atmosphériques.** La population et notamment les personnes sensibles sont invitées à réduire et reporter leurs activités physiques et sportives intenses.

Publié le 29.12.21

https://www.bfmtv.com/marseille/replay-emissions/bonjour-marseille/incendie-a-saint-chamas-la-prefecture-alerte-sur-l-emission-localisee-de-polluants-atmospheriques_VN-202112290080.html



Incendie à Saint-Chamas: la préfecture alerte sur "l'émission localisée de polluants atmosphériques"

L'incendie du centre de récupération de déchets de Saint-Chamas a possiblement engendrée une pollution locale de l'air. Par précaution, la préfecture recommande aux habitants à proximité ou sentant une odeur de réduire et reporter les activités physiques intenses, en plein air ou en extérieur. Le préfet a également pris un arrêté pour sommer l'entreprise d'évacuer sans délai les déchets à l'origine de fumées toujours présentes. Voir moins

La Marseillaise

Publié le 29.12.21

https://www.lamarseillaise.fr/environnement/quel-impact-ecologique-apres-le-feu-d-entrepot-de-st-chamas-MY9991907

Quel impact écologique après le feu d'entrepôt de St-Chamas

Les pompiers 13 évoquent « un travail au long cours » pour venir totalement à bout de l'incendie déclaré dimanche sur un site de recyclage de déchets de la zone d'activité des Plaines du Sud. À quoi s'ajoute la menace de pollution pour l'étang de Berre et les communes alentour.

JOLAN ZAPARTY / SAINT-CHAMAS / 29/12/2021 | 06H24



À son arrivée dimanche, l'entrepôt était quasiment plein sur une hauteur de 10m rapporte le Sdis13. Avec l'incendie le tas s'est un peu affaissé à 6m en moyenne, continuant de se consumer sous la vigilance des pompiers. PHOTO Atmosud

À Saint-Chamas, les autorités n'en ont pas fini de gérer les retombées de l'incendie survenu dimanche matin dans deux entrepôts de stockage de déchets de l'entreprise Concept recyclage 13, sur la zone d'activité des Plaines du Sud.

Trois jours après le départ du feu, l'importante masse de déchets continue de se consumer sous la surveillance de deux pompiers du Sdis13. Leurs équipes resteront en vigilance pendant encore plusieurs jours, activant par intermittence les canons à eau pour éteindre les éventuels gros foyers qui pourraient encore surgir.

Une réunion d'urgence en préfecture ce mardi

Alors qu'au premier jour du sinistre, les sapeurs avaient déjà dû tirer leur eau dans la rivière voisine de la Touloubre, faute de réseau incendie sur place, se pose à présent le défi de limiter au maximum ses conséquences environnementales explique Patrice Tissot, commandant des opérations pour le Sdis13 : *« On a une problématique de pollution potentielle des sols, qu'on ne veut pas saturer avec des eaux d'extinction qui peuvent être toxiques. »*

Par ruissellement, celles-ci pourraient polluer aussi les plans d'eau alentour, d'où la décision du Sdis13, en lien avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), *« pour le moment de laisser se consumer ce tas de déchets. Surtout pour éviter cette pollution des nappes phréatiques, des rivières et de l'étang de Berre »*. Un deuxième enjeu pour l'environnement résidera dans la dispersion des fumées de l'incendie, ajoute le commandant des sapeurs. *« Notamment parce qu'en hiver, un phénomène météorologique d'inversion thermique peut former des brouillards qui s'installent au fond des vallées. Le panache est ainsi resté en nappe autour de Saint-Chamas la nuit dernière, ce qui a pu expliquer l'odeur désagréable sur la zone. »* Lundi, le préfet du département réclamait à Atmosud, l'association en charge des analyses de la qualité de l'air pour l'État, de faire des prélèvements pour justement analyser ces fumées. Leur résultat est attendu début 2022.

Après une réunion d'urgence ce mardi, la préfecture recommandait mardi soir *« à l'ensemble de la population de réduire et reporter les activités physiques et sportives intenses, en plein air ou en intérieur »* et aux personnes vulnérables et fragiles *« de privilégier des sorties brèves qui demandent le moins d'effort »*. Les services de l'État rappelant aussi que suite à un signalement opéré par le maire de Saint-Chamas Didier Khelfa (DVD) et une enquête diligentée par la Dreal, l'industriel en gestion Concept Recyclage 13 avait bien reçu le 14 décembre un arrêté de mise en demeure du préfet pour se mettre en conformité avant le 31 décembre 2021 de plusieurs irrégularités constatées, notamment sur *« les conditions et le volume de stockage »* de ses déchets.

Publié le 31.12.21

La Provence

https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6612027/saint-chamas-lincendie-de-lentrepot-est-reduit-les-fumees-ne-se-dirigent-plus-vers-les-habitations.html

VENDREDI 31/12/2021 à 19H15 - Mis à jour à 19H15 | FAITS DIVERS - JUSTICE | SAINT-CHAMAS

Saint-Chamas : l'incendie de l'entrepôt est réduit, les fumées ne se dirigent plus vers les habitations

Par M. R.



Les sapeurs-pompiers ont procédé à un arrosage massif pour ramener l'incendie à un feu couvant. PHOTO DR.

1

Un incendie s'est déclaré dimanche matin dans l'entrepôt d'un centre de tri des déchets industriels de Saint-Chamas. Il a été réduit ce vendredi par les sapeurs-pompiers pour être ramené à un feu couvant. Les émissions de fumées ne se dirigent plus vers les secteurs habités.

La mairie de Saint-Chamas, épaulée par la mairie de Miramas et les services de la Métropole, a fait construire un bassin de rétention d'eau, dont les travaux se sont achevés dans la nuit du 30 au 31 décembre. Ce bassin devrait limiter les risques de pollution par écoulement des eaux vers la rivière Touloubre.

Les services d'Atmosud continuent de suivre et d'analyser la qualité de l'air dans la zone impactée par cet incendie.